UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00308825 9

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/questionsimporta00pari

8 220
(3)
289
I

QUESTIONS
IMPORTANTES
SUR
LA COMÉDIE
DE NOS JOURS.

QUESTIONS
IMPORTANTES

SUR

LA COMÉDIE

DE NOS JOURS.

Par Mr. l'Abbé PARISIS, *Doct. en Théologie.*

Preſſez les hommes à temps & à contre-temps; reprenez, ſuppliez, ſans vous laſſer jamais de les tolérer & de les inſtruire.

Car il viendra un temps qu'ils ne pourront plus ſouffrir la ſaine Doctrine. II. Epit. à Tim. Chap. IV. ℣. 2 & 3.

SECONDE ÉDITION.

A VALENCIENNES,
Chez J. B. HENRY, Imprimeur DU ROI.
Et ſe trouvent,
Chez les principaux Libraires du Royaume.

M. DCC. LXXXIX.
AVEC PERMISSION.

UNIVERSITY OF TORONTO
JAN 5 1970
LIBRARY

PN
2051
P37
1789

AVIS AU LECTEUR.

L'EXAMEN des *queſtions importantes*, que j'ai l'honneur de vous préſenter, n'intéreſſe pas moins les Partiſans du Théatre, que ceux qu'ils invitent à les fréquenter.

JE le dis *importantes;* parce que *ce ne ſont pas des conſeils*, dit le célèbre MASSILLION, (1); *ce ſont nos obligations les plus eſſentielles.... il s'agit d'être Chrétien, ou de ne l'être pas.*

IL ne s'agit plus ici, dit J. J. ROUSSEAU, dans ſa lettre à Mr. D'ALEMBERT, d'un vrai babil de philoſophie; mais d'une *vérité de pratique importante.*

MAIS dit, Mr. DE FENELON, " ceux qui „ aiment la Comédie & qui ſuivent les va„ nités du ſiècle, ne veulent jamais enten„ dre traiter ſérieuſement ces matières. „ Pourquoi? c'eſt ajoute-il, afin de pécher „ plus librement & ſans inquiétude.... Ils „ ferment les yeux & ſe bouchent les oreil„ les pour ne point voir, ni entendre tou„ tes ces choſes qui déplaiſent (2).

TANT il eſt vrai que les coupables fuient

(1) En parlant du petit nombre des Elûs.
(2) Voyez ſa Lettre à l'Académie Françoiſe.

la lumière, & que les malheureuſes victimes des prétendus plaiſirs du ſiècle, n'aiment pas ceux qui veulent leur en découvrir le poiſon. Auſſi n'eſt-ce pas pour plaire *à ces ſoi-diſans chrétiens*, que j'entreprends de mettre, ſous un nouveau jour, des vérités qui ne ſont pas de leur goût. Tout ce que je me propoſe, c'eſt de *les convaincre de faux raiſonnemens & de folie* (1).

N'EST-CE pas en effet, une folie, & le comble du déraiſonnement, de vouloir lutter avec l'Egliſe, tandis qu'on la reconnoît encore pour Mère? On ſent bien ſans doute, le poids de l'autorité; mais on veut des ſpectacles, & on n'oublie rien pour ſe faire illuſion, ſur-tout ce qui doit nous en donner horreur.

POURQUOI, dit-on, toujours crier & toujours écrire contre la Comédie? Ses Partiſans en ſont-ils moins zélés & y ſont-ils moins aſſidus?

JE le ſais. La prodigieuſe multitude des livres, & l'admirable variété des ouvrages qui ont paru contre les Spectacles, n'ont point irrité le torrent de leurs ſuites funeſtes. Les déſordres du Théâtre tant de fois

(1) Ce ſont les termes de feu M. *de la Motte*, Ev. d'Amiens.

éprouvés, n'en ont pas moins étendu leur empire sur quantité de Provinces, & souillé des Royaumes entiers; mais parce qu'on ne cesse pas de pécher, faudra-t-il cesser de prêcher? parce que l'envie, le luxe & le libertinage sont plus en vigueur que jamais, faudra-t-il renoncer à faire rétentir les vérités éternelles, dans la maison du Seigneur? parce que le trop grand nombre des coupables prend tous les jours de nouveaux accroissemens, faudra-t-il les laisser courir au gré de leurs passions, & boire tranquillement dans la coupe empoisonnée de leurs cruels plaisirs? parce qu'enfin une maladie épidémique, fait par-tout d'horribles ravages, & que la mort moissonne sans cesse, à nos côtés, nos parens & nos amis; sera-ce un crime de vouloir en arrêter les progrès, & d'offrir des remèdes contre la contagion à ceux qui veulent sincérement s'en garantir?

Je suis bien éloigné de croire qu'un abus introduit depuis tant de siècles, & adopté par les mœurs dépravées de tant de nations, puisse sans un coup extraordinaire de la Providence, être entièrement corrigé, réprimé & anéanti; mais le bras du Seigneur n'est pas raccourci, & les travaux de ses Ministres ne sont pas toujours infructueux;

Nous en trouvons en particulier un exemple dans feu M. d'Orléans de la Motte, Evêque d'Amiens, mort en odeur de ſainteté, le 10 de Juin 1774, âgé de quatre-vingt-douze ans.

" Ce n'étoit pas aſſez pour le zèle de ce „ Saint Paſteur, d'expoſer à ſon peuple la „ doctrine de l'Evangile, ſur les dangers „ des Spectacles; il adreſſa aux Curés, aux „ Confeſſeurs & aux Prédicateurs, pluſieurs „ inſtructions ſur la conduite qu'ils doivent „ tenir à l'égard de ceux qui les fréquen- „ toient. Le ſuccès couronna ſes ſoins; &, „ dans l'étendue de ſon Diocèſe, une infi- „ nité de jeunes perſonnes renoncèrent aux „ ſpectacles, bien inſtruites de *l'impoſſibi-* „ *lité d'en allier la fréquentation avec l'in-* „ *nocence Chrétienne.*" Le St. Evêque eut la conſolation de faire, en ce genre, une conquête qui en valoit, ſeule, un grand nombre d'autres. Gresset quittoit ſouvent le ſéjour de la capitale, pour celui d'Amiens ſa patrie. Il fit connoiſſance avec M. de la Motte, & finit par ſe lier d'une étroite amitié avec lui. Il diſoit qu'il ne connoiſſoit pas d'homme au monde qui eut *une plus forte doſe d'eſprit.* Il ne manquoit pas un de ſes ſermons, & le Prédicateur condamnant

les ſpectacles, paroiſſoit au Poëte, auſſi bon eſprit que lorſqu'il parloit ſur d'autres ſujets. Le St. Evêque acheva de convaincre dans ſes converſations, celui qu'il avoit ébranlé par ſes ſermons; & *l'immortel* auteur du *Méchant*, renonça à travailler au théâtre, dans le tems même que ſes talens ſi enviés de VOLTAIRE, lui promettoient un nouveau genre de célébrité dans la carrière dramatique.... Ce fut après avoir ſu triompher de l'amour propre, qu'il répondit, par une lettre imprimée, à ceux qui l'accuſoient de trahir les intérêts de la république des lettres. (1) " Depuis pluſieurs années, dit-il, „ j'avois beaucoup à ſouffrir intérieure- „ ment, d'avoir travaillé pour le Théâtre... „ Il s'élevoit ſouvent des nuages dans mon „ ame, *ſur un art ſi peu conforme à l'eſprit* „ *du Chriſtianiſme*.... Je ſouffrois, & je ne „ travaillois pas moins dans le même gen- „ re. Je cherchois à étouffer cette voix „ des remords.... *Ou je croyois y répon-* „ *dre par de mauvaiſes autorités, que je* „ *croyois bonnes. Au défaut de ſolides rai-* „ *ſons*, j'appellois à mon ſecours tous les „ Grands. &c. Les noms ſacrés, dont on

(1) Dans la vie de M. de la Motte, imprimée à Paris en 1788, page 180, &c.

„ abuſe, pour juſtifier la compoſition des
„ ouvrages Dramatiques, & les dangers
„ des ſpectacles. Les textes prétendus fa-
„ vorables, les anecdotes fabriquées, les
„ ſophiſmes des autres & les miens; tout
„ cela n'étoit que du bruit.... Guidé par
„ la Foi, ce flambeau lumineux, devant
„ qui toutes les lueurs du tems diſparoiſ-
„ ſent, devant qui s'évanouiſſent *toutes les*
„ *réveries ſublimes & profonds de nos foi-*
„ *bles eſprits forts*.... Je vois ſans nua-
„ ges &c., que les Loix ſacrées de l'Evan-
„ gile, & la morale profane, le Sanctuaire
„ & le Théâtre, ſont des objets inalliables.
„ Les ſuffrages de l'opinion, de la bien-
„ ſéance & *de la vertu purement humaine*,
„ fuſſent-ils réunis en faveur de l'art dra-
„ matique, *il n'a jamais obtenu & n'obtien-*
„ *dra jamais l'approbation de l'Egliſe.* Ce
„ motif ſans réponſe, m'a décidé invaria-
„ blement. J'ai eu l'honneur de communi-
„ quer m'a réſolution à Monſeigneur l'Evê-
„ que d'Amiens, & d'en conſigner l'enga-
„ gement dans ſes mains ſacrées. C'eſt à
„ l'autorité de ſes leçons & à l'éloquence
„ de ſes vertus, que je dois la fin de mon
„ égarement, je lui devois l'hommage de
„ mon retour: & c'eſt pour conſacrer la

, ſolidité de cette eſpèce d'abjuration ,
, que je l'ai faite ſous les yeux de ce grand
, Prélat ſi reſpecté & ſi chéri. Son témoi-
, gnage ſaint s'éleveroit contre moi , ſi
, j'avois la foibleſſe & l'infidélité de ren-
, trer dans la carrière, &c. (1).

Bel & précieux exemple, que n'êtes-vous plus ſuivi ! que n'ai-je la flatteuſe eſpérance de voir tous les Partiſans de Greſſet, coupable, imitateurs de Greſſet pénitent !

Je n'ai pas, il eſt vrai, ni l'eſprit, ni les vertus du Saint Evêque d'Amiens ; mais Dieu peut ſe ſervir des plus foibles & des plus vils inſtrumens pour toucher les cœurs, quand il lui plaît. Mes travaux ne feroient-ils impreſſion que ſur une ſeule ame, je m'en croirois très-abondamment récompenſé.

Si au reſte, je n'ai pas l'avantage d'appauvrir le nombre des aveugles & des ſourds volontaires; j'oſe au moins eſpérer de déſabuſer de plus en plus la claſſe des vrais fidèles, qui, pour tous les plaiſirs du monde, ne voudroient pas riſquer le ſalut de leur ame.

---

(1) Cette Lettre eſt du 14 Mai 1759. Voyez page 140, &c.

DEJA pluſieurs jeunes perſonnes murmurent de ce qu'on ne veut plus les conduire à la Comédie; & c'eſt L.*** qui en porte l'enjoiſſe. Il l'avoue. Un des plus ardens deſirs de ſon cœur eſt que le nombre des mécontens augmente tous les jours: duſſent-ils lui donner largement, dans leur dépit, des brevets de toute eſpèce. Il les recevra ſans émotion & ſans rancune. Il ne leur demande qu'une grace, & il la ſollicite avec la plus vive inſtance: qu'ils daignent lire ce petit ouvrage avec le même eſprit qu'il l'a compoſé: & il oſe ſe promettre, que plus éclairés ſur les faux plaiſirs du Théâtre, & mieux inſtruits des pièges tendus à leur innocence, ils diront ſincérement avec RACINE:

Ainſi, quoiqu'à mes yeux le Théâtre ait des charmes,
Je fuis, & ne veux plus me préparer des larmes.

QUESTIONS
IMPORTANTES
SUR
LA COMÉDIE
DE NOS JOURS.

PREMIÈRE LETTRE.

A Mr. ET TRÈS-CHER CHEVALIER ***.

ZÉLÉ Partisan des Spectacles jusqu'à présent, auriez-vous envie d'en être aujourd'hui l'Apologiste? ou voudriez-vous, vous en déclarer l'adversaire? c'est ce que votre Lettre ne me dit pas, & ce que je n'oserois deviner; mais prenant pour la première fois le parti d'agresseur, vis-à-vis un ami franc & sincère, il me semble que vous auriez dû d'abord paroître armé de toutes pièces.

Quelle surprise de ne vous voir hérissé que de *Pourquoi* surannés, & de vraies antiquailles, dont beaucoup de Chrétiens se sont en vain servis pour innocenter leur inconduite!

Si, dites-vous, la Comédie est si contagieuse.

Pourquoi a-t-elle eu & a-t-elle encore tant de Partisans?

Pourquoi la tolère-t-on dans tous les Pays policés?

Pourquoi le Pape la ſouffre-t-il à Rome & dans tous ſes États ?

Pourquoi lui-même y aſſiſte-t-il ?

Pourquoi y voit-on tant de perſonnes exemplaires, & des Eccléſiaſtiques ?

Pourquoi enfin des Confeſſeurs en permettent-ils l'uſage ?

En liſant ces *Pourquoi*, mon cher ami, je crois avoir encore ſous les yeux *les cinquante Pourquoi* imprimés l'année dernière à Bruxelles, & qui ſont demeurés ſans réponſe. En donnerez-vous une aux ſuivans ?

Si depuis environ cent cinquante ans, les Comédiens ne ſont plus coupables en exerçant leur profeſſion ;

Pourquoi donc les Parlemens les traitent-ils encore comme des *infâmes* & des *pécheurs publics ?*

Pourquoi l'Égliſe leur refuſe-t-elle encore les Sacremens pendant la vie ?

Pourquoi leur refuſe-t-elle encore la terre ſainte après la mort ?

L'Égliſe peut-elle ainſi ſévir contre des innocens ?

Si, comme oſent le haſarder quelques blaſphémateurs, il y a plus à profiter à la Comédie qu'à un ſermon, & ſi les fidèles peuvent y aller ſans pécher ;

Pourquoi l'Égliſe la leur défend-elle ?

Pourquoi ne ceſſe-t-elle de les en détourner ?

Pourquoi établie pour nous inſtruire, ne ſe laſſe-t-elle pas de la leur interdire comme une abomination ?

Pourquoi autoriſe, & engage-t-elle les Orateurs

Chrétiens à monter en chaire pour la décrier comme *une école de vices?*

Voilà bien des *Pourquoi.* Daignez mon cher Chevalier, m'en permettre encore un... *Pourquoi* m'en avez vous donné l'exemple? Je pourrois me borner ici à attendre votre réponſe; mais indépendamment que je l'attendrois en vain; vous pourriez peut-être regarder vos ſix *Pourquoi*, comme autant de victoires en faveur des Spectacles, & prendre mon ſilence pour un aveu de ma défaite. Brave, quand je ſens ma cauſe bonne, je viens au fait.

I.

Si la Comédie eſt ſi contagieuſe, *pourquoi* donc a-t-elle eu, & *pourquoi* a-t-elle encore tant de partiſans?

Je pourrois d'abord répondre avec J. J. Rouſſeau, dans ſa Lettre à Mr. d'Alembert, pag. 189, que le nombre des adorateurs du Théâtre n'eſt pas, au moins en France, auſſi conſidérable qu'on pourroit ſe l'imaginer.

„ Plus de ſix cents mille habitans; dit-il, ne four-„ niſſent journellement aux Théâtres de Paris, que „ douze cents ſpectateurs. Ceux, ajoute-t-il, qui ne „ vont aux ſpectacles que les beaux jours, trouveront „ cette eſtimation trop foible; mais ceux qui, pendant „ dix ans, les auront ſuivis comme moi, bons & mau-„ vais jours, la trouveront ſûrement trop forte.

Mr. d'Alembert n'a oſé le démentir. Quoiqu'il en ſoit, mon cher ami; il eſt bien étonnant qu'un homme d'eſprit comme vous, oſe propoſer cette queſtion. Ne ſavez-vous pas que les ſpectacles du tems de St. Cyprien étoient *directement oppoſés à l'eſprit du Chriſtianiſme?*

Il eſt cependant certain qu'ils étoient alors, au moins auſſi fréquentés qu'aujourd'hui. *Tout le monde y court*, dit ce Saint (1).

Il eſt auſſi notoire, que du tems de St. Chriſoſtome, les Spectacles étoient *des chaires de peſtilence.* Ils n'avoient cependant pas moins de partiſans que du tems de St. Cyprien.

Les amis du Théâtre avouent que les pieces des *Giloſi* vers la fin du 16.me ſiècle, *n'étoient que des écoles d'impudicité.* " Il y avoit cependant un tel concours „ de ſpectateurs, que les quatre meilleurs Prédica- „ teurs de Paris n'en avoient pas autant quand ils „ prêchoient.

Il eſt inconteſtable que la pièce de *Figaro* eſt ſi crapuleuſe, que les perſonnes qui n'ont point encore perdu la pudeur ne peuvent pas même en ſoutenir la ſimple lecture ..., elle eſt cependant au moins à ſa trente-ſeptième repréſentation à Paris.

Quantité d'étrangers ſont venus à grands frais pour y aſſiſter à Valenciennes, & il y avoit un tel concours d'amateurs & de gens de bon goût, que pluſieurs d'entr'eux ne pûrent pas même trouver place à la troiſième repréſentation qui y en a été faite.

En un mot, tous les Adorateurs du Théâtre, ſans en excepter Mr. de *Champigneulles*, nous atteſtent que *la Comédie demeura dans une licence groſſière* juſqu'au quinzième ſiècle, & M.rs les Encyclopédiſtes avoüent qu'elle y eſt demeurée *juſqu'au commencement du règne*

(1) *Ab omnibus ad Spectacula curritur.*

de Louis XIV. On couroit cependant alors à la Comédie comme à préſent.

Il n'eſt donc pas inoüi que des divertiſſemens coupables & autres choſes pernicieuſes ayent eu des partiſans & en très-grand nombre.

Non non, cher ami, un crime pour être commun ne ceſſe pas d'être crime, & le grand nombre de ſes partiſans n'en fera jamais une vertu.

Quelle funeſte! quelle frappante inconſéquence d'un grand nombre de Chrétiens! tous font profeſſion de croire que la conduite du plus grand nombre mène à la perdition : *beaucoup d'appellés & peu d'élûs*; mais vient-on à blâmer leur manière de penſer & d'agir: ils prétendent auſſi-tôt pouvoir ſe juſtifier par l'exemple du grand nombre.

Eſt-il beaucoup d'impiétés, eſt-il beaucoup d'ordures qu'on ne croiroit pouvoir canoniſer par de ſemblables récriminations?

Finiſſons cette réponſe par celle de St. Auguſtin. Déjà de ſon temps, on s'autoriſoit du grand nombre de ceux qui alloient aux Spectacles. Que répondoit ce St. Docteur? " ah! diſoit-il, ſi vous avez la crainte „ de Dieu, ne vous faites pas illuſion ſur le grand „ nombre de vos partiſans. Peſez avec équité, l'auto- „ rité qui vous parle. Détournez les yeux de la folie „ du Théâtre, & ne vous laiſſez pas entraîner par le „ grand nombre de ceux qui y courent.

II.

Si les Spectacles ſont ſi pernicieux, *pourquoi* les tolère-t-on?

Ce ſecond *pourquoi*, ne fait pas plus d'honneur aux partiſans du Théâtre que le premier. Quelques exemples vont vous en faire ſentir toute la frivolité.....

Si c'étoit un ſi grand péché de courir aux Tournois, & ſi l'Égliſe ne ceſſa pendant plus de cinq cents ans, d'excommunier ceux qui s'exerçoient à ces jeux meurtriers, *pourquoi* les ſouffrit-on, & pourquoi ne ceſſèrent-ils enfin que lorſqu'en 1558, Henri II. y fut bleſſé à mort?

Si l'uſage des bains communs aux deux ſexes étoit ſi oppoſé à la pudeur, comment donc a-t-il été toléré pendant tant de ſiècles malgré toutes les réclamations & toutes les loix de l'Égliſe?

Si les filles de moyenne vertu ſont ſi nuiſibles à l'ame qu'elles tuent; au corps qu'elles détruiſent; à l'eſpèce humaine qu'elles appauvriſſent; aux enfans de famille qu'elles pervertiſſent; aux familles elles-mêmes qu'elles ruinent & qu'elles déſolent; aux troupes enfin qu'elles énervent & qu'elles empoiſonnent; *pourquoi* donc les tolère-t-on dans les Royaumes Catholiques? *pourquoi* les y laiſſe-t-on jouir de la plus grande ſécurité moyennant qu'elles ne troublent point le repos public?

Eſt-ce un péché de les tolérer? n'en eſt-ce pas un? ce n'eſt pas ce dont-il eſt queſtion. Ce qui vient à mon ſujet, c'eſt que tous les abus horribles dont nous venons de parler ont été tolérés pendant grand nombre de ſiècles. C'eſt qu'on ſouffre encore le dernier avec bien d'autres non moins contraires à la morale de J. C.

Théodoric, Roi d'Italie avouoit que ce n'étoit point aux Spectacles qu'on devoit attendre de la retenue & des mœurs. Il les regardoit comme la ruine de la mo-

deſtie & de la pudeur. *Pourquoi* donc les ſouffroit-il? il va vous le dire. " *Il eſt quelquefois néceſſaire de tolé-* „ *rer quelques folies du peuple, pour l'empêcher d'en* „ *faire de plus grandes.* (1)

„ On ſait, dit St. Auguſtin, que les plus grandes „ licences étant paſſées en coutume, on s'habitue „ même à en faire l'apologie: & pour lors quoique „ réprouvées, elles parviennent à forcer l'autorité „ publique de les tolérer. (2)

Les Loix humaines ajoute St. Thomas, *ne ſont pas tenues à réprimer tous les maux.* Quoiqu'il en ſoit, il eſt manifeſte qu'elles ne les répriment par-tout.

III.

Pourquoi, le Pape ſouffre-t-il les Spectacles à Rome & dans les Villes de l'État Eccléſiaſtique? n'y eſt-il pas le maître?

Si, mon cher ami, les Calviniſtes, les Luthériens & autres Hérétiques ſe ſervent de votre troiſième *pourquoi*; ce n'eſt pas pour innocenter les Spectacles; mais pour ſe plaindre de ce que le Pape pouvant empêcher une ſource ſi malheureuſement féconde de toutes ſortes d'iniquités, il ne s'y oppoſe pas ſelon ſon pouvoir.

" Les Communions diſſidentes de la Romaine, dit „ Mr. Groſlei Académicien &c., s'épuiſent en clameurs „ contre la tolérance des Papes à l'égard des Specta- „ cles. Elles oppoſent avec complaiſance Génève à „ Rome; mais l'oiſiveté du peuple & des grands de

(1) *Mores autem in Spectaculis quis requirat ... Spectaculum expellens graviſſimos mores .... evacuatio honeſtatis apud Caſſ. Lib. 1. Epiſt. 23. L. 3. Epiſt* 51.

(2) St. Aug. tom 6. Pag. 227.

„ Rome, détruit cette comparaiſon. Rome moderne,
„ Rome chrétienne a conſervé tous les goûts de Rome
„ payenne; & le Roi Pontife auquel elle eſt aujour-
„ d'hui ſoumiſe, ne peut pas tolérer ce que ne pu-
„ rent déraciner les Conſtantins, les Théodoſes &c...

Comme cet abus ſubſiſtoit avant que la ſouveraineté temporelle fut unie à la puiſſance ſpirituelle; les Papes pour maintenir la tranquillité dans l'ordre civil & politique, dit Mr. de Boiſſy, tolèrent ce qu'ils ſouhaiteroient pouvoir ſupprimer. (1)

Si donc les Théâtres ſont tolérés à Rome, ils n'en ſont pas pour cela juſtifiés. Cette tolérance y eſt établie comme en France & ailleurs depuis que la corruption, devenue ſi générale & ſi impérieuſe, eſt parvenue à faire taire les Loix; & alors les Souverains Pontifes, à l'exemple de St. *Charles Borromée*, ſe ſont vus obligés de réduire leur zèle à demander au Ciel la patience pour ſupporter en gémiſſant les ſcandales qu'ils ne peuvent abolir.

Quelle que ſoit cette réponſe, il s'en faut qu'elle ſoit favorable à la cauſe des Spectacles. Daignez péſer la ſuivante.....

Le troiſième *pourquoi* ſe réduit à ce raiſonnement....

Les Papes ne peuvent tolérer à Rome &c., des jeux contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme. Or, diſent les partiſans du Théâtre, les Papes tolèrent les Spectacles à Rome où ils ſont maîtres; les Spectacles ne ſont donc ni pernicieux, ni contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme.

Voilà ce que diſent avec confiance, M. C. Cheva-

(1) Tom. 1. Pag. 120.

lier, ceux dont vous êtes ici le trop fidèle Écho. Ne ceſſerez-vous pas de l'être, quand vous apprendrez qu'ils ſont formellement démentis, même par ceux dont ils réclament la conduite ſoidiſant favorable au Théâtre?

Écoutons le St. Pape *Gélaſe*, il nous inſtruira en ſon nom & en celui de ſes prédéceſſeurs. " Ce n'eſt „ point par négligence, ni par relachement, dit-il, que „ mes Prédéceſſeurs ont uſé de tolérance à l'égard de „ ce *ſcandale* que j'eſpère abolir.

Le 1.er Janvier 1748, Benoît XIV. déclare authentiquement que " c'eſt avec le plus grand regret, qu'il „ ſe voit forcé à la tolérer à Rome & dans toutes les „ Villes de l'État Eccléſiaſtique &c. &c.

Les Spectacles ſelon les Souverains Pontifes ſont donc des ſcandales qu'ils déſirent & qu'ils eſpèrent abolir; mais qu'ils tolèrent encore *avec regret*. Ils croient donc pouvoir tolérer des ſcandales, pourquoi donc oſe-t-on les démentir?

C'eſt bien peu connoître Rome, que d'oſer hazarder que les Souverains Pontifes n'y ſouffrent rien que d'innocent & conforme aux bonnes mœurs. Les perſonnes inſtruites de ce qui s'y paſſe, ſavent qu'il y a des quartiers uniquement deſtinés à recevoir les filles de joie.

Avant qu'une de ces malheureuſes puiſſe ſe retirer dans ces réceptacles d'ordures, elle eſt obligée de ſe préſenter trois fois aux Juges, qui leur ſont aſſignés. Elle leur demande, la première & ſeconde fois, la permiſſion de fixer ſa demeure auprès de ſes ſemblables. Cette permiſſion lui eſt refuſée une première & ſeconde fois, en lui repréſentant l'horreur & les ſuites d'une ſi abominable conduite. On lui met ſous les yeux les effets

de *l'excommunication* qu'elle va encourir *par le ſeul fait*, en prenant poſſeſſion dudit quartier. &c. &c....

Si elle inſiſte une troiſième fois, on lui en laiſſe la liberté; mais ſi elle y eſt ſurpriſe avant de s'être préſentée trois fois, elle eſt fuſtigée, & ſi on la trouve hors de ſon quartier, elle eſt appréhendée au corps & ſévérement punie.

Pourquoi donc le Pape ſouffre-t-il ces horreurs à Rome? n'y eſt-il pas le maître?

Le peut-il? le doit-il? ce qui m'importe ici, c'eſt qu'il tolère à Rome des choſes contraires aux mœurs; & qu'en conſéquence on ne peut inférer qu'une choſe eſt innocente, parce que le Souverain Pontife la ſouffre à Rome & en Italie.

C'eſt donc fort mal-adroitement qu'on voudroit nous perſuader que les Spectacles ne ſont point des écoles de vices, par la raiſon que le Pape les ſouffre à Rome &c. &c. Enfin, ſi les Spectacles ſont innocens; *pourquoi* les Papes les condamnent-ils?

I V.

Si c'eſt un ſi grand mal d'aller à la Comédie, ſi elle eſt ſi contagieuſe, *pourquoi* le Pape lui-même y aſſiſte-il? avant de paſſer à la réfutation de ce quatrième *pourquoi*; permettez-moi encore une fois, mon cher ami, de vous rendre la monnoye de votre pièce.

Si c'eſt un ſi grand mal de trahir J. C., *pourquoi* Judas, un de ſes Diſciples l'a-t-il livré aux Juifs ſes plus cruels ennemis?

Si le duel eſt un ſi grand mal, *pourquoi* les perſonnes les plus diſtinguées en donnent-elles l'exemple? *pourquoi* puniſſent-elles les Soldats qui les imitent?

Si c'eſt un ſi grand mal ſelon Dieu & ſelon les hommes, de déſobéir à ſon Souverain, *pourquoi* les plus dévoués aux ordres du notre, ſont-ils toujours, ou preſque toujours, dans la ferme réſolution de les transgreſſer en ce point à la première occaſion? (1).

Vous même, mon cher Chevalier, rendez hommage à la vérité: tandis que vous étiez au ſervice, n'avez-vous pas toujours été dans la damnable diſpoſition de mettre l'épée à la main en cas d'appel? c'eſt ici que je vous interpelle. Si le duel eſt ſi oppoſé à l'eſprit du Chriſtianiſme, *pourquoi*, vous qui avez toujours fait profeſſion ſolemnelle de ſa morale & de ſes maximes, avez-vous propoſé un, & accepté deux cartels?

Il peut arriver que par trop de complaiſance, & pas aſſez de réflexions, on manque, ſans le ſavoir, aux perſonnes les plus dignes de la vénération publique. Reconnoiſſez-vous à ces traits, cher ami: vous êtes coupable.

Vous ignorez ſans doute, que les canons de l'Égliſe defendent en particulier à ſes Miniſtres, d'aſſiſter à la Comédie, & cela ſous les peines les plus formidables. (2)

Photius au 9.me ſiècle, ramaſſa dans ſon Nomocanon, les Loix Eccléſiaſtiques & civiles qui condamnent les Spectacles, & y fait voir que les Clercs, les Réligieux, les Prêtres &c., ne peuvent y aſſiſter *ſans encourir les cenſures de l'Égliſe.*

(1) Il n'eſt point d'efforts que nos Rois n'ayent faits pour déraciner la fureur des Duels en France. Une des diſpoſitions des Loix contre cet abominable uſage porte.... Que *s'il y a eu Duel, les coupables ſeront punis de mort ſans rémiſſion.*

Nos Rois font ſerment à leur Sacre de n'exempter perſonne de la rigueur des peines portées contre les Dueliſtes.

(2) Liſez Benoit XIV, *de Synodo Diœceſanâ* tom. 3. page 135. N.° XI. &c.

Les Clercs, y eſt-il dit, *qui y ont aſſiſté, doivent être enfermés dans un Monaſtère juſqu'à ce qu'ils aient donné des marques de pénitence.*

Cette diſcipline s'eſt exactement obſervée dans l'Égliſe d'Orient, comme dans celle d'Occident.

Le Concile de Chalons ſur Saone en 813 ſous Charlemagne, défend aux Eccléſiaſtiques d'aſſiſter aux Spectacles *ſous peine de ſuſpenſe.*

Celui de Paris en 829. Le douzième général. Celui de Tours, en 1585, & tous les autres, dont on feroit un volume, ne s'expriment pas avec moins de force. *Nous défendons les Comédies*, dit celui de Tours, *ſous peine d'excommunication.*

(1) Il eſt encore vraiſemblable qu'on vous a diſſimulé que les Papes renouvellent ces Loix le jour qu'ils ſont placés ſur la Chaire de St. Pierre.

Pourquoi donc ſans conſulter la décence, le reſpect & la juſtice qui leur ſont dus, les mettez-vous en contradiction avec eux-mêmes? ſur quoi aſſurez-vous qu'ils aſſiſtent à ces mêmes Spectacles qu'ils interdiſent aux autres? l'accuſation eſt grave. Où ſont vos preuves?

Il y a un an qu'un jeune homme, pour juſtifier ſon aſſiduité aux Spectacles dont je ne lui parlois pas, s'aviſa de m'oppoſer ce quatrième *pourquoi.*

Les Prêtres ſéculiers & réguliers, me dit-il, ne font plus aujourd'hui de difficulté d'aller à la Comédie. Le Pape lui-même y aſſiſte fréquemment à Rome.

Il ne lui en auroit pas plus couté d'ajouter qu'il l'y avoit vu; mais ſentant bien que j'aurois pu auſſitôt le

(1) Liſez les pages 15, 108 & 120 des Queſtions importantes.

convaincre de faux, il proteſta qu'un ami qui avoit été à Rome, lui en étoit un ſûr garant.

Il eſt déſagréable & dur de dire, de vive voix, à qui que ce ſoit, qu'il fait violence à la vérité. C'eſt pourquoi je pris dès lors le parti de le faire par écrit. Et pour fermer la bouche à l'impoſteur, j'écrivis à une perſonne en place à Rome au commencement de Décembre dernier. La réponſe datée du 23. Janvier de la préſente année, porte que *c'eſt une calomnie atroce de dire que le Pape aſſiſte à la Comédie; cela eſt abſolument faux.* Un homme ſenſé pourroit-il jamais croire qu'une cauſe eſt bonne, quand pour la juſtifier, il faut ainſi calomnier le Chef de l'Égliſe?

V.

Si les Spectacles ſont ſi pernicieux, *pourquoi* y voit-on tant de perſonnes exemplaires; & même des Eccléſiaſtiques?

Hélas! dit l'Eſprit St., combien de perſonnes dont la conduite nous paroît fort réguliere, & qui devant Dieu ſont jugées dignes des ſupplices éternels (1). Ce n'eſt point être juſte, que d'obſerver toutes les Loix à l'exception d'une. Et on n'eſt pas innocent en fuyant tous les vices à la réſerve d'un ſeul. (2)

Une ame vraiment chrétienne ne paſſe pas une bonne partie de ſa vie dans la recherche de ſes aiſes, dans les jeux & les parties de plaiſirs; mais attentive aux oracles de J. C. même, elle ſe ſouvient que pour être ſauvée, *il faut travailler ſans ceſſe à la mortification de ſes ſens, porter ſa croix tous les jours, & vivre de la vie de la foi.*

(1) *Eſt via quæ videtur homini recta, abominatio eſt ante Deum.*
(2) *Qui peccat in uno &c.*

Heureuſement occupée de ces vérités, elle travaille ſans relâche à mériter par ſes bonnes œuvres la couronne qui n'eſt promiſe qu'à la perſéverance.

Une perſonne pieuſe ne s'accommode point de mille frivolités qui abſorbent une bonne partie de ſon tems, mais touchée de ſes infidélités paſſées, elle profite avec empreſſement, de tous les inſtans préſens pour racheter ceux qu'elle a malheureuſement perdus, ou criminellement employés. (1).

Plus occupée à plaire à Dieu qu'au monde, elle n'eſt ni idolâtre de ſa figure, ni eſclave d'une parure dont on fait étalage, même dans le lieu ſaint. Ces plus chères délices ſont de remplir avec édification, tous les devoirs que l'aimable ſévérité de l'Evangile lui impoſe, & de témoigner à ſon Créateur, les ſentimens d'amour, de reconnoiſſance & de reſpect qui lui ſont dûs.

Reconnoiſſez-vous, à ces traits, beaucoup de ces perſonnes dont on voudroit ici réaliſer les vertus, & canoniſer la conduite?

Le grand *Boſſuet* répondant à cette queſtion en 1694, s'exprime en ces termes. " Que je crains que leur pro-
„ bité ne ſoit celle du monde qui ne ſavent s'ils ſont
„ Chrétiens, ou non; & qui s'imaginent avoir rempli
„ *tous les devoirs de la vertu*, lorſqu'ils vivent en gens
„ d'honneur, ſans tromper perſonne, pendant qu'ils
„ *ſe trompent eux-mêmes*, en donnant tout à leurs
„ plaiſirs.

„ Ce ſont de tels Sages à qui J. C. déclara que les
„ *ſecrets de ſon Royaume ſont cachés:* ce ſont des gens

(1) *Redimentes Tempus, &c.*

„ invulnérables qui peuvent paſſer des jours entiers à
„ entendre des chants & des vers paſſionnés & tendres,
„ ſans en être émus; & des gens d'une ſi éminente
„ vertu, n'écoutent pas ce que dit St. Paul: *que celui*
„ *qui croit être ferme craigne de tomber.* Ils ignorent
„ que, quand ils ſeroient tellement à toute épreuve,
„ qu'ils n'auroient rien à craindre pour eux-mêmes, ils
„ auroient encore à craindre *le ſcandale qu'ils donnent*
„ *aux autres*, ſelon ce que dit ce même Apôtre: *Pour-*
„ *quoi ſcandaliſez-vous votre frère? Ne perdez pas, par*
„ *votre exemple celui pour qui J. C. eſt mort.*

„ Ils ne ſavent pas même ce que prononce le même
„ Apôtre St. Paul: *que ceux qui conſentent à un mal,*
„ *y participent.* Que je crains encore une fois, qu'ils
„ ne ſoient de ces ſcrupuleux qui coulent le Moucheron & avalent le Chameau; ou qu'on ne nous faſſe
„ des vertueux à la mode, qui croyent pouvoir être
„ *enſemble au monde & à J. C.*

S'il faut dire que les Spectacles ſont innocens, parce que des perſonnes d'ailleurs exemplaires y aſſiſtent, ne faudra-t-il pas auſſi convenir qu'ils ſont pernicieux & abominables, parce que des perſonnes du premier mérite & de la régularité la plus exemplaire les réprouvent & les fuient comme tels? le devoir d'un vrai fidèle eſt de faire attention non à ce qu'on fait, mais à ce qu'on doit faire. (1).

Vous n'ignorez pas, mon cher ami, que la même Loi qui ne permet pas aux Chrétiens de manger de la viande les vendredis, leur en défend également l'uſage pour les ſamedis.

---

(1) *Non quid fiat, ſed quid fieri debeat, attende.*

Vous ſavez auſſi qu'en bonne morale, une perſonne libre ne peut, ſans pécher, en préſenter à ceux qu'elle ſçait ne pouvoir en manger ſans tranſgreſſer cette Loi.

Parce que beaucoup de perſonnes d'ailleurs régulieres ne connoiſſent plus, ou peu, les jours d'abſtinence; parce qu'il eſt du bon ton de ne la plus obſerver les ſamedis; parce qu'enfin c'eſt aujourd'hui trancher du grand, que de donner à manger en gras & en maigre même les vendredis; ſera-ce une choſe indifférente à un Catholique de ſe laiſſer entraîner à ce torrent.

Non non, cher ami, c'eſt par les fruits qu'on connoît l'arbre; & on juge de la régularité des perſonnes par leurs œuvres. En eſt-ce une de fréquenter les Spectacles? peut-elle l'être, quand pour la juſtifier, il faut parler le langage de l'incrédulité?

" Il eſt impoſſible, dit M. l'Évêque d'Arras; de
„ juſtifier la Comédie ſans vouloir condamner l'Égliſe
„ & les plus Saints Prélats. Il ne l'eſt pas moins de
„ juſtifier ceux qui par leur aſſiſtance à ces Spectacles,
„ non-ſeulement prennent part au mal qui s'y fait,
„ mais contribuent en même temps à retenir ces mal-
„ heureux Miniſtres de Satan, dans une profeſſion qui
„ les ſéparant des Sacremens de l'Égliſe, les met dans
„ un état perpétuel de péché, & hors de ſalut, s'ils
„ ne l'abandonnent.

Si les Spectacles ſont ſi pernicieux; dites-vous *pourquoi* y voit-on tant de perſonnes régulieres? j'aimerois autant dire: puiſque des perſonnes d'ailleurs régulieres déſobéiſſent à l'Égliſe, en la regardant comme ſacrilege; à leurs Paſteurs légitimes, en les traduiſant comme des Pères injuſtes & dénaturés; aux Orateurs Chrétiens, en

mépriſant leurs diſcours comme des déclamations ſcandaleuſes (c'eſt ce qu'elles font en fréquentant les Spectacles); pourquoi n'y pourrois-je pas aller comme elles? *pourquoi* ne pourrois-je pas m'égarer, & m'oublier comme elles?

Ce qui vous parle plus éloquemment en faveur des Spectacles, dites-vous, c'eſt qu'on y voit des Religieux, des Prêtres ſéculiers, des Évêques &c.

Mais d'abord, avez-vous jamais vu un Évêque, ou un Archevêque aux pièces de Valenciennes? peut-on citer un bon Curé, un vrai Miniſtre, un Prêtre occupé au Saint Miniſtère, en un mot, un Prêtre & un Religieux de Valenciennes qui y ait aſſiſté aux Spectacles?

Choſe bien ſurprenante, s'écrie-t-on! combien n'y en compteroit-on pas, s'ils ne leur étoient pas ſi ſévérement défendus? ſoit; au reſte, ajoute-t-on; qu'ils ne paroiſſent pas à la Comédie. Ce n'eſt pas là leur place, mais auſſi qu'ils ne trouvent pas mauvais que nous y aſſiſtions. C'eſt ainſi qu'on avoue que la Comédie eſt défendue aux Eccléſiaſtiques ſous les plus grandes peines. Apprend-t-on que quelqu'un d'eux, oubliant ce qu'il doit être, ait paru aux Spectacles, on croit avoir tout gagné, & on prétend auſſi-tôt pouvoir s'autoriſer de ſa démarche ſcandaleuſe.

Je ſais bien qu'à Paris, où ce qu'il y a de plus reſpectable dans toute l'Europe, ſe trouve raſſemblé avec l'excrément de tous les États & de toutes les Nations; il n'eſt pas rare de voir aux Spectacles, de ces gens que Voltaire lui-même appelle *Etres indéfiniſſables.*

Les uns quoique laïcs, (& c'eſt le plus grand nombre.) prennent l'habit court à peu près d'une certaine

eſpèce d'Eccléſiaſtiques du bel air, & arborent une brillante calotte ſur une élegante friſure deſtinée à la recevoir. Par ce moyen ils peuvent aller par-tout, & dans toutes les ſaiſons ſans changer d'habit, n'étant point obligés à l'étiquette. Cette ruſe s'accorde merveilleuſement avec la modicité de leur fortune.

D'autres qui, comme eux, ne veulent pas paroître ce qu'ils ſont, ou plutôt, ce qu'ils devroient être, ſe traveſtiſſent en laïcs, &, par une contradiction ſingulière, portent une calotte auſſi mal placée ſur leur tête, que leur individu l'eſt au parterre. S'y déshonorant ainſi eux-mêmes; ils y ſont auſſi mépriſés, qu'ils s'y rendent mépriſables. Combien de fois ne leur crie-t-on pas: *bas la calotte*, *bas la calotte*.

Ce que je dis de Paris peut s'appliquer aux Eccléſiaſtiques qui vont aux Spectacles de Rome.

" Anciennement les Spectacles n'avoient lieu à Rome „ que dans les jours du Carnaval; mais depuis dix-„ huit mois, m'écrit-on, les Comédies ſont ici auſſi „ en uſage que par-tout ailleurs, les Théâtres ſont „ ouverts & fréquentés toute l'année.

Il n'eſt donc pas douteux qu'on rencontre à Rome comme à Paris, des Eccléſiaſtiques qui n'appartiennent au Clergé que par l'habit & les bénéfices, & non par leurs mœurs & leur piété.

Mr. *Groſlei* en a vu plus d'un de cette trempe étant à Rome, mais en Obſervateur judicieux. " Il ſoutient „ que de tout ce qu'il y a recueilli, il ne réſulte rien „ qui puiſſe juſtifier les injuſtes préjugés repandus „ dans certains pays contre la régularité de mœurs &

„ de conduite qui honore *la très-grande partie* du ſacré „ Collège & de la haute Prélature.

„ Il ne faut pas confondre, dit le Marquis de Ca- „ raccioli les Évêques d'Italie avec ces *Monſignori*, „ connus dans Rome ſous le nom de *Prélats*, & qui „ ſouvent n'étant pas même dans les ordres, rempliſ- „ ſent des poſtes que les laïcs pourroient occuper.

„ Pendant mon ſéjour à Rome me dit Mr. l'Abbé „ *de Taché* qui y avoit accompagné feu M. le Cardi- „ nal de Luynes, j'y ai très-curieuſement examiné le „ Clergé; & je puis vous aſſurer que tous les Eccléſiaſtiques chargés du ſalut des ames &c. y ſont auſſi „ diſtingués par leur exacte régularité en tous points, „ que par l'étendue de leur lumieres & l'ardeur de leur „ zèle. On ſe perſuaderoit facilement le contraire, „ m'ajoutoit-il, ſi n'examinant les choſes que ſuperfi- „ ciellement, on ſe bornoit à ne jetter les yeux que „ ſur une troupe d'élégans & de damoiſeaux, qui ſem- „ blent n'avoir d'autre occupation que celle de faire „ rire les uns, gémir les autres, & ſcandaliſer ceux „ qu'ils devroient édifier; " mais quel avantage, les Spectacles peuvent-ils tirer de l'inconduite de ces Miniſtres infidèles? leurs ſcandales ſont-ils faits pour donner quelque autorité au vice?

Mr. de Montchal, dit auſſi dans ſes mémoires, que le Cardinal de Richelieu alloit à la Comédie; mais ajoute-il, " en celà ce Prélat ſe conduiſoit *comme bien d'au-* „ *tres*, par un eſprit bien contraire à celui de tous les „ Pères de l'Égliſe qui l'ont condamnée comme la cor- „ ruption des mœurs & une école publique de liber- „ tinage.

Quoi ! parceque des mortels honorés du Sacerdoce, de la Pourpre même, meneroient une vie ſcandaleuſe, vous croiriez être innocent, en ſuivant leur mauvais exemple ? depuis quand donc peut-on croire n'avoir rien à ſe reprocher en augmentant le nombre des coupables ? & où trouve-t-on qu'on puiſſe, ſans pécher, ſuivre l'exemple de ces Eccléſiaſtiques dont la vie répond ſi peu à la ſainteté de leur état, qu'un incrédule même, croit ne pouvoir mieux les définir, qu'en les appellant des *Etres indéfiniſſables ?*

Dites donc tant qu'il vous plaira, qu'on trouve des Eccléſiaſtiques aux Spectacles. Exagérez à votre aiſe le nombre des coupables. Voici ce que j'en conclurai....

Ces Eccléſiaſtiques, quels qu'ils ſoient, doivent ſavoir que les Spectacles leur ſont defendus. Ils en ſont donc plus coupables en les fréquentant, & ces Spectacles n'en ſont pas moins oppoſés à l'eſprit du Chriſtianiſme. *Ces Etres indéfiniſſables* en ſeront plus ſévèrement punis, & ceux qui auront prétendu pouvoir s'autoriſer de leur inconduite, ne ſeront pas trouvés ſans taches.

Ne vous raſſurez donc plus ſur le nombre & la qualité de ceux que vous voyez aux Spectacles. Ceſſez de nous chanter avec le Gazetier, que le Légat d'Avignon y a introduit & accompagné les Ambaſſadeurs Indiens, (je n'ai pas envie d'y aller voir.) Je ne ceſſerai de vous dire que *ce n'eſt point par les exemples, mais par les loix, que nous devons nous conduire ;* (1) je vous dirai encore, avec M. Boſſuet, que *s'il y a de grands exemples pour la Comédie*, IL Y A DES RAISONS INVINCI-

(1) *Non exemplis, ſed regulis ducimur.*

BLES CONTRE. Je vous répondrai enfin que cette objection n'eſt qu'un vrai ſophiſme du Théologien de M. Bourſault, qui ſe trouve ici en contradiction avec lui-même.

Je me ferois, dit-il, un ſcrupule étant Eccléſiaſtique & devant l'exemple aux autres, d'aller à la Comédie. Cependant après un tel aveu, il prétend juſtifier la Comédie par l'exemple des Évêques &c. &c. Et, ce qui eſt encore plus étonnant; oubliant preſqu'auſſi-tôt ce qu'il vient d'avancer, il conclut en ces termes....

" A l'égard de ceux qui vont à la Comédie, il y en
„ a qu'il ſeroit *indécent & ſcandaleux* d'y voir aſſiſter;
„ comme ſont les Religieux, & ſur-tout les plus réfor-
„ més; & je vous avoue que j'aurois peine à les ſau-
„ ver *de péché mortel*, auſſi bien que les Évêques &
„ *tous les gens conſtitués en dignités Eccléſiaſtiques.*

C'eſt comme s'il diſoit..... Quoique les Religieux, les Prêtres ſéculiers, les Abbés & les Évêques ne puiſſent paroître aux Spectacles ſans indécence, ſans ſcandale & ſans pécher mortellement; il en eſt cependant parmi eux qui y aſſiſtent. *Pourquoi* donc ne pourrois-je pas marcher ſur leurs traces? telle eſt cependant la déciſion de ce fameux Caſuiſte. C'eſt ainſi que raiſonne ce Théologien, dont les partiſans du Théâtre ou fait ſonner ſi fort l'autorité. C'eſt ainſi enfin que s'aveuglent ceux qui ſont aſſez malheureux pour vouloir favoriſer les paſſions de leurs frères.

En un mot, toutes les pièces des tems reculés, comme celles des *Giloſi* & beaucoup d'autres ſurannées & toujours nouvelles, n'ont pas eu moins de partiſans de toute eſpèce. En étoient-elles moins oppoſées aux bonnes mœurs? répondez, mon cher Chevalier.

V I.

Si les Spectacles ſont ſi pernicieux, *pourquoi* des Confeſſeurs en permettent-ils l'uſage à leurs pénitens?

Daignez auſſi me dire, mon cher ami: ſi les Spectacles ſont ſi innocens, *pourquoi* 1.° des Confeſſeurs les défendent-ils à leurs pénitens? 2.° *Pourquoi* refuſent-ils l'abſolution à ceux qui perſiſtent à les fréquenter? 3.° *Pourquoi* cette conduite leur eſt-elle preſcrite par leurs ſupérieurs légitimes?

C'eſt ici, mon cher Chevalier, qu'il faut en découdre.....

Si c'eſt un grand mal d'aſſiſter aux pièces du Théâtre moderne, ceux qui ne veulent pas y renoncer ſont donc dans un état habituel de péché. Il eſt donc viſible que les Confeſſeurs qui le ſavent & leur accordent l'abſolution, ſont coupables de ſacrilège.

Si au contraire, il n'y a aucun mal d'aſſiſter à ces pièces; les Confeſſeurs qui refuſent l'abſolution à ceux qui y aſſiſtent, ne ſont-ils pas coupables eux-mêmes de la plus ſacrilège injuſtice?

Il eſt donc palpable qu'un des deux partis eſt criminel? choiſiſſez en faveur de qui *vous voulez* vous déclarer.

Direz-vous, comme *quelqu'un*, que ceux qui refuſent l'abſolution &c., ſont *des imbéciles* ou *des rigoriſtes* &c.? il faudra donc auſſi avouer que nos Supérieurs légitimes, & l'Égliſe elle-même ſe couvre du même opprobre, en leur enjoignant d'agir en imbéciles ou en rigoriſtes. En voici la preuve.

Il eſt certain que *l'Égliſe veut qu'on refuſe l'abſolution à ceux qui aſſiſtent à la Comédie de plein gré, s'ils ne*

veulent point changer de conduite après avoir été ſuffiſamment avertis. Telle eſt la déciſion des Docteurs de Sorbonne. Telle eſt celle du Rituel de Reims, " Si après „ que le pénitent a promis de ne plus aller aux Spec„ tacles, il manque à ſa parole, le Confeſſeur doit lui „ différer l'abſolution.

Le Rituel d'Alet ne s'exprime pas différemment. " Nous défendons, y eſt-il dit, d'accorder l'abſolu„ tion à ceux qui fréquentent la Comédie.

„ Je recommande, dit M. de St. Albain Archevêque „ de Cambrai, en 1738, à tous ceux qui travaillent „ dans le Miniſtère, de ſuivre à l'égard des Acteurs & „ des Actrices les règles établies par les Saints Canons.

En 1755. Ce même Prélat dit: " qu'il ne peut ſe „ diſpenſer... d'ordonner aux Eccléſiaſtiques qui lui „ ſont ſoumis & admis pour entendre les confeſſions, „ de ſuivre dans le Tribunal de la pénitence, les Saintes „ règles & les Canons de l'Égliſe ſur cette matière.

M. de Sève, Evêque d'Arras, n'eſt pas moins déciſif dans ſes Mandemens contre la Comédie.

" Nous ordonnons, y eſt-il dit, à tous nos Paſteurs „ de s'appliquer avec ſoin à empêcher ces déſordres, „ & à tous nos Confeſſeurs d'y veiller. Ils ſe ſouvien„ dront que ces ſortes de perſonnes ne peuvent être „ capables d'abſolution, ſans une véritable douleur „ &c. &c. ... Ils ſuivront à leur égard *les règles que* „ *l'Egliſe leur donne pour* les péchés publics & de „ ſcandale. Ils auront ſoin *d'interroger* ſur ces péchés „ les perſonnes mondaines qui iront à confeſſe à eux, „ & ſur-tout, *ces mères qui auront ſacrifié malheureuſe*„ *ment leurs enfans à l'idôle du plaiſir & de la vanité;*

„ parce que ſouvent LA PASSION ET LA COUTUME „ les aveuglant & les empêchant de connoître le mal- „ heureux état où elles ſont; elles négligent, ou omet- „ tent de s'en accuſer.

Telle eſt encore la Doctrine conſignée dans les Rituels & Ordonnances Synodales d'Auxerre, de Noyon, dans les Mandemens de M. M. les Archevêques & Évêques d'Alby en 1719, de Lodeve en 1737. Telle eſt enfin celle des Rituels de Toulon, de Macon, &c. &c., imprimés en 1780. Tom. 1.er pag. 414, 418 & 427.

" Il eſt important y eſt-il dit, que les Confeſſeurs „ liſent pluſieurs excellents traités qui ont été publiés „ contre les Spectacles, pour apprendre aux pénitens „ ce qu'ils en doivent penſer, & pour déſabuſer une „ infinité de perſonnes qui penſent que l'uſage des „ Spectacles eſt permis; en ſorte que cette erreur eſt „ devenue preſque générale parmi les gens du monde, „ toujours aiſés à tromper ſur ce qui les flatte.....

„ Si après que le pénitent a été inſtruit, & qu'il a „ promis de ne plus aller aux Spectacles, il eſt retom- „ bé, & a manqué à ſa promeſſe; *le Confeſſeur doit lui* „ *différer l'abſolution*, juſqu'à ce qu'il ait été éprouvé „ pendant le temps néceſſaire: en ſuivant les principes „ marqués pour l'abſolution des péchés d'habitude, & „ de ceux qui ſont dans l'occaſion prochaine de péché „ mortel.

„ Si le pénitent ne veut pas promettre de renoncer „ pour toujours à ces amuſemens pernicieux; ou ſi le „ Confeſſeur a un juſte fondement de juger que non- „ obſtant la promeſſe qu'il a fait, il n'eſt pas véritable- „ blement diſpoſé à fuir entièrement les Spectacles, *il*

„ *doit lui refuſer l'abſolution*, juſqu'à ce que par des „ preuves réelles & non équivoques, il ſoit morale- „ ment aſſuré de la ſincérité de ſa converſion & de ſon „ changement; conformément aux anciennes Ordon- „ nances Synodales qui ont été renouvellées & con- „ firmées à cet égard.

„ Les Confeſſeurs, dit le Père Antoine Jéſuite, dont „ les Théologiens connoiſſent le mérite, doivent refu- „ ſer l'abſolution à quiconque ne veut s'abſenter des „ Comédies de ce temps. (1).

Telle a été auſſi la Doctrine de feu M. d'Orléans de la Motte Évêque d'Amiens. Telle eſt encore celle de M. de Machault ſon Succeſſeur (2). Telle eſt enfin celle de tous les Princes de l'Egliſe qui ont écrit ſur cette matière.

En eſt-ce aſſez, mon cher ami, pour juſtifier la conduite de ceux qu'on voudroit accuſer de rigoriſme ou d'imbécillité? en faut-il d'avantage pour ſatisfaire à votre dernier *pourquoi?*

Pourquoi dites-vous, eſt-il des Confeſſeurs qui permettent l'uſage de la Comédie?

Vous voudrez bien d'abord obſerver, mon cher Chevalier, qu'il eſt de la juſtice de ne pas croire facilement ce qu'on ſe permet aiſément de dire des perſonnes conſacrées au ſervice des Autels. Il n'en coute rien à la paſſion du plaiſir, ou de l'intérêt, pour calomnier ou ridiculiſer un Confeſſeur, & quels progrès ne font pas

(1) Tom. 4. page 5. N.° 7. de ſa Théologie morale, imprimée à Paris en 1733.

(2) Louis XV. ſe flattant de l'avoir nommé Coadjuteur à l'Evêché d'Amiens, diſoit à Madame Louiſe : je ne ſais ce que ce Diocèſe a fait à Dieu pour toujours avoir de Saints Evêques.

ſouvent le menſonge & la calomnie, avant que l'accuſé en entende parler! parmi grand nombre d'exemples que je pourrois rapporter dans la matière préſente, je me bornerai à deux qui certainement ne ſont pas en faveur des partiſans de la Comédie.

" Le Saint Évêque d'Amiens, (M. de la Motte dont „ nous venons de parler,) attentif à écarter de ſon „ troupeau les ſcandales qui corrompoient les mœurs, „ condamnoit avec une ſainte liberté, les divertiſſe- „ mens & les Spectacles profânes qu'il appelloit *l'écueil* „ *inévitable de l'innocence & le péché qui damne ceux* „ *qui n'en ont pas d'autre.* Il en parloit ſouvent en „ Chaire, il en parloit ſouvent dans la converſation.

„ Quel pitié, diſoit-il, que des gens de bon ſens „ achetent à prix d'argent le dangéreux plaiſir de voir, „ en repréſentation, des ſcandales comiques ou tra- „ giques?

„ Si la paſſion n'étoit pas capable de tout tenter, il „ ſeroit difficile, d'après les principes ſi peu équivo- „ ques de ce Saint Prélat, d'imaginer ce qui a pu don- „ ner lieu à la fable: que dans un temps de grande „ miſère, il s'étoit introduit dans un bal public; qu'il „ y avoit fait une quête pour les pauvres; & que ſa- „ tisfait de ce qu'il y avoit recueilli, il étoit ſorti en „ ſouhaitant bien du plaiſir à la compagnie, comme „ ſi elle eût, en quelque ſorte, acheté par ſon aumô- „ ne, le droit d'affronter impunément l'écueil inévita- „ ble de l'innocence.

„ On ne peut douter que le ſuffrage d'un tel Évê- „ que, n'eût été un grand triomphe pour les perſon- „ nes qui voudroient mettre ces divertiſſemens au nom-

„ bre des amuſemens innocens. Auſſi cette hiſtoire,
„ ſans fondement & ſans aucune apparence de vérité,
„ fut-elle bientôt accréditée. Elle courût toute la Fran-
„ ce; elle fut même imprimée avec éloge, & reçue ſans
„ examen, ſurtout à la Cour, où le grand ſecret des
„ perſonnes qui conſervent encore quelque piété, eſt
„ de ſavoir ſe tranquilliſer en ſe partageant entre Dieu
„ & le monde..... Louis XV., qui à ce trait que
„ ſes courtiſans lui donnoient pour indubitable ne re-
„ connoiſſoit pas *ſon Saint*, prit le parti de lui faire
„ écrire pour apprendre de lui ce qui en étoit. M. de
„ la Motte répondit au Roi, *qu'à la vérité il aimoit*
„ *les pauvres; mais pas cependant juſqu'à la folie.*

„ Il ſe répandit auſſi un jour, que l'Évêque d'Amiens
„ avoit été à la Comédie, parcequ'on avoit vu ſa voi-
„ ture & ſon Cocher devant la Salle des Spectacles
„ pendant qu'on jouoit la pièce. Le fait étoit qu'une
„ Dame de diſtinction qui n'avoit pas ſa voiture, ayant
„ fait prier M. de la Motte de lui prêter la ſienne,
„ ſous prétexte d'avoir à faire quelques viſites preſ-
„ ſées, s'en étoit ſervie pour ſe rendre à la Comédie,
„ & n'avoit pas ſongé à l'indécence qu'il y avoit de
„ laiſſer la voiture d'un Évêque devant une Salle des
„ Spectacles. (1)

Après ſemblables faits, en eſt-il qu'on ne puiſſe hazarder?

Bourſault fait imprimer ſon Théâtre; & on n'eſt pas peu étonné devoir à la tête de ſes pièces, un prétendu écrit qu'il s'aviſe d'y préſenter ſous l'intitulé le plus

(1) Voyez ſa vie, pag. 177. & ſuivantes.

impoſant: *Lettre d'un Théologien en forme de diſſertation pour la défenſe de la Comédie.*

Quelques Emiſſaires ont grand ſoin de répandre dans le public, que cet écrit eſt *d'un habile Caſuiſte & célèbre Directeur des conſciences.* En un mot du P. *Caffaro* Théatin.

La calomnie eſt ſi bien cimentée, qu'en peu de jours, elle paſſe pour une vérité inconteſtable dans Paris & dans les Provinces voiſines. Les Docteurs, les Prédicateurs, les Évêques & Archevêques, levent auſſi-tôt la voix. Le grand Boſſuet lui-même allarmé du ſcandale de cette production en écrit au P. *Caffaro* en ces termes....

" C'eſt à vous, mon Révérend-Père, que j'adreſſe „ d'abord mes plaintes contre une lettre en forme de „ diſſertation .... que tout le monde vous attribue, „ & que, depuis peu, on m'a aſſuré que vous aviez „ avouée.

Deux jours après la date de cette lettre, le Père *Caffaro* lui écrivit la ſuivante.

MONSEIGNEUR.

" Si tout le monde ſavoit, autant que votre gran- „ deur, les règles de l'Evangile, je ne ſerois pas dans „ la peine où je ſuis pour cette malheureuſe lettre qu'on „ m'attribue *fauſſement*..... Je dis donc & proteſte, „ comme je l'ai proteſté à tout le monde, que je ne „ ſuis pas l'auteur de la lettre qui favoriſe la Comédie.

Le même jour, le Père *Caffaro* écrivit à M. l'Archevêque de Paris.... " Je n'ai pu apprendre, lui dit-il, „ qu'on me croyoit dans le monde, auteur d'un libelle „ fait en faveur de la Comédie, ſous le titre de *Lettre*

„ *d'un Théologien....* Et voir en même temps le ſcan-
„ dale qu'a donné cet ouvrage, ſans en être ſenſible-
„ ment affligé. J'ai cru même qu'il étoit de mon devoir,
„ pour l'édification de l'Égliſe & pour l'honneur de
„ mon Miniſtère, de déclarer publiquement que cette
„ lettre n'eſt point de moi, & que je n'y ai eu aucune
„ part.

Vous voyez donc, mon cher ami, qu'il ne faut pas être trop crédule ſur des faits controuvés & qui n'ont pour origine que la paſſion & l'intérêt. Ceux que je viens de vous mettre devant les yeux ſont accompagnés de quelques circonſtances remarquables. Elles donnent lieu à deux réflexions qui ſe préſentent d'elles-mêmes.....

1.° Il faut que la cauſe des Spectacles ſoit bien déſeſpérée; puiſque pour pouvoir citer un Évêque, *un Théologien*, *un habile Caſuiſte* &c., en ſa faveur, il faut calomnieuſement les ſuppoſer!

2.° Si la lettre d'un ſoi-diſant Directeur en faveur de la Comédie a été un ſujet de ſcandale public, & réprouvée comme telle, la conduite d'un Confeſſeur qui la permettroit, ſeroit-elle un ſujet d'édification pour l'Égliſe & un titre d'honneur pour ſon Miniſtère?.... Quoiqu'il en ſoit de ces réflexions que j'abandonne aux vôtres, ne perdons point de vue celles de M. Boſſuet. Ce qu'il écrit à un Directeur qu'il croyoit Apologiſte des Spectacles, nous apprendra ce qu'il auroit penſé d'un Confeſſeur qui en auroit permis l'uſage.

Un *Directeur des conſciences*, ne pourroit écrire en faveur des Spectacles & en permettre l'uſage, qu'autant qu'il les croiroit innocens. Or, dit M. Boſſuet " ſongez
„ ſi vous jugez digne de votre habit, du nom de

„ Chrétien & de Prêtre, de trouver honnêtes toutes
„ les maximes d'amour &c. &c. qui retentissent par-
„ tout dans les Opéra de *Quinault*, à qui j'ai vu cent
„ fois déplorer ces égaremens.....

„ La première chose que je reprends dans votre
„ lettre, ajoute M. Bossuet au prétendu Théologien,
„ c'est que vous ayez pu dire que la Comédie, telle
„ qu'elle est aujourd'hui, n'a rien de contraire aux
„ bonnes mœurs.... Il faudra donc, continue ce
„ grand homme, que nous passions pour honnêtes,
„ les impiétés & les infamies dont sont pleines les
„ Comédies de *Molière*; ou que vous ne rangiez pas
„ parmi les pièces d'aujourd'hui, celles d'un auteur
„ qui remplit tous les Théâtres des équivoques les
„ plus grossières dont on ait jamais infecté les oreilles
„ d'un Chrétien.

„ S'il n'y a rien que d'honnête (à la Comédie). Rien
„ qu'il faille porter à la confession: hélas! mon père,
„ QUEL AVEUGLEMENT faut-il qu'il y ait parmi les
„ Chrétiens? Et un homme de votre robe, & de votre
„ nom étoit-il fait pour achever d'ôter, aux fidèles,
„ le peu de componction qui reste encore dans le mon-
„ de pour tant de désordres?

Qu'on nous dise après cela, qu'on ne se confesse point d'aller à la Comédie! mais laissons encore parler M. Bossuet.

„ Quittez, quittez ces illusions, dit-il, ... ou
„ désavouez une lettre qui deshonore votre caractère,
„ votre habit & votre Saint Ordre. Une lettre, où on
„ vous donne le nom de Théologien, sans avoir pu
„ vous donner des Théologiens pour approbateurs;

„ une lettre enfin qui n'oſe paroître qu'à la tête des „ pièces de Théâtres &c.

Quelle ſource encore ici, mon cher Chevalier, qu'elle ſource de réflexions pour ceux qui veulent en faire! ſi la doctrine d'un Directeur qui trouveroit honnête les pièces de notre Théâtre, ſeroit perverſe & indigne même d'un ſimple Chrétien; celle d'un Confeſſeur, qui permettroit à ſes pénitens d'y aller, en ſeroit-elle meilleure? & ſi le premier ne contribuoit pas peu à l'étrange aveuglement & à la perte des fidèles, en qui on trouve encore *un reſte de componction pour tant de déſordres*; le ſecond ſe rendroit-il moins criminel par ſa cruelle indulgence? Ces Confeſſeurs dont vous parlez, ignorent-ils *les Saintes Maximes de la Religion Chrétienne ſur la Comédie?* (1) *les Saintes Règles & les Canons de l'Égliſe*, qu'ils *doivent ſuivre dans le tribunal de la pénitence?*

S'il en eſt parmi eux qui les ignorent; *pourquoi* vous autoriſez-vous de leurs lumières pour perſévérer dans votre erreur?

S'il en eſt qui connoiſſant ces *Saintes Règles*, refuſent de s'y conformer; *pourquoi* nous oppoſez-vous leur conduite? des Miniſtres du Seigneur ſont-ils donc innocens en faiſant profeſſion de braver les Loix de l'Égliſe & de leurs Supérieurs légitimes? prononcez.

" Malheur, dit le Prophête, malheur à vous, guides „ infidèles qui préparez des couſſinets pour les mettre „ ſous les coudes: & des oreillers pour en appuyer la „ tête des perſonnes de tout âge, afin de ſurprendre „ ainſi les ames dans leurs paſſions criminelles.

„ Malheur à vous qui en leur donnant la mort, vous

(1) Conférences d'Angers, tom. 16. pag. 517, &c.

„ leur aſſurez que leurs ames ſont pleines de vie. (1).

Etablis par J. C. avec le pouvoir de lier & de délier dans l'Égliſe, dit Mr. Sevoy, (2) " ils ne connoiſſent „ que le dernier; & placés dans le tribunal ſacré, ils „ prétendent pouvoir remettre les péchés plus de faci- „ lité qu'ils n'ont été commis. Bien plus diſſipateurs „ que diſpenſateurs du ſang de J. C.; ils ſont aſſez „ ſacrilèges pour le verſer dans des conſciences ſouil- „ lées & encore fumantes de leur crime.... Je ne puis „ mieux comparer ces ſortes de Confeſſeurs, ajoute-il, „ qu'à des Médecins compatiſans à l'excès & perni- „ cieuſement complaiſans, à qui un malade dans l'ex- „ cès d'une fièvre frénétique demanderoit un poiſon „ & qui auroit la cruelle condeſcendance de le lui „ accorder.

„ Au lieu de rendre aux ames, la vie ſpirituelle de „ la grace, ces Directeurs commodes leur donnent le „ coup de la mort .... tels ſont les fruits d'une pré- „ varication ſi criante. Elle endort le pénitent dans „ une fauſſe paix; elle fomente ſes crimes & le fixe „ dans un état de réprobation, en faiſant pour ainſi „ dire un jeu de la confeſſion.

Victimes infortunées de leurs plaiſirs, les partiſans des Spectacles, comme preſque tous les pécheurs d'habitude, deſirent qu'on les flatte, ils cherchent, dit l'Eſprit Saint, des Prophêtes complaiſans, & ils ſont aſſez malheureux pour en trouver. (3) Mais c'eſt en vain qu'ils voudroient s'étourdir & ſe couvrir de leur autorité. Qu'ils faſſent taire la paſſion & qu'ils laiſſent par-

(1) Ezéchiel, C. 13, V. 18. (2) Tom. 2, page 125. & 126.
(3) *Qui vult decipi, decipiatur.*

ler la raiſon : l'illuſion ſera diſſipée, il n'y aura plus de Comédie.

Eſt-il, en effet un vrai fidele qui ne ſache que l'Égliſe s'eſt toujours expliquée & qu'elle s'explique encore tous les jours ſur la nature des Spectacles, par la bouche de ſes Miniſtres & de ſes Orateurs Chrétiens ? vous le ſavez, comme eux, mon cher Chevalier; les Conciles, les Souverains Pontifs, tous les Prélats Catholiques, tous les Théologiens ſans exception, tous les Curés de la Capitale, les *Genies rares*, les *Athlétes du bon goût*, les *hommes ſublimes & qui feront à jamais la gloire de la France.* &c. &c. Tous ſe réuniſſent pour vous éclairer & vous détourner des Spectacles; Tous vous crient *qu'on ne peut y aller ſans ſe rendre coupable*; tous vous proteſtent, ſans aucun intérêt, que votre aſſiſtance à ces *œuvres de Satan*, ne pourra être, pour vous, qu'une ſource malheureuſement féconde de regrets cuiſans à l'heure de la mort, & de grincemens de dents pendant l'éternité. Leurs déciſions ſont dans tous les livres de morale; il n'eſt perſonne qui ne puiſſe les lire.

Et vous, mon cher ami, ſur l'autorité d'un Miniſtre qui n'oſe ſe montrer & donner ſa déciſion par écrit (1), vous ſerez aſſez ennemi de votre raiſon, de votre foi, & de votre ame, pour aimer encore *ces amuſemens coupables*, & prétendre pouvoir y courir impunément? penſez-vous, & agiſſez-vous ainſi, quand il eſt queſtion d'intérêts fugitifs, & dont les ſuites ſont bien moins à craindre que celles des Spectacles?

Ne me dites pas que chacun a ſa manière de voir: un avare, ſans doute, a une manière de voir bien diffé-

(1) *Qui malè agit odit lucem.*

rente de celle d'un prodigue, & celui qui tient le milieu, ne voit ni comme l'un, ni comme l'autre. Cela veut-il dire qu'il ſoit libre à chacun de penſer & d'agir comme il lui plaît, quand il s'agit de choſes nullement indifférentes?

Conſultons notre conſcience, dit Mr. de Rochechuare; *& nous n'irons plus aux Spectacles.* Il n'y en auroit bientôt plus, s'il y avoit moins de Spectateurs, diſoit autrefois St. Chriſoſtome. Ne peut-on pas ajouter que le nombre de ceux-ci ſeroit bien peu conſidérable, s'il ne ſe trouvoit aucun *de ces Directeurs commodes* dont nous venons de parler?

Ne cherchons donc plus ni à nous tromper, ni des Directeurs relachés qui flattent ſur cela la cupidité, dit encore M. l'Evêque d'Arras.

C'eſt préciſément l'avis que donnent aux fidèles, non des Docteurs en particulier; mais le Cardinal Delci avec trente-ſix Prélats, tant Cardinaux, qu'Archevêques & Évêques d'Italie.

" Mes chers frères, dit le Cardinal Delci dans ſon „ inſtruction paſtorale: ne vous laiſſez point ſéduire „ par ces guides qui peu inſtruits dans l'art de con- „ duire les ames, *oſent vous permettre d'aller aux Spec-* „ *tacles*, & aſſurer que tout ce que nous pouvons „ vous dire pour vous en éloigner, ne ſont que des dé- „ clamations des Saints Pères contre les Spectacles de „ leurs temps, mais tout-à-fait déplacés contre ceux „ de nos jours, qui (ſelon eux) „ ne ſont ni illicites, „ ni dangereux. C'eſt pour les couvrir de confuſion, „ & vous éclairer ſur les pieges qu'ils vous tendent, „ continue le Cardinal, que je vais vous mettre ſous

„ les yeux, non, ce qu'on dit les SS. Pères contre les
„ Spectacles de leurs temps; mais ce qu'ont penſé, en-
„ ſeigné & écrit, il y a environ deux mois, trente-ſix
„ Prélats tant Cardinaux, qu'Archevêques & Evêques
„ de l'État Eccléſiaſtique. Voici, ajoute-t-il leur déci-
„ ſion à laquelle j'ai moi-même ſouſcrit.....

„ Nous ſouſſignés, Évêques de l'État Eccléſiaſti-
„ que, penſons unanimement que les Tragédies & Co-
„ médies telles qu'elles ſe repréſentent ſur les Théâtres
„ publics, portent le plus grand préjudice aux mœurs;
„ qu'on ne peut les fréquenter &c.... Que ces diver-
„ tiſſemens ſont encore plus dangereux aux jeunes
„ gens. &c. &c.

„ C'eſt pourquoi en égard aux Spectacles tels qu'ils
„ ſe donnent *même aujourd'hui*, nous ſommes bien
„ éloignés de croire qu'on puiſſe les placer parmi les
„ divertiſſemens innocens, & en mettre l'uſage parmi
„ les actions indifférentes.

Se peut-il rien de plus lumineux, de plus déciſif? eſt-
l un mot qui ne porte? ſerez-vous encore tenté de nous
ppoſer la conduite de vos Confeſſeurs qui *oſent vous*
ermettre d'aller aux Spectacles? vous autoriſerez-vous
ncore de ces *guides peu inſtruits dans l'art de conduire*
es ames, & ne vous laiſſerez-vous pas enfin *éclairer ſur*
es piéges qu'ils vous tendent?

C'eſt ici que j'en étois de mes répliques à votre pre-
mière lettre, mon cher Chevalier, lorſque j'ai reçu
'honneur de votre ſeconde avec les trois POURQUOI
dont vous avez fait l'heureuſe trouvaille. Je ne puis
qu'admirer votre fécondité. C'eſt ſans doute en faiſant
ne revue plus exacte de vos idées théâtrales, que vous

aurez fait la découverte de ces trois moyens de défenſe qui vous avoient échappés.

Vous jugerez par mon exactitude, que je n'ai pas eu moins d'empreſſement à vous en dire mon ſentiment, que vous en avez eu à me les communiquer. Si je ne vous ai pas envoyé auſſi-tôt mes réponſes, ce n'a été que pour vous les faire paſſer toutes à la fois. Par ce moyen; celles qui ſont relatives aux ſix POURQUOI, auront eu pour compagnes de voyage, celles que je vais faire aux trois nouveaux enfans trouvés.

VII.

Les Théâtres des ſiècles paſſés n'offrant aux Spectateurs qu'idolâtrie, il n'eſt pas étonnant qu'ils aient été reprouvés comme contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme, & que, comme tels, ils aient été interdits aux fidèles par les Saints Pères de leur tems; mais aujourd'hui que nos pièces ſont purgées de toutes les idées du Paganiſme, *pourquoi* ne ſeroit-il pas permis d'y aſſiſter? telle eſt la teneur de votre ſeptième *pourquoi*; y avez vous bien penſé, mon cher chevalier, avant de le propoſer?

1.° Avez-vous jamais lu ces pièces anciennes? les avez-vous jamais eu en main? & en avez-vous jamais vu même le titre? ſi vous ne les avez jamais ni lues, ni vues, comment pouvez-vous aſſurer qu'elles n'offroient aux Spectateurs qu'idolâtrie.

2.° Direz-vous que les Pères de l'Égliſe certifient ce fait? mais êtes-vous en état de les entendre mieux, que le grand Boſſuet? c'eſt préciſément pour répondre à cette objection, que ce ſavant Prélat renvoie aux Saints Pères & aux Docteurs de l'Égliſe. " *C'eſt lire trop né-*
" *gligemment les Pères*, dit-il, pag. 48 &c., *de ſes*

„ *maximes*, que d'aſſurer, qu'ils ne blâment dans les „ Spectacles de leur temps, que l'Idolâtrie & les im- „ pudicités. C'eſt être trop ſourd à la vérité, que de „ ne pas ſentir, que leurs raiſons portent plus loin. „ Ils blâment dans les Théâtres, l'inutilité, les paſ- „ ſions excitées, la parure, le déſir de voir & d'être „ vu, la malheureuſe rencontre des yeux, qui ſe cher- „ chent &c. &c. " *Dites*, ajoute-t-il, *que les Pères ne blâment pas toutes ces choſes, & tout cet amas de périls, que les Théâtres réuniſſent : dites, qu'ils n'y blâment pas même les choſes honnêtes, qui enveloppent le mal, & lui ſervent d'introducteur.*

3.° Répondrez-vous, qu'on a lu les Pères pour vous? mais en a-t-on trouvé un ſeul, qui ne diſe le contraire de ce que vous avez ſi hardiment avancé?....

4.° On eſt d'accord qu'il n'y avoit plus d'idolâtrie en Occident avant la fin du cinquième ſiècle, & qu'elle étoit entièrement abolie en Orient avant la fin du ſixième. Tous les partiſans des Spectacles avouent avec leurs ennemis que depuis la fin du ſixième ſiècle, il n'a plus été queſtion d'idolâtrie dans les Comédies & Tragédies de tous les ſiècles ſuivans.

On ne trouvoit donc plus d'idolâtrie dans les pièces de Théâtre en 680. Quand elles ont été réprouvées par le ſixième Concile général. On n'en voyoit pas davantage dans celles du huitième ſiècle. Cependant le ſeptième Concile général, défend aux fidèles d'y aſſiſter, & ordonne qu'on puniſſe les réfractaires en 787.

Il n'étoit pas plus queſtion d'idolâtrie dans les pièces du douzième & treizième ſiècles que dans les 7ème, 8ème &c. Qu'en penſoit-on alors? *O! Serviteurs de J. C.*,

dit St. Bernard mort en 1158, *ne vous y trompez pas. Dieu a en horreur les partiſans des Spectacles.* (1)

Le bienheureux Laurent, premier Patriarche de Véniſe & écrivain du même ſiècle, dit qu'ils n'auront d'autre partage *que les flammes éternelles.* (2) Et le douzième Concile général tenu en 1215, non ſeulement défend aux Eccléſiaſtiques d'aſſiſter aux Spectacles; mais leur ordonne d'en inſpirer de l'horreur aux fidèles.

En un mot, de l'aveu même de Mrs. les Encyclopédiſtes & autres partiſans de la Comédie, elle *demeura dans une licence groſſière juſqu'au commencement du règne de Louis XIV.* Toutes les Loix Eccléſiaſtiques & Civiles l'ont condamné juſqu'à cette époque comme contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme. Il n'eſt donc pas néceſſaire que des pièces n'offrent à leurs Spectateurs qu'idolâtrie, pour être contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme. Il ne ſuffit donc pas que la Comédie ſoit purgée de tous les rits du Paganiſme pour que les fidèles puiſſent ſe donner la licence d'y aſſiſter.

5.° En ſavez-vous plus ſur ces pièces anciennes, que le Père *le Brun*, le Marquis de *Pompignan*, M. *Garnier*, &c.? qu'en penſoient-ils?....

" Voulez-vous une preuve parlante, que les pièces
„ du Théâtre, pendant le regne du Paganiſme, étoient
„ ſouvent *plus chaſtes*, que celles d'à préſent dit le
„ ſavant Père Lebrun? jugeons-en par les Tragédies,
„ qui nous reſtent des premiers ſiècles.... Elles furent
„ compoſées & repréſentées ſous un Empereur, auſſi
„ impie, & auſſi débauché, que l'étoit Néron. Cepen-

(1) *Refert Bellov. L. 3. Spectaculorum.. Din. 6.*
(2) *Talia ſectantes gehennalibus flammis cruciabuntur de caſto connubio* &c. *C. 4.*

„ dant, ne faut-il pas avouer, qu'elles ſont plus chaſ-
„ tes, que celles qu'on repréſente aujourd'hui? "
voyez ſes diſcours, pag. 76, 77, 78, 85 & 86 &c.

Mr. le Marquis de Pompignan, qui a fait une étude particulière de ces pièces anciennes, nous en donnera-t-il une idée différente? écoutons-le dans ſa traduction des Tragédies d'Eſchyle, en 1770. " Je ne
„ penſe point ſans étonnement, dit-il, au prodigieux
„ avantage, que les païens ont ſur les Chrétiens à
„ l'égard de la morale du Théâtre. Il n'y a point en
„ cela, de diſtinction à faire de nation, ni d'auteur;
„ François, Italiens, Anglois, Eſpagnols... Corneil-
„ le, Racine, tous ſe réuniſſent à conſacrer à l'amour,
„ la Muſe de la Tragédie.

Qu'on ne s'excuſe point, dit encore le Père Lebrun, *ſur ce qu'on n'entend pas de mauvais mots dans les Tragédies. On n'entendoit rien dans les anciennes; qui fit des impreſſions ſi facheuſes; on étoit très-réſervé à la Comédie.*

" Si l'on avoit aimé & ſouffert des impuretés ſur le
„ Théâtre, on en auroit eu une belle occaſion, au
„ tems de *Néron*, de *Commode*; & *d'Héliogabale*. Ce-
„ pendant on ne ſauroit rien trouver, qui prouve que
„ le Théâtre des anciens ait été ſouillé par les indécen-
„ ces, qu'on ſe repréſente. Et ſi l'on n'en trouve ni
„ ſous Néron, ni ſous Commode, ni ſous Héliogaba-
„ le, quand voudroit-t-on en trouver? "

Mr. Garnier, autre ſavant Académicien, & Profeſſeur au Collège Royal, comparant nos Spectacles actuels, avec ceux des anciens, dit, dans *ſon Education Civile*, *Paris* 1765.

" Comment avez-vous remplacé les chœurs des „ anciens? par des confidens & des confidentes, que „ je n'oſerois nommer par leur nom, & qui ſemblent „ n'avoir d'autres fonctions, que de corrompre ceux „ qu'ils conſeillent. Quels modèles oſez-vous offrir „ aux femmes? des Phédres, des Cléopatres, des Her- „ miones, des Roxannes, des Eriphiles, &c. Vou- „ driez-vous avoir de pareilles Héroïnes pour filles, „ ou pour femmes? "

Ces ſavans, comme vous voyez, mon cher ami, ont lu les pièces des *ſiècles paſſés*, & celles des ſiècles moins reculés; ils vous en rendent compte, qu'avez-vous, ou qu'a-t-on à oppoſer à leurs raiſons?

Il eſt vrai, que dans quelques nouvelles pièces, on ſe ſert d'expreſſions moins groſſières; mais en revanche, l'eſprit de corruption n'y eſt-il pas répandu d'une manière plus piquante? laiſſons encore ici parler les Boſſuet, les Bourbon, les Simonet, les la Placette &c. " Le groſſier, que vous en ôtez, dit le grand Boſſuet, „ feroit horreur, ſi on le montroit; & l'adreſſe de le „ cacher, ne fait qu'y attirer la volonté d'une manière „ plus délicate, & qui n'en eſt que plus périlleuſe, „ lorſqu'elle paroît plus épurée. " Réflexions ſur la Comédie, pag. 21.

Quoiqu'on veuille dire, que le Théâtre ne ſouffre plus rien que de chaſte, & que les paſſions y ſoient traitées d'une manière plus honnête, dit Mr. le Prince de Conti, en parlant du Théâtre François.... *Je ſoutiens, qu'il n'en eſt pas moins contraire à la vertu, & j'oſe même dire, que le retranchement de ces choſes immodeſtes, le rend beaucoup plus à craindre.*

Des diſcours trop groſſiers le Théâtre épuré,
Cependant à l'amour eſt par nous conſacré . . .
Le poiſon de l'amour a bien-tôt pénétré,
D'autant plus dangereux, qu'il eſt mieux préparé.

Ce ſont les réflexions de Mr. Louis Racine à Mr. de Valincourt.

Notre Théâtre, tout épuré qu'on prétende qu'il ſoit, eſt très-dangereux à fréquenter; dit Mr. de Simonet, dans ſa diſſertation ſur la Comédie.

Si notre Théâtre eſt purgé des anciennes groſſièretés, il n'en eſt que plus dangereux. Dit le célèbre de la Placette.

Nos Spectacles, dans leur état actuel, ne ſont pas, à beaucoup près, des lieux ſûrs pour la vertu, dit Mr. de Pompignan, dans ſa lettre à Mr. Racine fils.

" Parmi les pièces de la Chauſſée, qui paſſent unanimement pour être les moins impures, en eſt-il une ſeule, dont l'amour ne ſoit le mobile, & où il ne ſoit point caractériſé avec des traits, & des détails d'autant plus dangereux, qu'ils ſont mieux ménagés? tout y eſt ſi tendre, & ſi touchant, que le cœur eſt affecté dès les premières ſcènes. " Qui parle ainſi? c'eſt l'Auteur même de *l'eſſai ſur la Comédie moderne.*

Cette politeſſe, dit Dom Ramire, dans ſon triomphe, en 1751, " ces grandes leçons, ſont des fleurs agréables, ſous leſquelles le ſerpent eſt caché. L'élégance & la politeſſe, qui règnent aujourd'hui ſur nos Théâtres, ne font que rendre plus aigus, & plus pénétrants, les traits qu'on y enfonce dans l'ame des ſpectateurs.

A quoi s'eſt enfin terminé la réforme du Théâtre? dit

le Rituel de Macon &c. *C'eſt qu'on y préſente aux infirmes, des appas plus cachés & plus dangereux.*

Si le venin des paſſions eſt aujourd'hui plus enveloppé, & préparé avec plus d'art, il n'en eſt que plus dangereux. Le poiſon le plus fin n'eſt-il pas le plus mortel? voyez le poëme des mœurs en 1779.

Voilà une partie de mes garants. Pouvez-vous les recuſer? qu'avez-vous à y répliquer?

VIII.

Sans les Spectacles, comment occuper les fainéans, amuſer les joueurs, & diſtraire les libertins? POURQUOI donc les interdiroit-on? n'eſt-ce pas un bien, d'empêcher un grand mal?

Oui ſans doute, mon cher ami, c'eſt un bien d'empêcher un mal, quand on le peut *ſans faire un autre mal;* mais il n'eſt pas permis de faire même un petit mal moral, pour en empêcher un beaucoup plus conſidérable. Par exemple....

J'apprends qu'une perſonne veut exécuter un noir projet, dont les ſuites ſeroient très-fâcheuſes pour elle, & pour ſa famille, je vais auſſi-tôt la trouver, je l'amuſe, le coup eſt manqué, j'ai fait évanouir ce projet, c'eſt ſans doute un grand bien: mais ſi je ne pouvois innocemment l'arrêter, ferois-je un bien en lui ôtant la vie? ce ſeroit cependant un grand bien, d'avoir empêché ce ſcélérat de deshonorer ſa famille &c. &c., mais, *non ſunt facienda mala, ut eveniant bona. Il n'eſt jamais permis de faire du mal, pour qu'il en réſulte un bien,* quel qu'il puiſſe être dans l'ordre moral.

Je dis en ſecond lieu, que c'eſt un bien d'occuper

les fainéans &c. &c., à des choſes utiles, ou au moins indifférentes; mais que c'eſt un mal, de les amuſer par des jeux illicites & criminels. D'ailleurs, on ſuppoſe ici, qu'on ne pourroit ſupprimer les Spectacles, ſans qu'il en réſultât néceſſairement un plus grand mal: en un mot, que de deux maux *néceſſaires*, il faut choiſir le moindre; mais où ſont donc ces mortels, à qui il ne reſte d'autre reſſource, que de courir aux Spectacles, ou de ſe livrer aux plus grands déſordres? car enfin, les fainéans ſont-ils néceſſités à la fainéantiſe? les joueurs ne peuvent-ils pas ſe corriger? & les libertins ne peuvent-ils pas renoncer à leurs déſordres?

Sans les Spectacles, dites-vous, à quoi les Pères de famille ne ſeroient-ils pas expoſés, ſoit pour la ſureté de leurs filles, ſoit pour l'honneur de leurs femmes &c. &c.; mais, mon cher Chevalier, 1.° ſi les Spectacles ne ſont néceſſaires qu'aux oiſifs, aux joueurs, & aux libertins; *pourquoi* donc vous y aſſocier? appartenez-vous à une de ces trois claſſes de Citoyens?

2.° Si les Spectacles ne ſont néceſſaires qu'à des gens de cette trempe, *pourquoi donc y voit-on tant de perſonnes régulières* &c.;

3.° Si les Spectacles ſont ſi néceſſaires pour le bon ordre & la ſûreté publique, il faut donc que les Pères de famille jouiſſent paiſiblement de la tranquillité qu'on leur ménage, quand on raſſemble ces oiſifs &c., & qu'ils n'aillent pas les trouver, où on ne les a attirés, que pour les empêcher de mal faire. Les Mères ne doivent donc pas y aller réveiller & enflammer par leur préſence, & par celles de leurs filles, leurs inclinations vicieuſes.

4.° Sans les Spectacles, à quoi &c.! pour moi, dit Voltaire, dans ſa lettre à Racine, *je ne les regarde pas comme une occupation qui retire de la débauche. N'y a-t-il pas aſſez de tems, avant & après les Spectacles, pour ſe livrer aux mouvemens des paſſions les plus effrenées.*

5.° Paris fut-il mieux policé, quand Henri III. y eût fait venir des Comédiens? les Pères de famille y fûrent-ils plus tranquilles qu'auparavant? ce n'eſt certainement pas le ſentiment de Mezeray, ni des autres Auteurs contemporains.

6.° Y a-t-il moins de mœurs, moins de réligion, moins de fidélité dans les femmes, moins de pudeur dans les filles, moins de docilité dans les enfans, dans les Villes où il n'y a pas de Spectacles?

7.° Si les Spectacles ſont ſi néceſſaires, *pourquoi* donc les interrompe-t-on pendant certains tems de l'année: par exemple: l'Impératrice Marie-Thérèſe, Reine de Hongrie, a fait un Réglement en 1754 pour ſes États, dans leſquels les Comédies, les Opéra & autres Spectacles publics ſont défendus, 1.° Tous les Vendredis de l'année, 2.° Dans l'Avent, à commencer au 14 Décembre. Les jours de Noël, des Rois, tout le Carême &c. &c. &c. Et en France, ne ſont-ils pas auſſi interrompus pendant certains jours? ſur-tout pendant des deuils & des calamités publiques? dira-t-on que les Souverains pendant ce tems, veulent laiſſer une libre carrière au déſordre, ſous prétexte de dévotion? prétendra-t-on, qu'ils facilitent le crime, pour détourner les vengeances du Ciel? & ne faudra-t-il pas les rendre reſponſables de la ſurabondance des déſordres, qui ſe commettent ces jours-là?

I X.

Je n'aime pas le jeu, la promenade m'ennuye, les aſſemblées domeſtiques me ſont abſolument inſipides. Rien ne m'amuſe davantage que les Spectacles. Parmi les modernes n'en eſt-il pas au moins quelques-uns auxquels on puiſſe licitement aſſiſter? *pourquoi* donc voudroit-on me les interdire? j'avoue, dites vous, qu'on m'y voit fréquemment; mais j'y vais moins pour la Comédie, que pour y trouver compagnie & me procurer un délaſſement.

Ce dernier *pourquoi* renferme deux queſtions: 1.° Parmi toutes nos pièces, en eſt-il d'aſſez épurées pour qu'on puiſſe y aſſiſter ſans péché? 2.° N'eſt-il pas permis d'aller à la Comédie quand on n'y va que pour y trouver compagnie, ou un délaſſement?

St. Antonin, répondant à la première, il y a plus de trois cents ans, décide formellement *qu'on doit abandonner les Comédiens & fuir leurs repréſentations, quand même elles ſeroient quelquefois honnêtes, parce qu'ils prennent delà occaſion d'en repréſenter d'indécentes.*

Je ne connois que deux ou trois pièces au plus, qu'on puiſſe regarder comme honnêtes; mais combien ne ſe trouvent-elles pas dénaturées, lorſqu'elles ſont repréſentées par des orgânes qui ſont habituellement ceux de la volupté? *ce qu'il y a de plus pûr*, dit le Comte de Valmon, *ſe trouve en contraſte avec les mœurs de ceux qui les repréſentent; s'altère en quelque ſorte par les jeux des Acteurs, devient nuiſible par les idées qu'ils font naitre. Et comment des Actrices toutes dévouées à la volupté ne l'inſpireroient-elles pas?* dit Mr. de Boiſſy.

" Le Sanctuaire & le Théâtre ſont des objets abſo-
„ lument inalliables, dit Mr. Greſſet.

„ Tout ce qui eſt régulier & ſage, auroit, je ne ſais
„ quoi de froid ſur le Théâtre, dit Mr. Fontenelle.

„ La Réligion elle-même n'y eſt traitée, ſur-tout
„ aujourd'hui, qu'avec indécence; tout y eſt ſacrifié
„ au jeu des paſſions (1).

Mr. de St. Evremont dans ſes œuvres, tom. 3. dit que " le Théâtre paroît toujours à la plupart des ſpec-
„ tateurs, perdre de ſon agrément, dans la repréſenta-
„ tion des choſes ſaintes.... Elles perdent du reſpect
„ qu'on leur doit, quand on les repréſente ſur le
„ Théâtre.

Auſſi Athalie & Eſther, ces deux chefs-d'œuvre de Racine, n'ont-ils été d'abord regardés par le Public, que comme des ſujets de dévotion propres à amuſer des enfans. On s'étoit tellement prévenu contre ces deux pièces, que Deſpréaux fut preſque le ſeul, qui en prit la défenſe; & ſi enfin elles eûrent du ſuccès ſur le Théâtre, c'eſt au Duc d'Orleans, & aux circonſtances, qu'il faut l'attribuer. Tant il eſt vrai, que le ſaint & l'honnête ne font pas fortune au Théâtre. (2).

Une coquetterie perpétuelle, *intrigues d'amour*, & où *le Public ne veut que les nudités du Corrège*. Voilà le Théâtre François, ſelon Voltaire lui-même.

Bien en prit à Corneille, dit-il, de ne s'être pas borné dans ſon *Polieucte*, à faire caſſer les ſtatues de Jupiter. Il ajoute que tous ceux qui vont aux Specta-

---

(1) Comte de Valmon tom. 2. pag. 80, 97 &c.
(2) Mr. de Boiſſy, tom. 1. pag. 338 & 339.

cles l'avoient aſſuré que Zaïre auroit peu intéreſſé ſi elle n'avoit été amoureuſe &c.

D'ailleurs, au commencement de la Tragédie la plus pure, n'y a-t-il pas un Prologue, qui quelquefois ne l'eſt gueres? & la petite pièce, qu'on donne à la fin, n'eſt-elle pas ordinairement infame? c'eſt la réflexion du Poëte des mœurs, tom. 3. pag. 212. C'eſt celle du Comte de Valmon tom. 2. pag. 80. C'eſt celle de Mr. de Pompignan, dans ſa lettre à Racine. " On „ vient, dit-il, de jouer *Polieucte*, le Théâtre change; „ on joue *l'École de Maris :* en eſt-ce une d'amour „ conjugal? & cette ſatyre du mariage achevera-t-elle „ les beaux ſentiments, que la vertu de Pauline avoit „ commencé d'inſpirer?

„ On vient de repréſenter *Athalie*.... Les violons „ jouent, George Dandin paroît; & dans le même lieu, „ où étoit le Temple de Jéruzalem, je vois le rendez- „ vous nocturne d'un jeune homme avec une femme „ mariée. Je voudrois ſavoir, ſi les effets de ces diffé- „ rens contraſtes peuvent jamais tourner au profit de „ la religion & des mœurs?

Non, dit l'Auteur du *Mimographe*, *ou idées d'une femme honnête*. " Un Chrétien ne peut ſe diſſimuler, „ que la repréſentation d'Athalie & de Polieucte, eſt „ viciée ſur les Théâtres actuels." C'eſt un partiſan du Théâtre, qui s'exprime ainſi, en 1770. C'eſt auſſi l'idée de l'Auteur de la réponſe à la Préface de *Judith*. " La plupart des pièces ſaintes, dit-il, ne le ſont, „ que par le nom, & la liberté que ſe donnent toujours „ les auteurs d'ajouter à la vérité hiſtorique, les inci- „ dens propres à amuſer les ſpectateurs, en fait des

„ Drames doublement ſcandaleux; comme dans la Tra-
„ gédie de Judith, on a inventé l'intrigue de Mizaël." Et quelque égayée que fût cette pièce par les intrigues de l'amour profane, après avoir été applaudie pendant un Carême, elle fut ſifflée à la rentrée d'après Pâques.

De pareils ſujets, dit Madame de Sévigné, *ne conviennent point à de tels Acteurs.* Voyez le Comte de Valmon, tom. 2. pag. 100 & 101. *Les ſentimens, qui ſeroient les plus corrects ſur le papier*, dit Ricoboni, *changent de nature, en paſſant par la bouche des Acteurs, & deviennent criminels par les idées corrompues qu'ils font naître dans l'eſprit du ſpectateur, même le plus indifférent.* Qu'on ſe ſouvienne, que c'eſt un fameux Comédien qui parle.

Une perſonne reſpectable m'ayant dit, il y a peu de tems, qu'elle n'avoit été que deux fois à la Comédie, & qu'avant d'y paroître, elle avoit eu ſoin de s'informer des pièces qu'on devoit repréſenter ces jours-là; qu'y avez-vous appris? lui ai-je dit à mon tour, on vous avoit annoncé ces pièces, comme bien épurées &c., qu'en penſez-vous vous-même? *je ne puis vous le diſſimuler*, m'a-t-elle répondu, *j'y ai entendu bien des équivoques, qui m'ont fait peine.*

Qu'on ſe familiariſe donc moins avec ces termes enveloppés, & finement gazés, qu'on ne contracte plus l'habitude de rire de ces ſaillies à la mode, de ces paroles à double ſens, ſi oppoſées à l'eſprit du Chriſtianiſme; on s'appercevra bientôt, qu'on ne peut revenir du Théâtre comme on y étoit allé; *que la meilleure pièce en un ſens, eſt en un autre ſens la plus mauvaiſe, &*

qu'une perſonne, qui aime ſon ſalut, ne doit pas aller à ces ſortes de pièces. Voyez le célébre d'Agueſſeau. Voyez auſſi le Poëte des mœurs, tom. 3. pag. 216. Je ne puis paſſer ici ſous ſilence, un fait non moins frappant, que tout ce que j'ai eu l'honneur de vous mettre ſous les yeux.

Un Chirurgien-Major d'un Régiment Suiſſe en garniſon à Valenciennes, il y a environ 14 ans, avoit un garçon âgé de 12 ans, je ne ſais par quel motif il lui ordonne d'aller aux Spectacles. Le jeune homme y fût avec répugnance; mais rien ne lui échappa pendant la pièce. Quelques jours après, ſe trouvant en compagnie, il s'oublia un peu, & fût auſſi-tôt redreſſé par ſon Père qui lui fit ſentir ſa faute. Ce fils, auparavant ſi obéiſſant, reçût fort mal la réprimande du Père. Celui-ci offenſé lui dit, Mr., ſavez-vous que je ſuis votre Père? *mon Père?* repliqua-t-il auſſi-tôt. *Il n'y a plus de Père, ce ſont des tyrans.* C'eſt la leçon qu'il avoit appris à la Comédie du *Père de famille.* C'eſt cependant une pièce, dont nos Dames ſont enthouſiaſmées. Ce Père affligé de la faute de ſon fils, ne le fût pas moins d'en avoir été la cauſe, & ne put retenir ſes larmes. Permettez qu'à ce fait j'en ajoute un autre, encore plus récent, arrivé auſſi dans la même Ville!....

Un jeune Père de famille touchant à ſon dernier moment, fait appeller ſon épouſe; & après lui avoir fait les derniers adieux; je n'ai qu'une grace, lui dit-il, à vous demander: ne permettez jamais que mes enfans aillent aux Spectacles. Plût-à-Dieu que je n'y euſſe jamais mis les pieds! l'épouſe eſt encore en vie, ainſi que les témoins de ce triſte aveu.

Ce n'eſt pas le ſeul exemple, en ce genre, que je pourrois citer dans Valenciennes. Ceux que je tais ici ſont encore trop récens pour pouvoir être oubliés..... Ils doivent ſervir d'inſtruction à bien de Pères & Mères qui répondront à Dieu de la perte de leurs enfans.

Vous n'allez, dites-vous, aux Spectacles, que pour y trouver compagnie; mais 1.° ſelon vous, mon cher ami, ils ne ſont néceſſaires que pour y raſſembler *les fainéans*, *les joueurs*, *les libertins*. En cela, vous êtes d'accord même avec Mr. d'Alembert & J. Jacques. *Quelles ſont les perſonnes qu'on ſe propoſe d'y amuſer*; dit ce dernier: *ce ſont premièrement, des gens deſœuvrés, dont l'imagination eſt dépravée par l'oiſiveté, la fainéantiſe, & l'amour du plaiſir. Ce ſont en ſecond lieu, comme tout le monde le ſait*, continue Mr. Rouſſeau, *des gens corrompus qu'il faut empêcher de mal faire.*

Or, permettez-moi de vous le demander, mon cher ami: peut-il être permis à des Chrétiens, à des Chrétiennes, & à un honnête homme même, ſelon le monde, d'aller chercher ſemblables compagnies? eſt-ce bien avec des gens de cette ſorte, qu'on doit aller ſe délaſſer?

2.° Eſt-ce un délaſſement de ſe renfermer pendant pluſieurs heures dans une Salle empeſtée, non-ſeulement par les bougies, mais encore par des haleines dont beaucoup ne ſont certainement pas les plus ſaines?

3.° Si vous n'allez aux Spectacles que pour y trouver des perſonnes avec qui vous puiſſiez lier converſation; d'où vient donc, que quand vous en ſortez, vous êtes ſi bien inſtruit de la réuſſite de tel & tel Comédien? de la figure & des dangereux charmes de telle &

telle Comédienne? pourquoi en avez-vous ſi bien retenu les geſtes, le chant & le ton?

4.° *Etes-vous donc de fer?* &c.

5.° Oſeriez-vous vous entretenir familièrement avec vos amis tandis qu'on repréſente, ou qu'on chante, ou qu'on joue des inſtrumens? le trouveriez-vous poli? le ſouffriroit-on?

6.° Soyez ſincère, comme d'autres à qui j'ai fait la même demande..... S'il n'y étoit pas queſtion de coquetteries, d'intrigues d'amour &c., ne préfereriez-vous pas d'aller vous délaſſer dans des lieux moins empeſtés & moins tumultueux?

7.° Je ſuppoſe que vous ayez interdit à Mr. votre fils, l'entrée de quelques maiſons: ſi malgré cette défenſe il y alloit, ſous prétexte d'y trouver compagnie & de s'y délaſſer, vous contenteriez-vous de cette monnoie?

Les raiſons qui militent contre la Comédie ont la même force contre tous les ſpectateurs. l'Égliſe n'a connu & ne connoît aucunes de ces diſtinctions qu'on n'invente, que pour éluder l'autorité, & ſe faire une conſcience à ſa mode.

J'avoue, dit M. l'Archevêque de Lyon dans ſon mandement de 1770, " j'avoue qu'il eſt des plaiſirs innocens & permis, des délaſſemens, dont la réligion règle l'uſage; mais quand eſt-ce qu'ils ſont avoués par cette réligion ſainte? " eſt-ce quand elle les réprouve comme criminels.

1.° Criminels, parce que, dit St. François de Sales, on y prodigue *à d'impertinentes récréations*, un temps

toujours très-précieux, & qu'*ils réveillent dans l'ame mille ſortes de mauvaiſes affections.*

2.° Parce que *tout n'y eſt qu'un poiſon préparé.*

3.° Parce que *les plus honnêtes*, dit Mr. Boſſuet, *attaquent ſecretement la pudeur.*

4.° Criminels, parce qu'*ils ſont féconds en mauvais exemples, la cauſe de la corruption.... & que les enfans dans un âge tendre, y commencent à ſe familiariſer avec le vice.*

5.° Criminels, parce qu'*ils nuiſent aux forts, aux foibles & à ceux qui tiennent le milieu*, & *qu'ils ſont la ſource de toutes ſortes de péchés.*

6.° Criminels, parce que *le ſexe qui devroit avoir plus de pudeur, n'y eſt occupé qu'à perdre celle de l'autre.* Parce que *ce ſont des œuvres de ténébres auxquelles on ne peut aſſiſter ſans ſcandale.*

7.° Parce que *les Comédiens ne peuvent en être les Acteurs, ſans un mépris énorme des Loix Eccléſiaſtiques.*

8.° Illicites & criminels, parce qu'on s'y étudie à ridiculiſer les dogmes de la religion, & les pratiques les plus reſpectables de l'Égliſe; comme dans *Mahomet*... parce qu'on y accrédite & qu'on y loue *l'exercice inhumain des duels*, & qu'*on s'y fait une vertu d'une brutalité:* comme dans le *Cid* de Corneille.

9.° Illicites &c. parce qu'on y donne, comme un devoir, l'horrible & exécrable doctrine du ſuicide: comme dans le perſonnage de *Mérope.*

10.° Illicites enfin & criminels, parce qu'on y invite la jeuneſſe, à ſe laiſſer entrainer au malheureux penchant de ſes paſſions, à imiter la brutalité des animaux,

& à envier leur ſort : comme dans les pièces de *Quinault*, où il eſt dit ;

Aimable jeuneſſe,
Suivez la tendreſſe....
Laiſſez vous apprendre,
Quels ſont ſes plaiſirs....
Les oiſeaux vivent ſans contrainte,
En amour, ils ſont tous
Moins bêtes que nous.

Telles ſont, cher ami, les pièces de nos jours, les pièces les plus recherchées, & les plus à la mode. Tels ſont les Spectacles, qu'il n'a jamais été poſſible d'empêcher de nuire aux mœurs. (1) Tels ſont enfin *ces jeux, qu'on affecte de rendre criminels, bien loin de ſonger à les rendre utiles.* (2) *Et les pompes du Démon, auquel nous avons renoncé par le Baptême.* (3) Demanderez-vous encore, s'il n'eſt pas permis à un fidèle, d'aller y chercher un divertiſſement? non, non, *ce ne ſont point des divertiſſemens, ce ſont des ſources de crimes, ce ſont des meurtres,* (4) *des amuſemens coupables, des faux & malheureux plaiſirs, & un infaillible moyen de rendre la ſéduction plus certaine & plus prompte.* (5)

Or, dit Mr. le Batteux, dans une diſſertation ſavante, qui occupa l'Académie en 1770, *eſt-il utile, en bonne morale, d'enflammer ainſi des paſſions par amuſement, & d'arroſer des plantes, qu'il faudroit laiſſer ſécher?*

(1) *Mr. le Beau, Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoiſe.*
(2) *Deſpréaux, l'Athlète du bon goût &c.*
(3) *Inſtructions Chrétiennes imprimées par ordre de M. l'Archevêque de Beſançon, en* 1755, *pag.* 352.
(4) *Réflexions ſur les principales vérités de la Religion.*
(5) *L'Abbé Clément dans ſon ſermon ſur les Spectacles.*
Le Comte de Valmon tom. 2. *pag.* 106... *Ordonnances ſynodales de Toulon &c. &c.*

comment après cela des Chrétiens oſent-ils dire que *rien ne forme mieux la jeuneſſe, que la Comédie?*

C'eſt en vain que je lis l'excellent livre de M. de Fénélon, *ſur l'éducation des filles*; celui de M. l'Abbé Clément, intitulé: *Maximes pour ſe conduire chrétiennement dans le monde; l'éducation chrétienne des enfans, &c.* C'eſt inutilement que je ramaſſe les livres de piété & tous les ouvrages faits en faveur des jeunes gens, je n'en trouve pas un qui ne réprouve la Comédie, & qui ne la leur interdiſe.

Or, dites-moi, je vous prie, comment peut-il ſe faire que tous les Auteurs qui ont écrit & écrivent encore en faveur de la jeuneſſe, s'accordent, ſans aucune exception, à rejetter & à condamner le moyen le plus propre à la former?

Depuis quand a-t-on le talent de former la jeuneſſe à *l'école de l'impureté?* depuis quand l'Égliſe peut-elle interdire à ſes enfans le moyen le plus avantageux à leur éducation? comment un tel blaſphême peut-il ſortir de la bouche d'un Catholique?

Vous en avez ſans doute entendu un autre, que vous auriez eu honte de répéter. *Qu'on écrive, dit-on, & qu'on prêche tant qu'on voudra contre la Comédie, je trouve plus à y profiter qu'à un Sermon, & à un Panégirique de Saint.*

Mr. *Huerne*, ci-devant Avocat au Parlement de Paris, ſe haſarda de l'écrire, ce blaſphême, en 1761 dans ſon Mémoire en faveur de la Comédienne *Clairon*. Le corps entier des Avocats demanda qu'il fut rayé du tableau &c.; leur plaidoyer eſt applaudi par la Cour, & *la comparaiſon de la Comédie avec le Panégirique des*

Saints dans la chaire y eſt qualifiée de *blaſphématoire*, le 22 d'Avril de la même année. En effet, s'il eſt vrai qu'il ſoit plus avantageux d'aller à la Comédie qu'au Sermon, n'allez donc plus, ô ames fidèles! n'allez plus aux Temples conſacrés à Dieu, pour y apprendre la ſcience des Saints. Le Théâtre a pris leurs places. C'eſt là, où J. C. vous attend; c'eſt là, où il préſide; c'eſt là enfin, où il veut vous éclairer, vous inſtruire & vous toucher.

L'Égliſe, il eſt vrai, vous interdit les Spectacles, & en excommunie les Acteurs; mais raſſurez-vous, ô ames chrétiennes! mépriſez ſes ordres, & mettez-vous peu en peine de ſes loix. J. C. vous a donné droit aux moyens de ſanctification, qu'il vous a mérité par l'effuſion de tout ſon ſang. La Comédie vous en préſente un plus efficace que la prédication évangélique. Volez donc aux Spectacles pour y entendre la voix de J. C., dont ces malheureux & malheureuſes, que l'Égliſe rejette de ſon ſein, ſont les organes. C'eſt par leur bouche qu'il veut y parler à votre cœur. Négliger d'y aller, ne ſeroit-ce pas un crime &c.

Ne conviendrez-vous pas, cher ami, que je viens de vous mettre ſous les yeux la vraie ſubſtance de la propoſition de Mr. *Huerne?* ſi elle n'eſt pas blaſphématoire, où trouvera-t-on des blaſphêmes?

Finiſſons cette lettre par un fait moins ſérieux. Peu ſatisfait ſans doute, mon cher Chevalier, de ne trouver, pour défendre votre cauſe, que des prétextes mille fois pulvériſés, vous recevrez certainement, avec plaiſir, le cadeau d'une nouvelle découverte. Elle eſt *preſque* plus ſolide que toutes les autres, & *quaſi* plus favo-

rable aux Spectacles de nos jours. Je me ferois preſque un ſcrupule d'en diminuer, tant ſoit peu, la force & le mérite. On ne pourra lui diſputer celui de la nouveauté. Voici le fait.

Un bon Citoyen, ſe trouvant depuis peu avec une perſonne paſſionnée pour les Spectacles, lui en faiſoit des reproches, & vouloit entrer en diſcuſſion avec elle ſur ce ſujet; mais celle-ci la croyant inutile, lui repliqua ſans héſiter: " pourquoi, pourquoi, Monſieur, „ voulez-vous m'interdire ce que Dieu lui-même ne „ me défend pas? Prouvez-moi par un de ſes dix commandemens, qu'il réprouve la Comédie; j'en ferai auſſitôt le ſacrifice; mais je vous en défie.

J'ignore qu'elle a été la réponſe qu'on lui a faite, & non celles qu'on aura pu donner à une ſemblable attaque.

1.° N'eſt-il pas de foi qu'il y a ſept ſacremens?

2.° Ne l'eſt-il pas auſſi, que ſans un des trois baptêmes, il n'y a point de ſalut?

3.° N'eſt-il pas hors de doute, que le baptême, donné par un hérétique, même par un juif, eſt valide s'il eſt conféré avec la matière & la forme preſcrite par l'Égliſe, & avec l'intention de faire ce quelle fait?

4.° N'eſt-il pas encore certain, pouvoit-on ajouter, que votre mari ne doit & ne peut épouſer d'autres femmes tandis que vous vivez? Comment cependant me prouverez-vous tout cela par les Commandemens de Dieu?

Parce que vous ne pourriez pas me prouver par les commandemens de Dieu que vous exiſtez, que vous

êtes de condition, que Louis XVI. eſt Roi de France, croiriez-vous pouvoir douter de votre exiſtence? ſeroit-on en droit de vous conteſter votre nobleſſe, & à Louis XVI., ſon autorité ſur les François?

Enfin, aurois-je dit encore à Madame: ſans vous donner aucun défi, j'accepte le vôtre.....

Ne nous eſt-il pas enjoint par le quatrième Commandement d'obéir à nos ſupérieurs légitimes?

Les prémiers Paſteurs de l'Égliſe, l'Égliſe elle-même ne ſont-ils pas nos ſupérieurs légitimes?

Il nous eſt donc enjoint par le quatrième Commandement de Dieu, d'obéir aux premiers Paſteurs de l'Égliſe, & à l'Égliſe elle-même.... Or, les premiers Paſteurs de l'Égliſe & l'Égliſe elle-même nous ordonnent de fuir les Spectacles.

Il nous eſt donc ordonné, par le quatrième Commandement, de fuir les Spectacles.

Si, comme je l'eſpère, vous faites encore quelques nouvelles découvertes; n'épargnez pas, je vous prie celui qui ne refuſe pas l'aſſaut, & qui a l'honneur d'être avec autant de cordialité que de reſpect,

Monſieur & très-cher Chevalier,

Votre &c.

SECONDE LETTRE, A M. LE CHEVALIER ***.

QUESTION X.me

La Profeſſion de Comédien a-t-elle toujours été, & eſt-elle encore notée d'infamie?

TOUJOURS grand protecteur des Comédiens, vous me demandez pourquoi un vrai Chrétien ne pourroit pas en exercer la profeſſion. Je ne ſais dans quelle vue, mon cher Chevalier, vous me propoſez cette queſtion. Permettez-moi cependant de vous le dire; vous choiſiſſez mal votre champ de bataille. Quoi une profeſſion infame fut elle jamais compatible avec celle du Chriſtianiſme? ignorez-vous, qu'*avant même la naiſſance du Chriſtianiſme, la profeſſion de Comédien étoit déclarée telle par des Loix expreſſes & publiques?* Ne ſavez-vous pas que pluſieurs ſiècles avant la mort de J. C. *ceux qui s'adonnoient à cet emploi, étoient demeurés dans l'infamie dont on les avoit noté?* (1) Avez-vous oublié que cette infamie fait encore aujourd'hui leur partage? pouvez-vous enfin révoquer en doute des faits conſignés dans les monumens les plus authentiques, & des vérités avouées même de tout ce qui tient au Théâtre? Qu'eſt-ce en effet qu'une profeſſion infame? c'eſt celle qui eſt notée & flétrie, ſoit par la loi, ſoit par l'opinion publique. (2) Or, y eut-il jamais, dans le Paganiſme même, une profeſſion plus infame que celle de Comé-

(1) Tertulien, dans ſon ouvrage contre les Spectacles, Chap. 22, & Cicéron dans ſon quatrième Livre *de Republi:* cité par St. Auguſtin, Liv. 2, *de Civitate Dei*, & Liv. 13, Chap. 9.

(2) Grand Vocabulaire François, Tom. 14, pag. 263 ... 266.

dien? Les Loix y étoient ſi ſévères à leur égard, & en particulier chez les Romains, qu'il ſuffiſoit d'avoir monté une fois ſur le Théâtre, pour perdre les titres, les droits de Chevalier & de Citoyen Romain, & être exclu de tous les honneurs de la ſociété.

Les Edits multipliés des Empéreurs Tibere, Domitien, Valentinien, Gratien, Julien l'Apoſtat, &c. ſont des preuves ſans réplique de l'infamie des Comédiens de leur temps.

Le Grand Théodoſe, bien loin de leur être favorable, défend expreſſement (1) d'apprendre l'art du Théâtre aux garçons & filles, *qui font profeſſion du Chriſtianiſme.*

Les Loix Eccléſiaſtiques ſont ici d'accord avec les civiles, & ce ſeroit perdre le tems, que d'inſiſter ſur des faits qui ne ſont conteſtés par perſonne.

Mais direz vous, peut-être, ces Loix n'ont-elles pas été révoquées, & n'eſt-on pas autoriſé à croire qu'elles ne ſont plus aujourd'hui en vigueur?

A cela, je réponds que les plus zélés défenſeurs du Théâtre, & les Comédiens eux-mêmes, étant les plus intéreſſés dans cette matière, en doivent être les plus inſtruits. Prenons les donc ici pour nos Oracles, & inſtruiſons nous un moment à leur école.

Quels *furent* d'abord *nos prémiers Comédiens? des Troubadours & des Jongleurs.* (2) Ces Troubadours & ces Jougleurs furent nos prémiers Comédiens dans le quatorzième ſiècle, dit Mr. Lemaire (3); mais qu'étoit-ce alors que *le Théâtre & les Comédiens? des Jongleurs*

(1) En 393. (2) Encyclopédie, Tom. 3 pag. 671.
(3) Dans ſes Mémoires: Paris anc. & nouv. C. 2. pag 503.

& des Troubadours qui donnoient des farces groſſières... auſſi étoient-ils déclarés infames, & c'étoit peu, ſans doute, d'excommunier ſemblables gens. (1)

Remarquez, je vous prie, que c'eſt le plus diſſimulé des partiſans de la Comédie, qui nous fait cet aveu.

C'eſt de ces Troubadours & Jongleurs dont parle Deſpréaux dans le troiſième chant de l'art poétique...

„ *Chez nos dévots ayeux le Théâtre abhorré,*
„ *Fut long-tems, dans la France, un plaiſir ignoré;*
„ *De pélérins, dit-on, une troupe groſſière,*
„ *En public, à Paris, y monta la première.*

Ces pélérins, qui avoient réuſſi à former une ſociété ſous le nom de *Confrérie de la paſſion* dans le 15.eme ſiècle ſous Charles VI & VII, (2) furent proſcrits par deux Arrêts du Parlement du 9 Décembre 1541 & du 19. Novembre 1548. Il n'y avoit point alors à Paris d'autres jeux de Théâtre.

Ces confrères, ne pouvant plus repréſenter leurs pièces, cédèrent la place à d'autres Comédiens qu'on nomma *Sans ſouci*. L'Égliſe & le Parlement de Paris ne leur furent pas plus favorables. Celui-ci fit défenſe à ces *Sans-ſouci, de jouer leurs Comédies, ni faire aſſemblée en quelque lieu que ce ſoit.* Ce ſont les termes de l'Arrêt: voici ceux de l'Encyclopédie pag. 671. (3)

" Dès que Henri III. fut monté ſur le Trône, il „ infecta le Royaume de farceurs, il fit venir les Comé- „ diens Italiens, ſurnommés *Giloſi*, leſquels, au rap-

(1) Grand Vocabul. ſixième vol. imprimé en 1768, pag. 256.
(2) Encyclopédie, Tom. 3, pag. 671.
(3) Tom 3 publié par Mr. Diderot en 1753. La Doctrine en a été condamnée par le Parlement de Paris en 1759, le 23 Janvier, comme contraire à celle de l'Egliſe & de l'Etat.

„ port de Mr. de l'Etoile, commencèrent le Dimanche „ 29 Mai 1577; ils prenoient quatre ſols de ſalaire par „ tête, de tous les François; il y avoit tel concours, „ que les quatre meilleurs Prédicateurs de Paris n'en „ avoient pas tous autant, quand ils prêchoient. Le „ Mercredi, 26 Juin, la Cour aſſemblée, fit défenſe „ aux *Giloſi*, de plus jouer leurs Comédies, parce „ qu'elles n'enſeignoient que Paillardiſes. Après avoir „ préſenté à la Cour les Lettres patentes, par eux ob- „ tenues du Roi, afin qu'il fût permis de jouer leurs „ Comédies, ils furent renvoyés, & défenſes à eux fai- „ tes, de plus obtenir & préſenter à la Cour, de telles „ Lettres, ſous peine de dix mille livres d'amende.

Ce fait, cité par Mrs. les Encyclopédiſtes, nous eſt confirmé par *Mezeray* " le luxe, dit cet Auteur, „ appella du fond de l'Italie, une bande de Comédiens „ ſurnommés *Li Giloſi*, dont les pièces toutes d'intri- „ gues, d'amourettes & d'inventions agréables, pour „ exciter & chatouiller les paſſions, étoient de pernicieu- „ ſes Leçons d'impudicité. Ils obtinrent des Lettres pa- „ tentes: le parlement les rebuta comme perſonnes, que „ les bonnes Mœurs, les Saints canons, & les Pères de „ l'Égliſe avoient *toujours* réputées infames, & leur dé- „ fendit de jouer, ni de plus obtenir ſemblables let- „ tres, ſous peine de dix mille livres d'amende." Il eſt donc conſtant, que les Comédiens voiſins du dix-ſeptième ſiècle, n'enſeignoient que Paillardiſes, & que leurs pièces, toutes d'intrigues, *n'étoient que de pernicieuſes leçons d'impudicité.* Il eſt donc inconteſtable, que tous les Comédiens, ſans diſtinction, avoient toujours été, & étoient encore alors *réputés infames;* n'étoit-ce pas encore *peu d'excommunier de pareilles gens?* l'Au-

teur du grand Vocabulaire ignoroit-il ces faits? ce ne fut qu'au commencement du dix-ſeptième ſiècle, ſous Henri IV. & Louis XIII, que Hardi & Rotrou tirèrent, des carrefours de Paris, la Tragédie & la Comédie; mais; dit Mr. le Préſident Hénault, dans ſon abrégé de l'hiſtoire de France, les faiſeurs de ces pièces *non-ſeulement ſe reſſentoient de la corruption du Siècle; mais encore ils l'augmentoient. Ils gâtoient l'eſprit & le cœur.* Les Comédiens n'étoient donc pas moins dangéreux au commencement du dix-ſeptième ſiècle, qu'à la fin du ſeizième. Auſſi étoit-ce encore un principe certain alors, que tous les Comédiens étoient *excommuniés.*

Mr. Fagan, grand Apologiſte du Théâtre, en convient, diſant, en 1752, que les pièces ont été pernicieuſes aux mœurs, juſqu'à celles de *Molière.* C'eſt-à-dire, juſqu'après le milieu du dix-ſeptième ſiècle.

Mrs. les Encyclopédiſtes avouent eux-mêmes, en 1753, *que le comique demeura dans une licence groſſière, juſqu'au commencement du ſiècle de Louis XIV.* Louis XIV, né le 5 Septembre 1638, à St. Germain en Laye, eſt monté ſur le Trône en 1643. C'eſt donc un fait certain, de l'aveu même de Mrs. les Encyclopédiſtes, de Mr. Fagan, de M. le Préſident Hénault &c., que les Comédies n'ont été que des leçons de *Paillardiſes* & *d'impudicité*, juſqu'au dix-ſeptième ſiècle. Auſſi ne penſoit-on pas encore, en 1630, à révoquer en doute l'infamie des Comédiens, & je trouve qu'en 1649 on les refuſoit encore pour parrains parce qu'ils étoient réputés *manifeſtement infames* & traités comme tels. (1)

Georges Scudéry, faiſeur de pièces, *en dépit du bon*

(1) Rituel de Châlon &c., manifeſtes infames.

ſens, dit Deſpréaux, fut le premier qui en 1639, oſa entreprendre par écrit la défenſe des Spectacles. Ce ſeroit en vain qu'on en chercheroit un plus ancien. Hédelin d'Aubignac eſt le ſecond qui parut ſur la ſcène en 1657, pour la même cauſe.

Le premier ne penſe pas même à conteſter la ſusdite infamie, & le ſecond l'avoue comme un fait notoire.

Quand on tente la juſtification du Théâtre, dit d'Aubignac, *on a contre ſoi l'infamie dont les Loix ont noté les Comédiens.* Ils étoient donc encore infames en 1657.

Apprenons encore des Comédiens eux-mêmes, & des Magiſtrats, ce qu'on a penſé de cette infamie, & ce que nous devons en penſer encore aujourd'hui.

Les Comédiens mécontens de ce que, même dans le tems de Jubilé, les Confeſſeurs leur refuſoient l'abſolution juſqu'à ce qu'ils euſſent promis, *par écrit*, de ne plus monter ſur le Théâtre, préſentèrent deux requêtes: l'une au Souverain Pontife Innocent XII. en 1696, l'autre à Clément XI ſon Succeſſeur en 1701. Ils certifioient qu'*ils ne repréſentoient plus que des pièces honnêtes, purgées & plus propres à porter les fidèles au bien qu'au mal.* Ils finiſſoient par ſupplier le Pape d'obliger les Évêques à leur être plus favorables. Quelle fut la réponſe? leurs requêtes furent rejettées, & eux-mêmes renvoyés à l'ordinaire pour en être traités ſuivant la rigueur du droit & des canons de l'Égliſe. Leur profeſſion étoit donc encore infame en 1701. Leur ſort n'étoit pas différent en 1738, en voici la preuve.

On refuſoit alors les Sacremens aux Quénelliſtes *notoires de notoriété de fait.* Les Parlemens de France, prétendirent qu'on ne pouvoit les refuſer qu'à des pé-

cheurs de *notoriété de droit*, c'eſt-à-dire que pour autoriſer ce refus, il auroit fallu préalablement, une ſentence civile par laquelle ces pécheurs publics auroient été déclarés tels.

Le Clergé de France, ayant fait obſerver au Roi que cette maxime des Parlemens n'étoit nullement fondée, puiſqu'on refuſoit conſtamment la communion & la ſépulture Eccléſiaſtique aux Comédiens qui ne ſont pécheurs publics, que de *notoriété de fait:* le Parlement de Paris, dans ſes remontrances au Roi du 28 Juin 1738, reconnoit qu'on refuſe la Communion & la Terre Sainte ſans aucune oppoſition de la part des Magiſtrats, & la raiſon en eſt très-remarquable. *C'eſt*, dit-il, *qu'ils ſont de ces hommes diffamés dont le crime eſt auſſi public, que la profeſſion qu'ils exercent eſt ſolemnellement réprouvée.*

Qu'en penſez-vous, Mon cher Chevalier? ſe peut-il un fait moins ſuſpect & plus lumineux?....

M.elle *Clairon* n'eut garde de le révoquer en doute dans ſa Lettre de 1760, à Mr. *Huërne de la Mothe*, Avocat au Parlement de Paris.... " Monſieur, lui „ écrit cette Comédienne, la confiance que j'ai en vos „ lumières, la juſte douleur que me cauſe L'EXCOMMUNICATION, & par conſéquent L'INFAMIE qu'on „ attache à mon état, m'engagent à vous prier de jetter les yeux ſur les mémoires ci-joints. " Remarquez, je vous prie, cet aveu de cette célèbre Comédienne. *L'excommunication & par conſéquent l'infamie qu'on attache à notre état.*

Pour répondre à ſa confiance, Mr. *Huërne* prend le parti d'être moins conſéquent qu'elle, & forcé d'avouer

l'exiſtence de cette double flétriſſure, il oſe avancer que celle dont l'Égliſe couvre les Comédiens eſt injuſte.

" *L'infamie*, dit-il, prononcée par la Loi contre les „ Comédiens, détruit toute autre peine & les met à „ couvert de l'excommunication de la part de l'Égli- „ ſe... parce que, ajoute-t-il, on ne doit jamais pu- „ nir deux fois pour le même délit.

Comme ſi un Eccléſiaſtique, *excommunié* pour avoir ôté la vie à un autre, ne pouvoit pas être puni par la juſtice ſéculière ; comme ſi un Laïque, excommunié pour avoir aſſaſſiné un Prêtre, ne pouvoit pas être condamné à mort par les Juges Civils.

Quoiqu'il en ſoit de cette pitoyable ſubtilité de Mr. *Huërne*, telle fut ſa tentative. Voici quel en fut le ſuccès.

MM. les Avocats dudit Parlement étant admis à l'audience, demandèrent d'*une voix unanime*, par Mr. *Dains* leur Doyen, que ledit *Huërne* ſeroit retranché de leur Corps, & déférèrent ſa conſultation... *Pourquoi?* parce que diſoient-ils, " La queſtion touchant l'excommu- „ nication encourue par le ſeul fait d'Acteur de la Co- „ médie, y eſt audacieuſement décidée en faveur des „ Comédiens.... & parce qu'en abuſant des maximes „ ſages, & confondant les objets, on attaque l'autorité „ de l'Égliſe ſur la puiſſance d'excommunier.... & „ qu'enfin on tire une fauſſe conſéquence de cette „ maxime *vraie*, *en matière criminelle*, (non bis in „ idem). C'eſt-à-dire, qu'*on ne punit pas deux fois le même délit*.

" Après cet expoſé, & examen fait dudit impri- „ mé....., le vœu unanime des Avocats ſur la per-

„ ſonne qu'ils rejettent de leur ſein, eſt confirmé par „ l'autorité de la Cour, & l'écrit du Sr. *Huërne* eſt la- „ céré & brûlé par l'exécuteur de la haute juſtice." Ce ſont les termes de l'arrêt du 22 Avril 1761.

Ce ne ſont, ſans doute, pas ici *des eſprits qui ne penſent pas, ou des gens ſans conſéquence.* C'eſt le corps entier de Mrs. les Avocats du premier Parlement de France, c'eſt le Parlement lui-même. Oui ce ſont les pères des peuples & les défenſeurs des biens & de la réputation des citoyens, qui prononcent ſur l'état des Comédiens de nos jours. Eſt-il des juges plus compétens en cette matière? en connoiſſez-vous de plus éclairés & de mieux inſtruits des loix, de l'état & des maximes du royaume? ſoyez donc attentif à leur déciſion. La voici en ſubſtance....

L'infamie prononcée par la loi contre les Comédiens, n'empêche pas que l'excommunication ne ſoit *encourrue par le ſeul fait d'acteur de la Comédie*, & il n'appartient qu'à un audacieux *qui abuſe des maximes ſages & confond les objets*, d'avancer le contraire.

Ici tous les préjugés ſe taiſent, tous les raiſonnemens ceſſent, l'ignorance & la mauvaiſe foi ſe cachent, & le flambeau de la juſtice fait briller l'aimable vérité, à qui, ne refuſe pas d'ouvrir les yeux à ſa lumière.

C'eſt pour lui rendre l'hommage le plus ſolemnel, que *Jean-Jacques Rouſſeau* écrivit ſa fameuſe lettre dont voici le ſujet.

Mr. d'*Alembert*, grand Apôtre du Théâtre, mécontent de ce qu'*on ne ſouffre point de Comédie à Génève* (1),

(1) Encyclopédie, tom. 7, article *Génève.*

n'oublie rien pour engager les Génevois à changer le ſentiment. L'article *Génève* n'échappa pas à *Jean-Jacques*, & après l'avoir rapporté pour la commodité du public, " voilà certainement, dit-il, le tableau le „ plus ſéduiſant qu'on pût nous offrir; mais voilà en „ même-tems le conſeil le plus dangereux qu'on pût „ nous donner. Voilà le ſujet de mes allarmes, voilà „ le mal que je voudrois prévenir.

„ En commençant par obſerver les faits avant de „ raiſonner ſur les cauſes, continue-t-il, je vois que „ l'état de Comédien eſt un état de mauvaiſes mœurs, „ que les hommes y ſont livrés au déſordre, & les „ femmes y mènent une vie ſcandaleuſe. Je vois que, „ *par-tout pays*, *leur profeſſion eſt deshonorante*, & que „ ceux qui l'exercent ſont par-tout mépriſés....

„ La loi couvre indiſtinctement de ces flétriſſures „ tous ceux qui montent ſur le Théâtre..... voilà des „ faits inconteſtables, ajoute-t-il; nous aurons beau „ ſtatuer, après cela, que la profeſſion de Comédien „ n'eſt pas déshonorante.... au lieu de la réhabiliter, „ nous ne ferons que nous avilir nous mêmes.

Ce début de *Jean-Jacques*, n'eſt certainement pas en faveur de la profeſſion de Comédien. Que fera ici Mr. d'*Alembert?* gardera-t-il le ſilence? non, la Lettre de *Jean-Jacques* a fait trop d'impreſſion. L'accuſera-t-il d'ignorance? il en eſt bien éloigné. " La plupart des „ Orateurs Chrétiens en attaquant la Comédie, dit-il, „ dans ſa réplique à *Jean-Jacques*, condamnent ce „ qu'ils ne connoiſſent pas, vous avez au contraire „ étudié, analyſé, compoſé vous-même pour en mieux „ juger les effets, le poiſon dangereux dont vous cher-

„ chez à nous préſerver: & vous décriez nos pièces „ de Théâtre avec l'avantage non ſeulement d'en avoir „ vu; mais d'en avoir fait.

Je pourrois d'abord demander à Mr. d'*Alembert*, qui ſont ceux qui connoiſſent mieux les effets du poiſon théâtral, que *nos Orateurs Chrétiens*, que ces médecins ſpirituels, à qui les malades qui ont encore un peu de foi, viennent avouer leurs foibleſſes, découvrir leurs playes & en demander la guériſon; mais laiſſons-le aux priſes avec ſon ami *Jean-Jacques*.

Quelle penſez-vous que ſera ſa réponſe aux faits inconteſtables de *Jean-Jacques*, & dont il convient lui-même ?

Semblable à ces plaideurs qui perdent leur procès ſans appel & qui pour ſe dédommager s'eſcriment en plaintes & en murmures contre leurs juges: d'*Alembert*, pour venger les Comédiens, s'en prend d'abord aux Prêtres, (c'eſt-à-dire à l'Égliſe) de ce qu'*ils n'ont pas perdu l'habitude de les excommunier*: aux bourgeois, de ce qu'ils n'ont pas perdu *celle de les regarder avec mépris*: & au gouvernement enfin, de ce qu'il ſouffre que *d'un côté, on les voit penſionnaires, & de l'autre un objet d'anathême*.

Ici, il culpe l'Égliſe, la Magiſtrature, les Souverains mêmes, de ce qu'ils les *ont traité juſqu'ici avec tant de rigueur*, & c'eſt à la conſtante rigueur de ces loix qu'il attribue leur inconduite.....

“ L'eſpèce d'aviliſſement, dit-il, où nous avons mis „ ces hommes, eſt une des principales cauſes qui con- „ tribuent au dérèglement que nous leur reprochons. „ Ils cherchent à ſe dédommager par les plaiſirs, de

„ l'eſtime que leur état ne peut obtenir. Comment, „ ajoute-t-il, les Comédiennes ne chercheroient-elles „ pas leur conſolation dans des plaiſirs qu'elles s'inter- „ diroient à pure perte?

Là au contraire, ſuppoſant cependant toujours leur infamie & leurs déſordres, il en accuſe le défaut *de loix ſévères & bien exécutées ſur la conduite des Comédiens.*

Tant il en coute, même à un homme d'eſprit, pour défendre, avec contradiction, une cauſe déſeſpérée! frappé de la belle & conſtante harmonie des loix dont il blâme la rigueur, accablé ſous le poids de leur autorité qu'il ne peut méconnoître, fatigué des cris de la vérité qu'il ne peut étouffer, d'*Alembert* prend enfin un parti digne d'un philoſophe de nos jours: c'eſt de s'armer, contre tous, du plus choquant des blaſphêmes. Ces loix multipliées, ces *faits inconteſtables* ne ſont ſelon lui, que l'effet d'un *préjugé barbare contre la profeſſion de Comédien.*

Un ſemblable propos feroit dreſſer les cheveux à un vrai Chrétien; mais cette marchandiſe ne coute rien à nos prétendus beaux eſprits. Celui-ci n'avoit pas encore appris de *Jean-Jacques*, que plaider ainſi en faveur de la profeſſion de Comédien, *ce n'eſt pas la réhabiliter; mais s'avilir ſoi-même.*

Quelle concluſion tirerons nous de tout ceci?... il faut bien qu'elle ſoit inconteſtable, puiſque les plus intrépides défenſeurs des Spectacles ſont forcés de nous la donner eux-mêmes. La voici:

La Religion & la légiſlation ont donc toujours réprouvé la profeſſion de Comédien.

Vos doutes, Mon cher Chevalier, ne ſont-ils pas

enfin entierement diſſipés? & plus éclairé ſur la profeſſion des Comédiens, demanderez-vous encore pourquoi un vrai Chrétien ne pourroit pas l'exercer?

Ne vous bornez pas, je vous prie, au ſeul examen de cette queſtion, & ami de la vérité, ne ceſſez de l'être de votre très-reſpectueux & tout dévoué ſerviteur. ***

TROISIÈME LETTRE
A M. LE CHEVALIER. ***.

VOus avouez donc enfin, Mon cher Chevalier, que l'infamie des Comédiens n'eſt plus douteuſe, & vous ajoutez d'un ſtyle badin, que vous n'abandonnez même pas dans les matières les plus ſérieuſes, *eh! qu'eſt-ce que cela me fait à moi, qui n'a pas envie d'en groſſir la troupe?*

Je ſens qu'*aiſément cela ſe peut croire;* mais que Mr. le Chevalier renonce pour toujours aux Spectacles; qu'il abandonne à jamais l'étendard du Théâtre pour ſe ranger ſous celui de J. C., & renforcer la troupe de ceux qui préfèrent le ſalut de leur ame à des plaiſirs plus que dangereux; voilà ce qui *me fait à moi*, & ce que j'oſe eſpérer avec la confiance la plus vive.

Oui, vous aurez beau vous défendre; je vous forcerai dans tous vos retranchemens, & quoique vous en puiſſiez dire, je vous compte déjà au nombre de mes conquêtes. Votre ſagacité ſingulière, votre goût décidé pour le vrai, ſeront d'intelligence avec votre cœur. Ils m'aſſurent par avance les honneurs du triomphe: entrons en lice.

Il vous importe peu, dites-vous, que les Comédiens ɔient encore actuellement notés d'infamie, & qu'ils ient été jadis les prémiers objets des foudres de l'Égli-e; mais ce qui vous déplaît, ajoutez-vous, c'eſt d'en-endre répéter que *nos Acteurs ſont toujours dans les liens le l'excommunication.* Rien cependant de plus croyable, ıon cher ami.

" La preuve en eſt ſenſible dans la pratique de l'É-, gliſe, qui, ni durant la vie, ni même à la mort, ne , les admet point aux ſacremens, à moins qu'ils ne , promettent de renoncer à leur profeſſion. Elle ne leur , accorde pas même les honneurs de la ſépulture Eccléſiaſtique, & leur refuſe ſes ſuffrages & ſes prières.

C'eſt ainſi que s'expriment les conférences d'Angers, uvrage imprimé ſous les yeux du Miniſtère & du Par-ement de Paris en 1780. (1)

" Cette excommunication, continue-t-on, ſi univer-, ſelle dans ſes effets, eſt de la plus grande & de la , plus reſpectable antiquité. On la voit nommément , prononcée dans pluſieurs Conciles, & en particulier , dans ceux d'Elvire de 305; d'Arles de 314 & de 450.

Celui d'Elvire, le plus ancien qui ſe ſoit conſervé, t le réſultat de pluſieurs autres tenus avant lui, excom-ıunie ſans exception, *tous ceux qui montent ſur le Théâ-re après leur baptême.*

Celui d'Arles de 314 confirmé par St. Silveſtre Pa-e, & par celui de 450, *excommunie* auſſi, ſans excep-ion, *tous les Comédiens.*

Saint Cyprien & Saint Auguſtin rendent également té-

(1) Tom. 16. pag. 512. & 513.

moignage, que c'étoit la diſcipline de l'Égliſe d'Afrique.

Cette diſcipline s'eſt exactement perpétuée & conſervée dans les Égliſes d'Orient & d'Occident. Telle eſt encore celle de l'Égliſe de France.

J'abuſerois de votre patience, ſi je vous mettois ici ſous les yeux tous les rituels même modernes & capables de vous en convaincre.

Celui de Paris, comme beaucoup d'autres, met les Comédiens dans la claſſe des *excommuniés dénoncés*, auxquels on refuſe *de droit*, *la ſépulture Eccléſiaſtique*.

Dans le Paſtoral du même Diocèſe, imprimé en trois vol. en 1786. Il eſt dit, qu'*il faut refuſer même publiquement*, *la communion à ceux dont la profeſſion eſt publiquement infame*, *tels que ſont les Comédiens*. (1)

Cette diſcipline, Mon cher Chevalier, n'eſt pas actuellement moins en vigueur dans le Diocèſe de Cambrai que dans tous ceux de France en particulier. Nous l'y trouvons établie, cette diſcipline, dès l'an 1311, dans les ſtatuts d'un Synode de la même année, confirmés dans celui de 1550, & renouvellés par la dernière impreſſion en 1781. Il y eſt déclaré qu'*il faut rejetter de la Communion de l'Égliſe*, *les perſonnes notoirement infames*, *tels que ſont les femmes publiques & les Comédiens*. (2)

Il eſt viſible que l'ancien Rituel réimprimé en 1779, rejettant de la Communion *les excommuniés publiquement infames*, y comprend les Comédiens, dont il eſt parlé dans les Synodes, & que le Parlement de Paris nomme *ces hommes infames*, *dont le crime eſt auſſi pu-*

(1) (2) Pièces juſtificatives.

blic, que la profeſſion qu'ils exercent eſt ſolemnellement reprouvée. Mr. Maſſillon les appelle *des gens infames, même ſelon les loix des hommes.*

Vous voyez, Mon cher ami, qu'il n'eſt pas uniquement queſtion des Comédiens des temps reculés; mais des Comédiens de notre ſiècle, des Acteurs de nos jours. C'eſt à eux à qui il eſt encore ordonné de refuſer la ſépulture Eccléſiaſtique ſans exception. C'eſt ſur quoi on ne varie pas plus dans le Diocèſe de Cambrai, que partout ailleurs.

M. de St. Albin, Archevêque de Cambrai, écrivant en Février 1738 à Mr. le Curé de St. Nicolas de Valenciennes, lui ordonne de faire connoître à qui il appartient, combien il eſt indécent & contraire au reſpect du aux Saints Myſtères, de faire chanter des Meſſes &c., par des Comédiens, & de les faire ainſi *paſſer du Théâtre à l'Égliſe. Au reſte*, ajoutoit-il, *je vous recommande, & à tous ceux qui travaillent dans le Miniſtère, de ſuivre à l'égard des Acteurs & des Actrices de la Comédie, les règles établies par les Saints Canons, que je n'ai jamais eu intention de relâcher, quoiqu'en puiſſent dire certains gens, qui ſouhaiteroient que j'en euſſe adouci la rigueur.*

M. de St. ***, lui ayant écrit en 1755 contre les Eccléſiaſtiques de ladite Ville, parce que non contens de refuſer la ſépulture Eccléſiaſtique aux Comédiens, ils ne ceſſoient de prêcher &c. &c.; ce Prélat écrivit de Paris le 26 Février de la même année 1755, à Mr. Chauvin Curé de St. Nicolas & Doyen de Chrétienté, en ces termes.....

" A l'égard de la Comédie & des plaintes de M. de

„ St. ***, je n'ai point changé & je ne changerai pas
„ de façon de penſer, & j'ai l'honneur de mander à
„ Mr. le Comte de St. ***, que ſi je n'ai pas le pou-
„ voir d'empêcher, d'appeller & d'établir des Comé-
„ dies dans les Villes de mon Diocèſe, parce que ce
„ pouvoir appartient au Gouvernement & à la police,
„ je ne puis du moins me diſpenſer de recommander
„ & d'ordonner aux Eccléſiaſtiques qui me ſont ſoumis
„ & admis, pour entendre les confeſſions, de ſuivre
„ dans le Tribunal de la pénitence LES SAINTES RÈ-
„ GLES ET LES CANONS DE L'ÉGLISE SUR CETTE
„ MATIÈRE: " parce que les partiſans des Spectacles ne peuvent pécher par ignorance, *ſur-tout*, ajoutoit-il, *l'affaire dont il s'agit, ayant fait aſſez de bruit pour n'être ignorée de perſonne.* (1)

M. l'Évêque d'Arras, déſormais votre voiſin, avoit peu de tems auparavant renouvellé ſes Ordonnances & celles de ſes Prédéceſſeurs contre la Comédie, elles ne diffèrent en rien de celles dont nous venons de parler.

Le Rituel dudit Diocèſe d'Arras de 1757, n'eſt pas moins déciſif que celui de la plupart des autres Diocèſes. En voici la teneur.

" Notre Seigneur *J. C.* défendant de donner le Saint
„ des Saints aux chiens, nous voulons qu'on rejette de
„ la Communion les pécheurs publics... *& tous ceux*
„ *qui ſont couverts d'une infamie publique*, ſi aupara-
„ vant ils n'ont donné aucune *preuve publique* de leur
„ retour & de leur pénitence. " Tels ſont les termes de

(1) *L'affaire dont il s'agit*, regarde la mort d'une Comédienne en 1753, & l'abonnement pour les Spectacles. Ce Mr. vouloit de concert avec Mr. ****, y forcer toutes les perſonnes aiſées, afin d'avoir une troupe de Comédiens choiſis.

la première partie de ce Rituel, pag. 132. Voici ceux de la ſeconde, pag. 130.

" Il faut refuſer la ſépulture Eccléſiaſtique aux Co-
„ médiens, & aux autres pécheurs publics, qui ſont
„ notoirement reconnus pour tels.

Il eſt viſible qu'il n'eſt pas ici queſtion des Comédiens morts & enterrés depuis pluſieurs ſiècles.

" Dans les Diocèſes où les Rituels &c. ſont moins
„ précis, on ne ſe conduit pas moins de la même ma-
„ nière à l'égard des Comédiens, ſans que les Magiſ-
„ trats ayent jamais troublé l'Égliſe *dans la poſſeſſion*
„ *conſtante* où elle eſt de faire obſerver, dans toute
„ leur rigueur, les Loix Canoniques portées contre
„ les Comédiens. *Preuve évidente* que la *protection ex-*
„ *térieure* que les Loix civiles donnent à la Comédie,
„ ne va pas juſqu'à rendre cette profeſſion légitime.
„ Ce n'eſt qu'un réglement de police, qui a paru né-
„ ceſſaire pour empêcher de plus grands maux, pour
„ établir une certaine police dans les troupes différen-
„ tes de Comédiens, & maintenir l'ordre public dans
„ les Spectacles. Les Légiſlateurs & les Magiſtrats peu-
„ vent avoir des raiſons de tenir cette conduite, & ils
„ laiſſent, à ceux à qui il appartient d'en décider, ſui-
„ vant les loix de la conſcience, la liberté de condam-
„ ner ce qui ne peut s'accorder *avec ces loix inviola-*
„ *bles.* (1)

En conſéquence de ces *loix inviolables*, on refuſa à Paris, il y a peu d'années, de marier une fille avec un homme qui ſervoit à l'Opéra, juſqu'à ce qu'il eut promis de quitter un emploi ſi pernicieux à ſon ſalut. &c.

(1) Conférences d'Angers à l'endroit déjà cité.

C'eſt encore en conſéquence de cette *diſcipline générale de l'Égliſe de France*, de ces *loix inviolables & canoniques portées contre les Comédiens* qu'on leur refuſe aujourd'hui la Terre-Sainte.

Ne dites pas qu'on l'accorda à Molière en 1673. *On eut toutes les peines du monde*, dit Moréri... Ce ne fut en effet qu'à la ſollicitation de LOUIS XIV, que M. l'Archevêque de Paris leva l'excommunication de Molière, & qu'il permit en conſéquence qu'on l'enterrât dans la ſépulture des Fidèles, ſur la proteſtation faite à Sa Majeſté, que ce Comédien avoit eu le tems de témoigner ſon répentir d'avoir exercé une pareille profeſſion. Encore fut-il inhumé *ſans chant & ſans cérémonie*. Remarquez bien, je vous prie ces termes, *ſans chant & ſans cérémonie*; & permettez que je vous faſſe ici deux réflexions.

1.° Eut-on jamais beſoin des ſollicitations d'un grand Roi, pour faire mettre en Terre-Sainte le dernier de ſes ſujets, quand il meurt dans la communion de l'Égliſe?

2.° Il a fallu l'entremiſe du Monarque pour faire lever l'excommunication de Molière. Il étoit donc excommunié?

Cet exemple, bien loin de favoriſer la cauſe des Comédiens, eſt au contraire une preuve ſans réplique, qu'ils étoient excommuniés en 1673, & qu'on leur refuſoit alors, comme aujourd'hui, la ſépulture Eccléſiaſtique. " Ce qu'il y a de conſtant, dit Mr. le Brun, „ c'eſt que ſa mort eſt une morale terrible pour tous „ ſes confreres & pour tous ceux qui ne cherchent „ qu'à rire. *Un peu de terre obtenue par prière:* c'eſt

„ tout ce qu'il eut de l'Égliſe, encore fallut-il bien „ proteſter qu'il avoit donné des marques de repen- „ tir." (1)

Les Comédiens n'étoient pas moins rigoureuſement traités en 1691. Le fameux *Roſimond* mort ſubitement cette année la, ſur la Paroiſſe de Saint Sulpice à Paris, ne fut enterré qu'en terre profane.

La LE COUVREUR Comédienne, malheureuſement trop célèbre, morte ſans ſacrements en 1730, n'eut pas un autre ſort. Mr. Languet Curé de la même Paroiſſe de Saint Sulpice, ne voulut pas même entendre à la laiſſer inhumer dans l'endroit où on enterre les enfans morts ſans baptême.

Envain, à Paris comme ailleurs, iroit-on chercher dans les Egliſes, les extraits mortuaires des Comédiens morts dans leur *profeſſion ſolemnellement réprouvée*, on ne les trouvera que dans les regiſtres des villes où ils ſont décédés.

Par exemple, ſans ſortir du Diocèſe où vous avez commencé à voir le jour, c'eſt dans ceux de Valenciennes qu'on trouve celui du nommé *Charles-François Bidaut*, dit *Stigny*, Comédien mort, le 13. Février 1717, & enterré le 14, *hors de ſépulture eccléſiaſtique en vertu de l'ordonnance du Magiſtrat, rendue ſur la requête du Mayeur de cette Ville: le Curé de St. Géry la lui ayant refuſée, à cauſe de ſon état.*

Je paſſe ici ſous ſilence, la mort du Comédien tué en 1749 dans le bois de Bonne-Eſpérance par un de ſes confrères, pour diſpute & prétentions d'amourettes...,

(1) Dans ſon diſcours débité à Paris en 1695 & imprimé en 1731.

L'aſſaſſin ſe ſauva, & ſes confrères inhumèrent le cadavre à petit bruit ſur le funeſte champ de bataille.

Je ne puis taire ce qui s'eſt paſſé à Valenciennes en 1753, tems de la mort d'une Comédienne malheureuſement trop connue par ſes talens pour le Théâtre & par la perverſité de ſes mœurs.

Toutes les Dames partiſantes des Spectacles, touchées d'une tendre compaſſion pour le corps de celle, dont le ſalut éternel ne les intéreſſoit guère, n'oublièrent rien pour le faire mettre en Terre-Sainte. Pluſieurs Officiers bien moins par reconnoiſſance pour la défunte, que par leur empreſſement à plaire au beau ſexe, en renforcèrent la cohorte avec tout le zèle poſſible.

La partie ainſi liée, on va, on court, on vole chez les perſonnes qualifiées dont on peut eſpérer un plus puiſſant & plus prompt ſecours. Mr. de Saint *** fut le premier dont on ſollicita les bons offices en faveur de la Comédienne. On le ſupplia inſtamment de mettre toute la chaleur poſſible en cette affaire.

Vivement preſſé, il preſſe auſſi vivement Meſſieurs du Magiſtrat, & demande avec tout le feu, toute la chaleur & toute la Majeſté, dont il eſt capable qu'on appointe ſa requête & celle des Adorateurs du Théâtre. Leur cauſe ne pouvoit être en meilleures mains.....

Meſſieurs du Magiſtrat mieux inſtruits que lui des règles de l'Égliſe & de l'État, & ſachant que ſa demande étoit entièrement contraire à la diſcipline conſtante du Royaume, cimentée même de l'autorité de nos Rois & de ſes Parlemens, ne rejettèrent pas d'abord ſa ſupplique, & pour lui donner une preuve de leur bonne volonté, ils convoquèrent Mr. les Curés, à la tête deſ-

quels ſe trouvoit celui de St. Nicolas. Interrogés ſur quoi, ils étoient fondés à refuſer la Terre-Sainte à la Comédienne protégée, Mr. le Doyen prit la parole & dit.... *Meſſieurs, les Loix de l'Égliſe & de l'État doivent former votre conduite & la nôtre.*

Ces Loix furent exécutées, & malgré la puiſſante protection de Mr. de St. ***, la Comédienne chérie fut inhumée en terre profane.

Un Comédien nommé le Grand-père de la pièce, mourut quatre ans après ſur la même Paroiſſe de St. Géri.

Le plus ferme appui du Théâtre n'étoit plus à Valenciennes.

Les perſonnes vraiment pieuſes & aiſées étoient tranquilles. On ne penſoit plus à vouloir les abonner, malgré elles, pour l'entretien des Spectacles. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on ait montré moins de zèle pour faire donner la ſépulture Eccléſiaſtique au Comédien défunt.

Il ne fut cependant pas ſans protecteurs. Pluſieurs eurent grand ſoin de vanter ſa piété. On prétendit faire valoir qu'il aſſiſtoit tous les jours à la Sainte Meſſe, dans l'Égliſe des RR. PP. Dominicains, & qu'il ne s'abſentoit jamais du ſalut que quand ſa profeſſion le demandoit ailleurs. *Il prioit le Bon Dieu avec tant de dévotion!* Oui c'étoit *preſque* un Saint excommunié.

Les larmes de ſa femme furent impuiſſantes auprès de M. le Curé de St. Géri, & les démarches faites vis-à-vis de MM. du Magiſtrat, demeurerent ſans ſuccès.

Le Grand-père de la pièce fut inhumé ſur le rempart.

Voulez-vous d'autres exemples? Ouvrez encore les

regiſtres des ſépultures non eccléſiaſtiques faites à Valenciennes par ordonnance du Magiſtrat; vous y lirez que " le 22. Mars 1769, le Magiſtrat, à la requête du Lieu-„ tenant-Prévôt-le-Comte, établi par la loi, ordonna „ que le cadavre du nommé Deſprêts de Verteuil, „ Comédien attaché aux Spectacles de Valenciennes, „ qui avoit été trouvé dans l'Eſcaut près du pont „ Néron, & qu'on croit avoir été aſſaſſiné, ſeroit in-„ humé hors de ſépulture eccléſiaſtique; le Curé de „ St. Géry la lui ayant refuſée à cauſe de ſa profeſſion „ de Comédien, dit le réquiſitoire dudit Prévôt-le-„ Comte.

Deſirez-vous encore un fait plus récent? continuez la Lecture dudit Regiſtre. Vous y verrez que *le nommé Devez Dufreſnel attaché aux Spectacles de cette Ville*, mourut ſubitement, le 31. de Juillet de l'année 1787, ſur la Paroiſſe de St. Jacques. Mr. de Langle qui en eſt le Curé, ayant été requis deux fois de lui donner la ſépulture en Terre-Sainte, ſa réponſe à la double ſignification a été telle qu'on devoit l'attendre: il a déclaré *ne pouvoir la lui accorder à cauſe de ſa profeſſion*. En conſéquence, MM. du Magiſtrat qui ne ſe croient pas au-deſſus des Loix Canoniques & Civiles, ni plus puiſſans que le Roi lui-même, ont ordonné que ledit *Devez Dufreſnel* ſeroit *inhumé hors de ſépulture eccléſiaſtique*, ce qui fut exécuté *le 1.er Août* 1787. Le cadavre a été enterré ſur l'eſplanade à dix heures du ſoir en préſence de Mr. le Mayeur & de plus de ſix cens perſonnes.

On vous répétoit donc avec raiſon, Mon cher Chevalier, que *nos Comédiens ſont encore aujourd'hui dans les liens de l'excommunication*.

Mais pourquoi inſiſter d'avantage ſur un fait avoué même par les plus intéreſſés à le nier? Les Comédiens ne convenoient-ils pas de ces cenſures lorſqu'écrivant au Souverain Pontife en 1696 & 1701, ils en demandoient l'abſolution?

M. *Fagan* un des plus célèbres apologiſtes du Théâtre ne le ſuppoſoit-il pas comme un fait inconteſtable en 1752?

MM. les Encyclopédiſtes, oui les Encyclopédiſtes eux-memes ne rendent-ils pas, malgré eux, l'hommage le plus ſolemnel à cette vérité en 1753. *L'Égliſe*, diſent-ils, *excommunie les Comédiens, & leur refuſe la ſépulture eccléſiaſtique.* (1)

Vous voyez qu'il n'eſt ici queſtion n'y d'exception, ni des ſiècles paſſés. La plaintive *Clairon*, ne gémiſſoit pas ſur le ſort des Comédiens & Comédiennes du tems jadis, quand elle parloit de la juſte douleur que lui cauſoit *l'excommunication & l'infamie* attachées à ſon état; & ſi elle avoit pu l'oublier, le reſpectable Corps des Avocats de Paris, leur Requête, les Arrêts du Parlement lui-même, & l'infortune de ſon cher confident *Huërne*, ci-devant Avocat, auroient ſans doute été bien capables de lui en rafraîchir la mémoire.

Il eſt donc vrai, pour me ſervir des termes de Mr. *de Pompignan*, auſſi célèbre Académicien que ſavant Magiſtrat, il eſt donc démontré que *nos Acteurs ſont encore dans les liens de l'excommunication.*

Mr. Boſſuet, *la gloire*, *l'ornement*, *la lumière de l'Égliſe gallicane*, le garant de ſa diſcipline & de ſa doc-

(1) Encyclopédie, tome 3, page 671.

trine; oui le grand Boſſuet auroit ſeul ſuffi, pour diſſiper nos doutes ſur cette vérité, s'il avoit été poſſible de l'obſcurcir par quelques nuages.

Ne pouvant douter que les Comédiens ne ſoient encore dans les liens de l'excommunication; convenez, il le faut: que les Comédiens de nos jours pechent MORTELLEMENT, chaque fois qu'ils exercent leur profeſſion.... En voici la preuve.

On péche mortellement toutes les fois que de plein gré & avec une liberté entière, on exerce une profeſſion qu'on ſait, ou qu'on doit ſavoir être défendue ſous peine d'excommunication. Telle eſt la doctrine de l'Ange de l'école, Saint Thomas. (1) Telle eſt celle de tous les Catholiques ſans exception; comme nous venons de le voir.

Or, les Comédiens de nos jours ſavent, ou doivent ſavoir que la profeſſion qu'ils exercent de plein gré & avec une liberté entière, eſt défendue ſous peine d'excommunication.

Les Comédiens de nos jours ne peuvent donc exercer leur profeſſion ſans pécher mortellement; c'eſt la concluſion de Benoît XIV., & le plus ſimple fidèle ne peut la révoquer en doute.

Péſez bien la force de ce raiſonnement, Mon cher Chevalier, & vous conclurez néceſſairement avec les conférences d'Angers, qu'*il eſt manifeſte par-tout ce que nous venons de dire, que la profeſſion des Comédiens eſt incompatible avec le ſalut, que ceux qui l'embraſſent ſont*

(1) Jouer des jeux défendus par l'Egliſe, c'eſt pécher mortellement. *De ſe ſunt peccata mortalia.*

dans un état habituel de péché mortel, & que chaque repréſentation qu'ils font, en eſt un nouveau. (1)

La raiſon en eſt, que nous ne pouvons réſiſter à nos Supérieurs légitimes ſans pécher contre les loix naturelle & divine, qui nous impoſent l'obligation de leur obéir toutes les fois qu'ils ne nous commandent rien de contraire à la foi & aux bonnes mœurs.

Plus leurs ordres ſont formels, plus le mépris qu'on en fait eſt criminel. Or, ſe peut-il un mépris plus énorme, que celui qu'on fait d'une autorité qui commande ou qui défend une choſe ſous peine de mort, ou d'excommunication?

Il eſt donc manifeſte qu'on péche mortellement, quand de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, on fait une choſe défendue ſous peine de mort, ou d'excommunication.

Un ſujet, par exemple, qui feroit paſſer du grain chez l'étranger contre la défenſe qui en auroit été faite ſous peine de mort, pécheroit mortellement, tandis que cette peine ne ſeroit pas levée; parce que ce ſujet ne pourroit déſobéir en ce point *ſans un mépris énorme* de l'autorité Souveraine.

Ainſi, quand même les pièces du Théâtre ſeroient auſſi épurées qu'on voudroit nous le faire croire, il n'en ſeroit pas moins vrai que les Comédiens de nos jours péchent mortellement en les repréſentant. 1.° Parce que leur profeſſion leur eſt défendue ſous peine d'excommunication, par une autorité légitime. 2.° Parce que cette autorité légitime laiſſe ſubſiſter cette défenſe.

(1) Pag 512, 514.

& la peine d'excommunication qui y eſt attachée. 3.° Enfin, parce qu'ils peuvent obéir ſans offenſer Dieu: aucune loi ni divine, ni humaine, n'exigeant qu'un fidèle, embraſſe la profeſſion de Comédien, ou qu'il y perſévère après l'avoir embraſſée. Telle eſt la doctrine de l'Égliſe Catholique; telles ſont les vérités que tous les fidèles ſont obligés de croire & dont les Comédiens eux-mêmes font l'aveu le plus formel.

Ceux de Paris dans leurs requêtes de 1696 & 1701, aſſurent le Pape qu'ils ne repréſentent *plus que des pièces honnêtes & tellement purgées, qu'elles ſont plus propres à porter les fidèles au bien, qu'au mal.*

Cependant, ils ſupplient ſa ſainteté de vouloir bien les abſoudre de l'excommunication attachée à leur état. Ils croyoient donc que malgré leurs pièces prétendues *honnêtes*, ils étoient & ſeroient encore ſous l'anathême, tandis que l'excommunication ne ſeroit pas levée.

Après cela, mon cher Chevalier, me direz-vous encore? *eh! qu'eſt-ce que cela me fait à moi?* & que ſi les Comédiens ſe damnent, ce ſont leurs affaires & non les vôtres?

Quoi ſeroit-il donc indifférent à un vrai Chrétien de voir périr des ames rachetées par le ſang de J. C., & de ne pas l'empêcher quand on peut y réuſſir? ne demandons-nous pas à Dieu dans l'Oraiſon Dominicale que ſon Saint Nom *ſoit ſanctifié?* c'eſt-à-dire que notre divin Maître *ſoit reconnu, aimé, ſervi & honoré* PAR TOUT LE MONDE.

Que nos frères ſe damnent malgré nous; ce ſont ſans doute leurs affaires; mais ne ſont-ce pas les nôtres, ſi nous nous perdons nous-mêmes en contribuant à leur

perte? &, " puiſque la Comédie eſt un ſi grand mal „ dans les Acteurs & dans les Actrices qui la repréſen- „ tent, pouvez-vous douter que ceux qui y concou- „ rent ne péchent auſſi très-grièvement? (1)

C'eſt ſur quoi vous voudrez bien me communiquer vos réflexions à votre loiſir.

Vous ſavez tout ce que je vous ſuis; l'attachement, l'eſtime, la reconnoiſſance & le reſpect ſeront toujours la deviſe,

Monſieur & très-cher Chevalier,

De votre très-humble &c. ***.

QUATRIÈME LETTRE.

A MADAME *** *ſur la Queſtion ſuivante...*

Les Comédiens Italiens ſont-ils auſſi excommuniés?

MADAME,

J'APPRENDS par l'honneur de votre lettre, qu'en l'abſence de Mr. le Chevalier votre mari, vous avez reçu, ouvert & lu celle que j'avois pris la liberté de lui écrire le 25 du mois dernier.

Vivement frappée des faits y mentionnés, dites-vous, vous ne pouvez plus vous cacher que nos Comédiens Français ne ſoient encore dans les liens de l'excommunication; mais en eſt-il de même des Comédiens Italiens? c'eſt ſur quoi vous demandez des lumières.

Je ſais très-bien, ajoutez-vous, qu'après que LOUIS XIV. fut guéri de la fiſtule, chaque Corps s'empreſ-

(1) Conférences d'Angers, tom. 16, pag. 514.

ſant de faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces, les Comédiens du Théâtre Italien à Paris en firent auſſi demander la permiſſion ſous le titre de *Gentilshommes Italiens*; mais, après de grands préparatifs, ayant annoncé la Fête en leur propre nom & celui de leur profeſſion, M. l'Archevêque de Paris, en empêcha l'exécution.

" Je ſais encore, continuez-vous, que ſoit à Paris, „ ſoit dans les autres Villes du Royaume, on n'a ja- „ mais penſé à faire de diſtinction entre Comédiens Ita- „ liens & Comédiens François; que la diſcipline s'ob- „ ſerve envers les uns comme envers les autres, & „ qu'ARLEQUIN, ce fameux Acteur du Théâtre Ita- „ lien, mort depuis pluſieurs années, n'a reçu les Sa- „ cremens de l'Égliſe, qu'après avoir ſolemnellement „ promis de ne plus remonter ſur le Théâtre s'il recou- „ vroit la ſanté, ainſi que l'avoit promis *Floridor* auſſi „ connu que lui, & qui tint parole.

„ Ce n'eſt donc pas des Comédiens Italiens établis „ à Paris dont on a voulu me parler, concluez-vous, „ Madame; mais bien des Acteurs de Rome, & des „ autres Villes d'Italie..... Quant à ceux-ci, ſi j'en „ crois quelques-unes de mes amies, *tout le monde at-* „ *teſte qu'ils ne ſont pas excommuniés.*

Rien de plus clair, Madame, que vos obſervations ſur l'état des Acteurs du Théâtre Italien à Paris. Elles me font ſentir que vous n'êtes pas novice dans cette matière, & votre doute, ſur la vérité du dire de vos amies, m'eſt une preuve que vous n'êtes pas femme à vous laiſſer endormir par des faits controuvés, qui font toujours fortune chez les malheureuſes victimes de leurs

penchants; mais qui ne peuvent en imposer longtems à ceux qui sont encore plus partisans du vrai, que des plaisirs du Théâtre.

Souffrez, Madame, que je vous fasse ici un aveu. Je ne puis deviner quel intérêt on a, à débiter que les Comédiens ne sont pas excommuniés en Italie.

Seroit-ce pour culper l'Église Universelle, parce qu'en excommuniant les Comédiens, elle n'auroit pas parlé des Italiens? mais outre qu'elle n'a pas plus expressément nommé les Comédiens François en condamnant & excommuniant en général, les Comédiens, elle n'auroit du en désigner d'un pays particulier, qu'autant qu'elle auroit jugé devoir les excepter.

Seroit-ce pour accuser d'injustice, l'Église de France & la Législation du Royaume, qui retiendroient, sous l'infamie & l'anathême, nos Comédiens, tandis que le Pape & les Prélats d'Italie, favoriseroient leurs Acteurs plus licencieux que les nôtres?... je dis *plus licencieux*: car de l'aveu même de leurs plus fameux confrères, leur *état est de vivre dans la fange des vices*. Ce que confirme Mr. *Nougaret*, un des plus zélés & des plus récens apologistes de la Comédie. *Le Spectacle Italien*, dit-il en 1769, *met l'indécence en action, & tout conspire dans les pièces de ce Théâtre à faire rougir la pudeur*; mais parce que les Comédiens Italiens quoique plus crapuleux ne seroient cependant pas excommuniés en Italie, s'ensuivroit-il que les Comédiens François ne le seroient pas, & ne mériteroient pas de l'être?... parce qu'on laisseroit courir les grands voleurs & qu'on pendroit les petits, pourroit-on en inférer, que ce seroit une injustice de prendre ceux-ci, ou que ceux-là sont

moins coupables? parce qu'on punit ſévèrement, à Rome, les filles de moyenne vertu quand elles ſont ſurpriſes hors des lieux qui leur ſont preſcrits, & qu'en France on les laiſſe tranquilles partout, dès qu'elles ne troublent pas le repos public, s'enſuit-il, que celles-ci ſont innocentes ou que celles-là ſont injuſtement punies?

Quoiqu'il en ſoit de ces réflexions que j'abandonne aux vôtres, agréez, je vous prie, que je vous faſſe ici une queſtion....

Vous avouez que nos Comédiens François ſont toujours, comme par le paſſé, notés d'infamie & frappés d'excommunication par la Légiſlation & les Canons de l'Égliſe; depuis *quand* donc, *comment* & *par qui*, cette Légiſlation & ces Loix Canoniques, ont-elles été reſtreintes en faveur des Comédiens Italiens?....

Tout le monde, diſent vos amies, atteſte qu'ils ne ſont pas excommuniés.

Tout le monde! j'ai beau mettre mes lunettes, lire, interroger, conſulter, chercher *tout le monde:* il eſt introuvable, & ſon atteſtation inviſible. Je ferois preſque tenté de croire que ces Dames, pour s'être peut-être trop échauffées & beaucoup trop avancées dans le feu de la diſpute, auront crû pouvoir ſe tirer d'embarras, comme bien d'autres, en appellant *tout le monde* à leur ſecours ſans en prévoir les ſuites. La raiſon eſt, que perſonne ne veut être placé hors de la claſſe des *gens ſenſés & inſtruits*. Ces derniers termes ſont de Mr. *Deniſart* dans ſa collection des déciſions de juriſprudence en 1768, au mot *Comédien*.

La diſtinction que quelques perſonnes font entre les Comédiens François & Italiens, dit ce reſpectable Écri-

vain, *eſt regardée avec dériſion parmi les gens ſenſés & inſtruits.*

En effet. 1.° Peut-on *ſenſément* affirmer une diſtinction qui n'exiſte pas, & tout homme *inſtruit* ne ſait-il pas que les Loix Eccléſiaſtiques & Civiles, ſur cet objet, ſont générales & ſans exception?

La loi, dit Jean-Jacques, *couvre indiſtinctement tous ceux qui montent ſur le Théâtre.*

2.° Peut-on *ſenſément* croire que cette diſtinction connue, diſent-elles de *tout le monde* (& atteſtée par perſonne), auroit été ignorée des ſeuls Comédiens, des *Clairon*, des *Arlequin?* peut-on *ſenſément* ſuppoſer que cette prétendue diſtinction auroit échappée à leurs plus zélés défenſeurs, aux *Huërne* &c. &c.? eſt-il vraiſemblable que la connoiſſant & pouvant en tirer avantage, ils n'en auroient pas fait uſage en particulier dans leurs requêtes aux Souverains Pontifes? & tous *les gens inſtruits*, ne ſavent-ils pas qu'il eſt à naître qu'ils en aient jamais fait mention?

Il eſt donc bien vrai que, *cette diſtinction eſt inſoutenable*, dit Jean-Jacques. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'elle ſoit *regardée avec dériſion parmi les gens ſenſés & inſtruits.* Et qu'enfin pour ne point prêter à rire, *il faut ſe renfermer dans ce principe inconteſtable, qu'où les Loix du Royaume & de l'Égliſe ne diſtinguent point, il ne faut pas diſtinguer.*

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens les plus reſpectueux.

Madame,

Votre très-humble &c.

CINQUIÈME LETTRE, A MADAME ***

Sur le même ſujet.

MADAME,

JE m'attendois bien à un peu d'humeur de la part de vos deux bonnes amies. Nous n'aimons pas d'être contrariés dans nos penchans, encore moins d'être humiliés dans nos prétentions; mais je ne puis vous diſſimuler quelle a été ma ſurpriſe en liſant leur réplique....

Avouant que tous les Comédiens, ſans exception, ſont excommuniés, elles oſent avancer qu'ils ne le ſont plus en Italie, & pourquoi? " c'eſt, diſent-elles, que „ depuis plus de deux cents ans, on ne les y moleſte „ plus comme ici: qu'il n'y eſt plus queſtion ni de ſy„ node, ni de déciſion, ni de conſultation, ni d'in„ ſtruction paſtorale contre eux, ni enfin de ſermons „ qui ne ceſſent de les déshonorer & de perpétuer leur „ infamie dans le Royaume.

Quoi, Madame, parce qu'on diſſimuleroit les duels, & qu'on ne féviroit pas contre les uſuriers & banqueroutiers, (ce qui n'eſt pas rare); parce que l'Égliſe & l'État ne renouvelleroient pas leurs loix reſpectives à leur égard: pourroit-on en inférer que le duel n'eſt plus un crime, que l'uſure n'eſt plus une injuſtice & que les banqueroutiers frauduleux ne ſont plus d'inſignes voleurs? les prévaricateurs ceſſent-ils donc d'être coupables, quand on ceſſe de les punir? non, non, Madame, leur affreuſe multitude peut devenir aſſez impérieuſe pour faire taire les loix divines & humaines; mais non pour les annuler, ou en diminuer la force.

Ainſi quand il ſeroit vrai, que depuis plus de deux ſiècles, on n'auroit point écrit contre les Comédiens d'Italie, on ne pourroit pas en conclure que les Comédiens n'y ſont plus excommuniés. Pourquoi?

C'eſt parce que les loix qui *couvrent indiſtinctement tous ceux qui montent ſur le Théâtre*, n'y ont pas encore été révoquées en faveur des Italiens.

Après cette obſervation plus utile que néceſſaire, je pourrois renvoyer ces Dames à ma précédente, & en demeurer là; mais charitablement perſuadé que c'eſt plus par la louable envie de mieux connoître la fauſſeté des choſes qu'elles avancent, que par le deſir d'en ſoutenir opiniâtrément la prétendue vérité, je viens volontiers à la diſcuſſion des faits.

C'en eſt un, ſelon elles, que les Comédiens ſont fort tranquilles en Italie, & que depuis plus de deux cents ans, il n'y eſt plus queſtion ni de ſynode, ni d'inſtruction paſtorale. &c. &c.

Il faut, ſans doute, que ces Dames aient beaucoup lu, ou qu'elles aient été puiſées dans des ſources bien fécondes, pour parler d'une manière auſſi tranchante, de ce qui s'eſt paſſé depuis plus de deux ſiècles à Rome & en Italie, & de ce qui s'y paſſe encore; mais ce qu'elles voudront bien me permettre de certifier, c'eſt qu'en 1630, trois des plus fameux Comédiens d'Italie ayant publié trois écrits pour l'apologie de leur Théâtre, furent auſſi-tôt attaqués & très-mal menés par *François Delmonaco* leur Compatriote.

Ce célèbre écrivain, parlant de la profeſſion des Comédiens de ſon temps, demande *s'ils pèchent mortel-*

lement en jouant la Comédie. (1) La queſtion eſt claire & préciſe: la réponſe ne l'eſt pas moins.

" Je puis vous aſſurer, dit-il, que j'ai lu un grand „ & très-grand nombre d'Auteurs ſur cet article, & „ que je n'en ai pas même trouvé un qui l'ait nié, ou „ penſé le contraire.

„ Ce qui prouve encore, ajoute-t-il, après bien „ d'autres raiſons: que les Comédiens péchent mortel- „ lement, c'eſt qu'étant *excommuniés* par les Conciles, „ & les Souverains Pontifes; & déclarés *infames par les* „ *loix*, ils ne peuvent repréſenter leurs pièces *ſans un* „ *mépris énorme des loix eccléſiaſtiques & civiles.* (2)

C'eſt ce qu'on écrit à Rome ſous les yeux du Pape & de toute l'Italie, & cela, ſans aucune réclamation.

On connoiſſoit donc encore, alors à Rome, comme en France, les loix qui réprouvent les Comédies & les Acteurs, & l'époque de leur prétendue tranquillité n'étoit pas encore arrivée.

Ce qu'on ſait encore, c'eſt qu'en 1696, Innocent XII. fit démolir le premier Théâtre, *ſtable & public* des Comédiens à Rome.

N'étoit-ce pas peut-être pour leur procurer par ce moyen, le doux repos & l'aimable tranquillité, dont ces Dames veulent parler?

Ne ſera-t-on pas tenté de croire que Benoît XIV. vouloit auſſi faire leur éloge, quand en 1748, il déclare que c'eſt avec le plus grand regret qu'il ſe voit forcé à

---

(1) *An mortaliter peccant hiſtriones noſtri temporis... amorum ludos exhibentes? ego ſanè nullum reperi inter innumeros ferè autores, qui id negaret, aut oppoſitum ſentiret.*

(2) Pièces juſtificatives.

tolérer les Spectacles, ſoit à Rome, ſoit dans toutes les Villes de l'État Eccléſiaſtique?

Cette déclaration authentique eſt du 1.er Janvier. On conçoit ſans peine, combien les Comédiens Italiens auront été ſenſibles à ſemblables étrennes.

Ce grand Pape parlant dans un de ſes ouvrages, des Spectacles modernes d'Italie, & en particulier, de ceux de Rome: après avoir fait mention de l'empreſſement extraordinaire des Romains à y courir pendant les folies épidémiques du Carnaval, décide nettement, n'en déplaiſe à ces Dames, que non-ſeulement *on ne peut juſtifier* ces divertiſſemens dans leur état actuel; mais qu'on ne peut pas y aſſiſter ſans ſe rendre *coupable d'une faute conſidérable.* On ne ceſſe, dit-il, d'y faire la guerre à la pudeur, & on n'y va jamais ſans danger de ſe perdre.

Ce ſavant Pontife croit cette matière ſi intéreſſante & de ſi grande conſéquence pour les mœurs & la religion, qu'après l'avoir traitée avec toute l'érudition & toute la force dont il eſt capable dans les inſtitutions 37 & 76, & y avoir mis ſous les yeux des lecteurs, tout ce qui peut leur faire *déteſter les Spectacles*, croit encore ne pouvoir la paſſer ſous ſilence dans ſon excellent traité des ſynodes.

Il commence par y rapporter les loix qui interdiſent les Spectacles aux Eccléſiaſtiques (1), & décide qu'on ne peut ſans une audace extrême, accuſer ces loix d'être trop rigoureuſes, vu qu'elles ſont dictées par le véritable eſprit de l'Égliſe, & cimentées par l'autorité irréfragable de tous les Conciles.

(1) Voyez pièces juſtificatives.

Après ces obſervations, il ſoutient que le ſentiment de TOUS LES THÉOLOGIENS eſt que les laïques mêmes qui de plein gré vont aux Spectacles modernes, péchent grièvement.

Non content de s'être ainſi expliqué pluſieurs fois ſur cette matière, Benoît XIV. engage encore les plus habiles Théologiens d'Italie à découvrir à leurs Compatriotes le poiſon des Spectacles, & à leur inſpirer l'horreur qu'il en a lui-même.

Daniel Concina, Dominicain Italien, dont il connoiſſoit tout le mérite, & dont il prenoit ſouvent les avis, fut le premier choiſi, & le premier qui ſe rendit à ſes vœux. Son Traité fut imprimé à Rouen en 1752. Six autres Auteurs de la même Nation ſe joignirent à ce ſavant homme, & en moins de trois ans, on vit paroître ſept ouvrages imprimés à Rome contre les Spectacles & les Acteurs Italiens.

Que vous en ſemble, Madame? cela s'appelle-t-il ne rien dire, ne rien écrire & ne rien faire qui puiſſe inquiéter, troubler & chagriner les Comédiens en Italie?

Un de ces ſept ouvrages avoit pour titre, *Conſultation théologique imprimée à Rome en* 1754.

On y demande ſi ceux qui par les devoirs de leur état ne doivent pas abandonner la perſonne ſacrée de leurs Souverains, & qui par conſéquent, ſont *inviolablement obligés* de les accompagner aux Spectacles publics, peuvent y aſſiſter en ſûreté de conſcience.

Cette queſtion y eſt clairement expoſée. En voici la réponſe qui ne ſera ſûrement pas du goût de ces Dames.

« Les perſonnes qui ſe trouvent *dans cette obligation*

„ *indiſpenſable*, dit l'Auteur, ne doivent y aſſiſter qu'à „ regret & en gémiſſant dans le fond de leur cœur en „ la préſence de Dieu; car ſi ſous prétexte d'obliga- „ tion, elles ont une joie ſecrète de prendre ces ſortes „ de plaiſirs; qui ne voit qu'elles ſe trompent elles- „ mêmes? puiſque Dieu qui ne nous juge que ſelon „ la diſpoſition de nos cœurs, *ne laiſſe pas de nous con-* „ *damner par un jugement ſecret, pour ces ſortes d'ac-* „ *tions qu'elles croyent innocentes.*

Il faut donc que ceux qui par état ſont *indiſpenſablement obligés* de ſe trouver aux Spectacles, y aſſiſtent avec *un regret bien ſincère;* & que leur cœur ſoit bien éloigné d'y prendre plaiſir. (1).

Eſt-ce là penſer, écrire & décider autrement qu'en France?

Vers 1760, M. *Caïſotti*, Évêque *d'Aſti* en Italie, ne ſe borne pas à attaquer avec zèle les faux préjugés des partiſans du Théâtre qu'il appelle *une école du vice.* A l'exemple de Benoît XIV, il engage tous les Curés & tous les Prédicateurs de ſon Diocèſe, de le ſeconder, de prémunir leurs Paroiſſiens & leurs Compatriotes contre les Spectacles, en leur en inſpirant toute l'horreur qu'ils méritent.

Il eſt donc vrai qu'en Italie comme en France, les Évêques & les Paſteurs écrivent & tonnent contre les Comédies & Comédiens: en voici une autre preuve....

En 1769, près de 400 Paſteurs Italiens conſultés ſur les Spectacles modernes de leur pays, répondirent d'une

(1) Voyez les lettres de Mr. de Boiſſy, tom. 1.er page 426 & 437. On y fait mention d'une pareille déciſion donnée pluſieurs années auparavant.

voix unanime, que ces ſortes de divertiſſemens ſont ennemis des bonnes mœurs, & entièrement oppoſés à l'eſprit du Chriſtianiſme. (1)

Vers ce temps parurent la fameuſe lettre paſtorale du Cardinal Delci, & la déciſion de 36 Prélats, tant Cardinaux, qu'Archevêques & Évêques d'Italie. (2)

Remarquez, je vous prie, que ce ſont les Cardinaux, les Archevêques, les Évêques & tous les Docteurs d'Italie qui inſtruiſent ainſi les fidèles qui leur ſont confiés. Montre-t-on plus de zéle en France ſur cette matière?

Je pourrois encore ici faire mention de M. *Balbis*, Évêque de *Navarre* en Italie, qui, peu de tems après, ne montra pas moins d'indignation contre les Spectacles modernes de ſon pays, que les 37 Prélats, que M. l'Évêque *d'Aſti*, &c.

Ce fut pour ſe rendre aux vœux de M. de *Balbis*, que le fameux *Rulfo* Italien, fit paroître à Rome contre la Comédie & ſes Compatriotes Comédiens, le ſavant & lumineux ouvrage intitulé..... *les Spectacles modernes nuiſibles aux bonnes mœurs*. Je me perſuade facilement que ces Dames me diſpenſeront volontiers d'en donner ici l'analyſe. Ce titre n'annonce rien de favorable aux Comédiens Italiens.

Je ne puis, en finiſſant, ne pas témoigner mon étonnement en entendant dire, Madame, à vos amies, que ces Comédiens ſont tranquilles en Italie, tandis que le Sr. *Coyer* leur voluptueux partiſan ſe plaint en 1755, de la conduite des Souverains Pontifes à leur égard, &

(1) Pièces juſtificatives. (2) Voyez la 1ere. lettre, page 47.

oſe la qualifier, deux fois, de *ſévérité papale*. Comment donc, auroit-il caractériſé celle de PIE VI, s'il avoit écrit un an après ſon voyage d'Italie?

Je crois, Madame, que voilà bien aſſez, & peut-être trop de matière ſur ce ſujet.

Il eſt donc, queſtion en Italie comme en France, de ſynode, d'inſtruction &c. &c.

L'Égliſe de Rome, n'a donc pas d'autres principes, que l'Égliſe de France ſur le Théâtre, & ſur la profeſſion de ceux qui y montent. (1)

Si, (ce qui pourroit arriver) vos bonnes amies, Madame, ſe fachoient contre moi, daignez leur faire obſerver que je n'ai d'autre crime que d'avoir été l'écho fidèle de l'Égliſe d'Italie. C'eſt ce qu'oſe eſpérer de vos bontés celui qui a l'honneur d'être avec les ſentimens de la vénération la plus profonde,

Madame,

Votre très-humble &c.

SIXIÈME LETTRE,
A M. LE CHEVALIER ***.

MONSIEUR,

NOus voici enfin arrivés à la fameuſe queſtion que vous m'avez jadis propoſé ſans vouloir en attendre la réponſe. *Eſt-ce donc un mal d'aller aux Spectacles?* queſtion ancienne & toujours nouvelle; queſtion qu'on fai-

(1) En 1776, le Cardinal *Cazali* s'oppoſa à ce que les Elèves du Collège Germanique repréſentaſſent même des pièces pieuſes pendant le temps du Carnaval, & PIE VI leur en fit une défenſe expreſſe.

ſoit ſans ceſſe retentir autrefois aux oreilles de St. Chriſoſtôme: queſtion enfin que font encore de nos jours les Adorateurs du ſiècle & les partiſans des plaiſirs du Théâtre. *Eſt-ce donc un mal d'aller aux Spectacles.*

Grands & petits, hommes & femmes, filles & fillettes, même les verdurières, tous en cette matière veulent-être, quoiqu'on leur en diſe, tout à la fois Théologiens, Docteurs, Caſuiſtes, Hiſtoriens, &c. tous font, en même-tems, la demande & la réponſe. *Eſt-ce un mal d'aller à la Comédie?.... ſe peut-il rien de plus honnête & de plus utile?*

Tel eſt leur avis, telle eſt leur déciſion. Etes vous aſſez oſé pour n'y pas ſouſcrire; votre condamnation ſera déſormais gravée non ſeulement ſur les colonnes du Théâtre, mais encore dans le cœur de ſes Adorateurs infortunés. Oui, par le ſeul fait, & ſans miſéricorde, vous ſerez déclaré ennemi de la bonne ſociété, rigoriſte, dévot, ſcrupuleux, &c. l'objet enfin de l'exécration éternelle de toutes les Dames & Demoiſelles, qui ne peuvent gouter de plus doux plaiſirs que ceux de la Comédie.

Pour conjurer cette tempête, cauſée par le menſonge & la mauvaiſe foi, augmentée par la ſurpriſe ou l'ignorance, & entretenue par la paſſion & l'habitude, il me ſuffira de me ranger ſous les étendarts de J. C., de combattre au nom de ſon Égliſe & de me ſervir *des armes qu'elle nous a toujours fournies contre les Spectacles.* (1)

Jouiſſant de l'ineſtimable bonheur d'être né dans le ſein de cette épouſe de J. C., Mon cher Chevalier,

(1) M. l'Evêque d'Amiens dans ſa lettre du 8 de Juin 1772, à Mr. de Boiſſy.

vous vous faites gloire de l'avoir, & de la reconnoître pour mère. C'eſt à ſon Tribunal que j'en appelle: c'eſt là où je vous cite avec tous les Chrétiens qui ne rougiſſent pas encore de l'être & de le paroître: c'eſt là enfin, que ſans crainte de me tromper, je veux apprendre avec vous & avec eux, ſi c'eſt un mal d'aller aux Spectacles. Vous ſoutenez toujours qu'il n'y a point de mal d'y aller; mais qui de vous, ou des ſucceſſeurs des Apôtres que vous devez écouter comme J. C., jugera cette queſtion? qu'en a penſé l'Égliſe, & qu'en penſe-t-elle encore?

" Il faut ignorer ſa religion, dit M. de Roche-
„ chouard, pour ne pas connoître l'horreur qu'elle a
„ marquée *dans tous les tems* contre la Comédie. L'É-
„ gliſe l'a toujours regardée avec abomination &c.
„ L'Égliſe, dit le grand Boſſuet, condamne les Comé-
„ diens, & les prive de la ſépulture eccléſiaſtique.....
„ Si l'Égliſe ne prononce pas contre ceux qui fréquen-
„ tent les Théâtres, les mêmes cenſures dont les Co-
„ médiens ont *toujours* été frappés; c'eſt que comme
„ le dit St. Auguſtin, elle n'exerce la ſéverité de ſes
„ cenſures que ſur les pécheurs dont le nombre n'eſt
„ pas grand. (1)

L'Égliſe, dit l'éloquent Fleſchier, *condamne les Spectacles & nous les condamnons avec l'Égliſe.* C'eſt ainſi que s'expriment les Rituels de Toulon, de Macon &c. &c. (2) *L'Égliſe*, y eſt-il dit, " condamne les Comé-
„ diens, & croit par là, défendre aſſez la Comédie.
„ La déciſion en eſt préciſe dans les Rituels. La pra-

(1) *Severitas exercenda in peccata paucorum.*

(2) Tom. 1, page 426.

„ tique en eſt conſtante. Son intention a toujours été „ d'en détourner les fidèles. ”

Auſſi les Iraïl, les Fagan, les plus célèbres Apologiſtes & les plus zélés défenſeurs du Théâtre, ſont-ils forcés d'en convenir.

L'Égliſe Romaine, diſent les Encyclopédiſtes, *excommunie les Comédiens*. Les Diderot, les d'Alembert ſont en cela les échos, des Boſſuet, des Fleſchier, &c. leur aveu nous diſpenſe, en cette matière, d'une diſcuſſion qui vous auroit peut-être plus ennuié qu'inſtruit.

Il eſt donc, hors de doute que l'Égliſe improuve encore les Spectacles, & que ſon intention eſt toujours d'en détourner les fidèles. Ils doivent donc les condamner avec elle.

Donnons plus d'étendue à cette réflexion pour en faire mieux ſentir toute la force.

La foi, les mœurs, avec tout ce qui y a un rapport eſſentiel ſont l'objet de l'infaillibilité que *J. C.* a communiqué à ſon Égliſe, juſqu'à la conſommation des ſiècles pour fixer notre croyance, règler nos mœurs & diriger notre conduite. Il eſt impoſſible qu'elle paſſe jamais les bornes de cette autorité divine, parce qu'elle eſt auſſi eſſentiellement juſte, qu'infaillible, & qu'elle ceſſeroit d'être l'une ou l'autre ſi elle pouvoit paſſer les bornes de ſon autorité.....

Si elle le faiſoit *avec connoiſſance de cauſe*, elle ceſſeroit d'être juſte, puiſqu'elle abuſeroit de ſa puiſſance en s'arrogeant de plein gré, un droit qu'elle ſauroit ne lui avoir pas été accordé.

Si au contraire, elle paſſoit ces bornes ſacrées, *ſans le ſavoir*, elle ceſſeroit d'être infaillible, puiſqu'elle pourroit ignorer l'objet & l'étendue de ſon pouvoir.

C'eſt toujours *J. C.*, qui décide par le corps épiſcopal, c'eſt toujours lui qui commande & qui nous inſtruit par l'Egliſe. Quand elle a parlé, il n'eſt plus queſtion de diſputer; c'eſt au vrai fidèle à obéir. Voilà ce que m'apprennent les premiers élémens du chriſtianiſme. En voici les conſéquences.

1.° L'Égliſe condamne les Spectacles & les regarde avec horreur. Ils ne ſont donc ni utiles, ni innocens.

2.° L'Égliſe les défend aux fidèles; c'eſt donc un mal d'y aſſiſter. Quoi vous réſiſterez à vos ſupérieurs légitimes, vous mépriſerez les ordres de ceux que Dieu vous a donné pour guides dans les voies du ſalut: en un mot, vous irez à des Spectacles qui vous ſont interdits par l'Égliſe, & vous demanderez, de ſang froid, ſi c'eſt un mal de les fréquenter?

Pères & mères, qui en êtes partiſans, excuſeriez vous vos enfans, s'ils faiſoient auſſi peu de cas de vos avis, & s'ils mépriſoient ainſi vos défenſes? l'autorité que Dieu vous a donnée ſur eux, eſt-elle donc plus étendue & plus ſacrée que celle que l'Égliſe a ſur vous?

3.° Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe ſentir qu'on blaſphêmeroit, & qu'on renonceroit à la communion de l'Égliſe catholique, ſi pour juſtifier les Spectacles, on l'accuſoit d'un ſcandale public & permanent, & d'une injuſtice auſſi criante qu'opiniâtre.... il faut cependant ici, mon cher Chevalier, de deux choſes l'une: ou renoncer aux Spectacles, en les condamnant comme fait

l'Egliſe; ou renoncer à la communion de cette Egliſe en l'accuſant de ſcandale & d'injuſtice.

En effet, ſi avec Mr. de *Champigneul*, vous aſſurez que *la Comédie des bonnes mœurs* avoit déjà lieu au 15me ſiècle; ſi vous prétendez avez Mr. *Fagan* & MM. les Encyclopédiſtes, que c'eſt *au commencement du règne de* LOUIS XIV (1), *au tems de Molière, que les pièces ſont devenues ſuffiſamment bonnes*, ceux qui, depuis ce tems les ont repréſenté, ont donc été & ſont encore innocens.

Or je vous le demande, ſe pourroit-il rien de plus ſcandaleux que de décrier ces prétendus innocens, je ne dis pas ſeulement dans des compagnies de quelques particuliers; mais même dans l'aſſemblée des fidèles, dans le lieu ſaint, dans les chaires où on ne doit paroître pour enſeigner les vérités éternelles & faire reſpecter la morale de *J. C.?* ſe pourroit-il injuſtice plus atroce, que de traiter comme pécheurs publics ceux qui repréſenteroient ces pièces au moins indifférentes? ſe pourroit-il enfin rien de plus criant que de leur refuſer les ſacremens pendant la vie, & la terre ſainte après leur mort?

C'eſt cependant ce qui arrive tous les jours. Partout de l'aveu même de Mr. d'Alembert, *les Orateurs Chrétiens*, montent en chaire pour inſpirer aux fidèles l'horreur des Spectacles. C'eſt de la part de l'Égliſe qu'ils ne ceſſent de proſcrire les Comédiens. Partout ils ſont déclarés *infames*, *pécheurs publics*, *excommuniés* & traités comme tels, même dans tous les tribunaux ſécu-

(1) Louis XIV. né le 5 Septembre 1638, monta ſur le Trône le 14 Mai 1643.

liers; accuſez donc *de ſcandale*, *d'injuſtice*, *d'atrocité*, tous nos *Orateurs Chrétiens*, tous les Théologiens, toutes les Univerſités & le Corps même Epiſcopal, & condamnez en particulier le premier Parlement de France comme complice de ces crimes; renoncez au glorieux nom d'enfant de l'Égliſe, & mettez vous ſur les rangs de nos incrédules & de nos blaſphêmateurs. Plus d'accord avec vous même, vous direz alors avec Mr. *d'Alembert*, que tous nos tribunaux ſont également *barbares* en ce point. Partiſan enfin de la frénéſie & de l'impiété de Voltaire, abjurez avec lui, l'obéiſſance & le reſpect dûs à l'Égliſe; dites comme lui, que c'eſt une mère dénaturée qui ſe couvre d'opprobre en déshonorant des enfans innocens pendant la vie & injuriant (après leur mort) des ſaints non moins dignes de notre vénération que *St. Dénis* même, l'Apôtre de la France, (1) ou ſi vous frémiſſez au ſeul récit de ces blaſphêmes, mon cher ami, déſavouez la prétendue

(1) La *le Couvreur* morte à Paris en 1730, le 2 Mai, ayant été privée de la ſépulture Chrétienne, & enterrée ſur le bord de la Seine, Voltaire lui adreſſa une Epître digne de ſon irréligion. La voici,

„ Ils privent de la ſépulture,
„ Celle qui dans la Grèce auroit eu des autels;
„ . . . . . .
„ Non, ces bords déſormais ne ſeront plus profanes;
„ Ils contiennent ta cendre; & ce triſte tombeau,
„ Honoré par nos chants, conſacré par tes manes,
„ Eſt pour nous un temple nouveau.
„ Voilà, mon Saint Dénis: oui, c'eſt là que j'adore
„ Tes talens, ton eſprit, tes graces & tes appas.
„ Je les aimai vivans, je les encenſe encore,
„ Malgré les horreurs du trépas,
„ Malgré l'erreur & les ingrats,
„ Que ſeuls de ce tombeau l'opprobre déshonore.

pureté des Spectacles modernes. Condamnez avec l'Église ceux qui les représentent, & blâmez avec elle, ceux qui les fréquentent.

N'est-il pas surprenant que des gens d'ailleurs instruits dans d'autres matières, se mettent ainsi dans l'affreuse nécessité d'insulter à l'Église, à l'État, à ce qu'il y a de plus respectable, de plus éclairé & de plus sacré dans l'une & dans l'autre (1). Pourquoi? pour innocenter une poignée de Comédiens, & quelques troupes de *ces hommes infames dont la profession est solemnellement réprouvée.*

Tant il est vrai, que l'amour des plaisirs n'écoute ni raison, ni décence, ni autorité, ni religion. La passion en a toujours été le tombeau.

4.° Ne seroit-ce pas un sacrilège horrible d'abuser du pouvoir de *lier* & de *délier* dans le tribunal de la pénitence, pour troubler, mal à propos, la conscience des personnes pieuses, ne seroit-ce pas une atrocité de leur refuser l'absolution pour s'être livrées modérément à des plaisirs innocens, & à des divertissemens honnêtes selon Dieu? il est cependant certain que *l'Église veut qu'on refuse l'absolution à ceux qui assistent à la Comédie*

(1) Le même Voltaire dans l'Apothéose qu'il fit de la *le Couvreur*, dit encore,

„ Si *la superstition*,
„ Distinguant jusqu'à la poussière,
„ Fait un point de religion,
„ D'en couvrir un ombre légère:
„ . . . . . console toi.
„ . . . . . .
„ . . . . . .
„ Méprise donc *cette injustice*,
„ Qui fait refuser à ton corps,
„ Ce que par un plus grand *caprice*, &c.

de leur plein gré, s'ils ne veulent point changer de conduite après avoir été ſuffiſamment avertis. Ce ſont les termes de la déciſion des Docteurs de Sorbonne....

" *Le Confeſſeur doit demeurer ferme à refuſer l'abſo-*
„ *lution au pénitent*, qui refuſe de renoncer à la Comé-
„ die & à tous les Spectacles que repréſentent les Co-
„ médiens, " diſent les Rituels de Toulon, de Macon &c., pag. 414 & 418. Voyez le 6me *Pourquoi.* Pag. 29 & ſuivantes.

Il faut donc encore ici, ou condamner les Spectacles avec les vrais fidèles, ou empruntant le langage des impies, accuſer l'Egliſe de ſacrilège, de ſuperſtition, de barbarie; & déclarer coupables du même crime, les tribunaux ſéculiers qui s'en rendent complices par leurs principes, & leur conduite.

5.° " La doctrine de l'Egliſe veut qu'on arrache
„ l'œil, le pied & la main qui ſcandaliſe. C'eſt-à-dire
„ qu'il faut plutôt s'expoſer à tout perdre, que de
„ s'expoſer au danger de pécher.

„ La même doctrine nous oblige à quitter l'occaſion
„ du péché, lors même qu'il y auroit quelque raiſon
„ d'utilité, ou quelque motif honnête de ne pas le fai-
„ re: *celui qui aime le danger y périra*, non-ſeulement
„ dans ce ſens, qu'à force de s'y expoſer, on ſuccom-
„ bera enfin; mais encore ſuivant l'interprétation de
„ l'Egliſe & des Saints, en matière de péché, s'expo-
„ ſer au danger de le commettre, c'eſt s'en rendre cou-
„ pable. (1)

Or, y a-t-il du danger d'aller à la Comédie moderne?

(1) Conférences d'Angers.

eſt-elle une occaſion prochaine de péché, ou ne l'eſt-elle pas? interrogeons & écoutons, je ne dis pas quelques particuliers; mais ceux qui doivent nous inſtruire & nous éclairer ſur une matière auſſi importante....

Qu'en ont penſé les Princes de l'Egliſe & les Théologiens en particulier; ceux qui ont écrit contre les Spectacles depuis 1756? qu'en ont penſé les Archevêques & Évêques, de Paris, de Lyon, de Beauvais, de Carcaſſonne, de Senez, d'Alais, de Limoges, de Marſeille, de Dol, d'Amiens? &c. &c.

Tous ſans exception ont regardé la Comédie avec M. *de Rochechouart*, (1) comme *une occaſion prochaine de péché*, comme *une miſſion établie en faveur du Démon pour lui attirer des eſclaves, une école d'impureté & de libertinage, une aſſemblée honteuſe, le conſiſtoire de l'impudicité, une peſte que le Démon a fait ſuccéder à l'idolâtrie, l'écueil inévitable de l'innocence, & le péché qui damne ceux qui n'en ont point d'autre.* (2)

Oui, dit le grand Boſſuet parlant de la Comédie, *il faut la mettre parmi les choſes les plus dangéreuſes.*

C'eſt ainſi que s'expriment les Évêques de Toulon, de Macon & pluſieurs autres Princes de l'Egliſe qui en ont adopté le mandement.

Cet excellent ouvrage imprimé à Lyon en 1780, eſt aujourd'hui entre les mains de tous les Théologiens. En voici la doctrine ſur cette matière.

" Il eſt étonnant, y eſt-il dit, tom. 1er. pag. 419 " &c., qu'on oſe avancer que le Théâtre François *tel* " *qu'il eſt* aujourd'hui, n'a rien de contraire aux bon-

(1) Pièces juſtificatives. (2) Liſez la vie de M. d'Amiens, page 177 &c.

„ nes mœurs; qu'il eſt même ſi épuré qu'il n'y a rien
„ que l'oreille la plus chaſte ne puiſſe entendre. Il fau-
„ dra donc paſſer comme honnêtes, les impiétés & les
„ infamies dont ſont pleines, pluſieurs Comédies que
„ l'on repréſente tous les jours! comment pouvoir ſou-
„ tenir des pièces où la vertu & la piété ſont toujours
„ ridicules; la corruption toujours excuſée & toujours
„ plaiſante, & la pudeur toujours offenſée, ou toujours
„ en danger d'être violée par les derniers attentats, par
„ les expreſſions les plus impudentes, à qui l'on ne
„ donne que les enveloppes les plus minces? comment
„ pouvoir approuver la corruption reduite en maxi-
„ me?....

„ Il ne ſert de rien de répondre qu'on n'eſt occupé
„ que des Spectacles ſans ſonger au ſens des paroles,
„ ni aux ſentimens qu'elles inſpirent; car c'eſt préciſé-
„ ment le danger, que pendant qu'on eſt enchanté par
„ la douceur de la mélodie, ou étourdi par le merveil-
„ leux du Spectacle, ces ſentimens s'inſinuent ſans
„ qu'on y penſe, & plaiſent ſans être apperçus.

„ Rien de plus direct, de plus eſſentiel & de plus
„ naturel aux pièces du Théâtre, que d'exciter les
„ paſſions qui y ſont repréſentées; car c'eſt le deſſein
„ formel de ceux qui les compoſent, de ceux qui les
„ récitent, de ceux qui les écoutent. Si le but de la
„ Comédie n'eſt pas de flatter ces paſſions qu'on veut
„ appeller délicates, mais dont le fond eſt ſi groſſier,
„ d'où vient que l'âge où elles ſont les plus violentes,
„ eſt auſſi celui où l'on eſt touché le plus vivement
„ de leur expreſſion? mais pourquoi en eſt-on touché,
„ ſi ce n'eſt qu'on y voit, qu'on ſent l'image, l'attrait,

„ la pâture de ses passions? & cela, qu'est-ce autre
„ chose qu'une déplorable maladie de notre cœur? on
„ se voit soi-même dans ceux qui nous paroissent com-
„ me transportés par de semblables objets; on devient
„ bientôt un Acteur secret dans la Tragédie, on y joue
„ sa propre passion, & la fiction au dehors est froide
„ & sans agrément, si elle ne trouve pas au dedans une
„ vérité qui lui réponde. C'est pourquoi, ces plaisirs
„ languissent dans un âge plus avancé, dans une vie
„ plus sérieuse; si ce n'est qu'on se transporte par
„ un souvenir agréable dans ses jeunes ans, & qu'on
„ en réveille l'ardeur qui n'est jamais tout-à-fait
„ éteinte.

„ Si les peintures immodestes ramènent naturelle-
„ ment à l'esprit ce qu'elles expriment, & que pour
„ cette raison, on en condamne l'usage; combien plus
„ sera-t-on touché des expressions du Théâtre où tout
„ paroît effectif, où ce ne sont point des traits morts
„ ou des couleurs seches qui agissent; mais des per-
„ sonnages vivants, de vrais yeux ou ardents, ou ten-
„ dres & plongés dans la passion, de vraies larmes dans
„ les acteurs qui en attirent d'aussi véritables dans ceux
„ qui les regardent; enfin de vrais mouvemens *qui met-*
„ *tent en feu tous les Spectateurs?* peut-on dire que tout
„ cela n'émeut qu'indirectement & n'excite que par
„ accident les passions?

„ Peut-on dire que les discours qui tendent directe-
„ ment à allumer de telles flammes; qui excitent la
„ jeunesse à aimer comme si elle n'étoit pas assez por-
„ tée à un amour insensé, qui lui font envier le sort
„ des oiseaux & des brutes, que rien ne trouble dans

„ leurs passions, & se plaindre de la raison & de la pu-
„ deur si importune & si contraignante? peut-on dire
„ que toutes ces choses & cent autres de cette nature
„ dont tous les Théâtres retentissent, n'excitent les
„ passions que par accident, pendant que tout crie
„ qu'elles sont faites pour les exciter, & que si elles
„ manquent leur coup, les règles de l'art sont frustrées
„ & les Auteurs & les Acteurs travaillent en vain?

„ Que fait un Acteur lorsqu'il veut jouer naturelle-
„ ment une passion, que de rappeller autant qu'il peut
„ celles qu'il a ressenti & que, s'il étoit Chrétien, il
„ auroit tellement noyé dans les larmes de la péni-
„ tence, qu'elles ne reviendroient jamais à son esprit
„ ou n'y reviendroient qu'avec horreur? au lieu que
„ pour les exprimer, il faut qu'elles lui reviennent avec
„ tous leurs agrémens empoisonnés & toutes leurs
„ graces trompeuses.

„ Mais tout cela, dira-t-on, paroît sur le Théâtre
„ comme des foiblesses.

„ Quand on l'accorderoit ainsi aux défenseurs des
„ Spectacles, ils ne pourroient nier qu'il y paroît com-
„ me une belle, comme une noble foiblesse, comme la
„ foiblesse des héros & des héroïnes; enfin comme une
„ foiblesse si artificieusement changée en vertu, qu'on
„ l'admire, qu'on lui applaudit sur tous les Théâtres,
„ & qu'elle doit faire une partie si essentielle des plai-
„ sirs publics, qu'on ne peut souffrir de Spectacles,
„ où non-seulement elle ne soit; mais encore où elle
„ ne règne & n'anime toute l'action.

„ Comment oseroit-on soutenir que tout cet appareil
„ n'entretient pas directement, & par soi le feu de la

„ convoitiſe; ou que la convoitiſe n'eſt pas mauvaiſe,
„ & qu'il n'y a rien qui répugne à l'honnêteté & aux
„ bonnes mœurs dans le ſoin de l'entretenir, ou que
„ le feu n'échauffe qu'indirectement, & que pendant
„ qu'on choiſit les plus tendres expreſſions pour repré-
„ ſenter la paſſion dont brûle une perſonne inſenſée,
„ ce n'eſt que par accident que l'ardeur des mauvais
„ deſirs ſort du milieu des flammes?

„ Inutilement ajouteroit-on pour autoriſer le Théâ-
„ tre, que la ſcène toujours honnête dans l'état où elle
„ paroît aujourd'hui, ôte à cette paſſion ce qu'elle a
„ de groſſier & d'illicite, & que ce qui y eſt repréſenté
„ n'eſt après tout qu'une innocente inclination qui ſe
„ termine au nœud conjugal; car indépendamment des
„ proſtitutions dont ſont remplies tant de pièces, quoi-
„ que l'on ôte en apparence à l'amour profane, ce
„ groſſier & cet illicite dont on auroit honte, il en eſt
„ inſéparable ſur le Théâtre.

„ De quelque manière qu'on le tourne & qu'on le
„ dore, dans le fond ce ſera toujours quoiqu'on puiſſe
„ dire, la concupiſcence de la chair, que St. Jean dé-
„ fend de rendre aimable, puiſqu'il défend de l'aimer.

„ Le groſſier qu'on en ôte feroit horreur, ſi on le
„ montroit, & l'adreſſe de le cacher ne fait qu'y atti-
„ rer les volontés d'une manière plus délicate, & qui
„ n'en eſt que plus périlleuſe quand elle paroît plus
„ épurée.

„ De plus, on ne peut diſconvenir que dans les piè-
„ ces même qui paſſent pour les plus honnêtes, il faut
„ que les règles de la véritable vertu ſoient mepriſées
„ par quelqu'endroit, pour donner au Spectateur le

„ plaiſir qu'il cherche; que le licite & le régulier le
„ feroit languir, s'il étoit pur; qu'on n'y veut enfin
„ que rendre aimable une ſervitude qui eſt l'effet du
„ péché, qui porte au péché, & flatte une paſſion
„ qu'on ne peut mettre ſous le joug, que par des com-
„ bats qui font gémir les fidèles, même au milieu des
„ remèdes.

„ Il eſt donc certain que la repréſentation des paſ-
„ ſions agréables porte naturellement au péché, quand
„ ce ne ſeroit qu'en flattant & en nourriſſant de deſſein
„ prémédité la concupiſcence qui en eſt le principe,
„ qui eſt un mal auquel il faut réſiſter, loin de ſonger
„ à l'entretenir, & contre lequel par conſéquent il faut
„ armer le Chrétien.

„ Les partiſans du Théâtre ne ſont pas plus fondés
„ à en prouver l'innocence par l'expérience; & quicon-
„ que voudra un peu y réfléchir & être de bonne foi,
„ reconnoîtra bien-tôt la foibleſſe des raiſons ſur les
„ quelles ils s'appuyent pour nier la malignité des
„ Spectacles, & méconnoître les crimes dont ils ſont
„ la ſource.

„ En effet, n'eſt-ce rien d'autoriſer & d'approuver
„ par ſa préſence, l'infame métier des Acteurs & des
„ Actrices du Théâtre; de payer le luxe de celle-ci
„ &c., d'entretenir par là leur corruption; de les aider
„ à expoſer leur cœur en proie; de s'expoſer ſoi-même
„ au danger de leurs chants & de leurs récits, & à ce-
„ lui de les voir s'étaler elles-mêmes en plein Théâtre
„ avec tout l'attirail de la vanité, comme ces *ſirennes*
„ dont parle Iſaïe (13 22) qui font leur demeure *dans*
„ *les temples de la volupté*, dont les regards ſont mor-

„ tels & qui reçoivent de tous côtés par les applaudiſ-
„ ſemens qu'on leur renvoie, le poiſon qu'elles répan-
„ dent dans leur chant? n'eſt-ce rien d'aller apprendre
„ d'elles tout ce qu'ils ne faudroit jamais ſavoir? (1)

Il n'eſt donc pas vrai que le Théâtre François tel qu'il eſt aujourd'hui, n'ait rien de contraire aux bonnes mœurs.

Le très-reſpectable & très-chéri Cardinal de Malines, ne penſe pas autrement que tous les autres Princes de l'Egliſe. Sa lettre à Mr. de Boiſſy en eſt une preuve non équivoque. " Je gémis devant Dieu, lui écrit-il, de la
„ corruption des mœurs dont les Théâtres ſont la cau-
„ ſe parmi la jeuneſſe, ſans pouvoir la garantir dans un
„ ſiècle où on a une eſpèce de fureur pour CES COU-
„ PABLES AMUSEMENS.

C'eſt ainſi que s'expliquent les Fénélon, les Fleſchier, les Maſſillon & Benoît XIV lui-même.

„ Selon tous les Théologiens, dit ce grand Pape,
„ on s'expoſe à commettre les fautes les plus grieves
„ en aſſiſtant aux Spectacles. *Il eſt donc palpable qu'on*
„ *ne peut y aller ſans ſe rendre coupable.*

Telle eſt la déciſion de ce ſavant Pontife: en ſavez-vous plus que lui?

Tel eſt l'aveu même des Collaborateurs du Vocabulaire François tom. 18 page 413. Etes-vous plus inſtruit qu'eux? telle eſt enfin la doctrine de l'Egliſe, comme nous l'avons fait voir; & c'eſt à ſon Tribunal où je vous ai d'abord cité. Recuſez donc ſon jugement,

(1) Toutes ces expreſſions ſont à peu-près les mêmes que celles du grand Boſſuet.

refuſez de l'avoir pour oracle & pour guide; ou en vrai fidèle attentif à ſes leçons ſur les Spectacles de nos jours, concluez avec elle, qu'*on ne peut douter* qu'ils ne ſoient dangereux & qu'*il eſt palpable qu'on ne peut y aller ſans ſe rendre coupable.*

Quelle pitié! tous les Théologiens, le Chef de l'Egliſe, à la tête des Paſteurs les plus célèbres & les plus diſtingués, nous enſeignent par leurs diſcours & par leurs écrits, que les Spectacles tels que nous les voyons aujourd'hui ſont des *occaſions prochaines de péché*; qu'*il faut les placer parmi les choſes les plus dangereuſes*; que ce ſont *des œuvres de Satan*; qu'il eſt *palpable* qu'on ne peut y aſſiſter ſans ſe rendre coupable. Et on oſera demander après cela, ſi c'eſt un mal d'aller à la Comédie! on va plus loin.

Moi! dit-on tête lévée, *je vais à la Comédie; mais je ne m'en confeſſe pas.* Cela peut-être. Telle confeſſion, telle abſolution.

Vous ne vous en confeſſez pas. On ne vous le demande pas. Pourquoi ne rougiſſez-vous pas de le dire? croyez-vous que parce que vous ne vous ferez pas confeſſé d'avoir aſſiſté à la Comédie, ce ne ſera plus un péché d'y aller?

Si l'avare ne s'accuſe pas de ſon avarice, & l'uſurier de ſes injuſtices, s'enſuivra-t-il que l'avarice & l'uſure ne ſeront plus des crimes?

Une perſonne à qui on reprochoit, il y a peu de temps, ſon indécente fécondité en paroles trop libres, *en tous cas*, répliqua-t-elle, *ſi c'eſt un péché, il faut avouer qu'il eſt bien commun.* Si ſous ce prétexte cette

personne ne s'en confesse pas, faudra-t-il placer les discours crapuleux parmi les actions agréables à Dieu?

Je ne m'en confesse pas. C'est comme si l'on disoit: que les Théologiens disent tout ce qui leur plaira contre les Spectacles; que les Orateurs Chrétiens prêchent tant qu'ils voudront; que les Princes de l'Eglise, & l'Eglise elle-même nous en défendent la fréquentation autant qu'ils le jugeront à propos; je ne cesserai pas pour cela d'y aller. Je ne m'en confesserai même pas.

Voilà, sans doute, un rare exemple d'humilité, un beau modèle de l'obéissance chrétienne, une preuve bien sensible d'une conscience éclairée, & une merveilleuse découverte pour rassurer les personnes timorées, & innocenter les Spectacles! ames trop timides, courez sans inquiétude aux Spectacles. J'y assiste comme vous, & *je ne m'en accuse pas.* En faut-il davantage pour dissiper vos allarmes?

Hélas! dit le grand Bossuet au *Père Caffaro*, *s'il n'y a rien*, dans les Spectacles, *qu'il faille porter à la confession*, *quel aveuglement faut-il qu'il y ait parmi les Chrétiens?*

Mais qui sont donc ces Casuistes si tranchans, & qui vous soutiennent qu'il n'y a aucun mal d'aller à la Comédie? permettez, Mon cher Chevalier, que je vous le dise. Ce sont des personnes esclaves des plaisirs du Théâtre, & qui veulent absolument qu'on n'y trouve rien que d'honnête. Ce sont encore des personnes qui pour être aggrégées aux premières, ne savent leur dire que des choses agréables. Ce sont encore certains êtres inutiles, qui s'ennuyant de leur propre oisiveté, n'ont presque d'autre inquiétude que celle de savoir comment

tuer le temps avec ſuccès. Ce ſont enfin des domeſtiques. Qui eſt-ce qui ne s'en mêle pas? oui, même des domeſtiques, échos fidèles de ceux qui ne ſont pas plus éclairés qu'eux ſur cet article.

Paſſez-moi, mon cher ami, cette digreſſion, & daignez répondre à la queſtion ſuivante.

Ou tous les Théologiens &c. &c. &c., en un mot, l'Egliſe elle-même eſt en état de prononcer ſur la nature des Spectacles de nos jours, ou elle ne l'eſt pas. Si on dit que l'Egliſe quoique toujours dirigée par l'Eſprit Saint, n'eſt point aſſez éclairée pour nous inſtruire dans cette cauſe, à qui donc pourra-t-on s'adreſſer pour la faire juger? En appellerez-vous du Tribunal de l'Egliſe à celui du premier Parlement de France? cette affaire y eſt jugée ſans appel.

Foudroyé par la double autorité de la religion & de la légiſlation, reclamerez-vous celle des Egliſes prétendues réformées, ou celles des maîtres de l'art.

Funeſte reſſource pour un Chrétien apoſtat; chimérique appui pour un ſoi-diſant Philoſophe; triſte conſolation pour l'un & l'autre, & retranchement momentané pour le plus vaillant des Chevaliers. Venons au fait & liſons d'abord la diſcipline des proteſtans du 16me ſiècle, chap. 14, article 28.

Ne ſera loiſible aux fidèles d'aſſiſter aux Comédies, vu que de tous temps, cela a été défendu aux Chrétiens. Pourquoi donc y va-t-on, ſur-tout en Angleterre, avec au moins autant d'empreſſement que parmi les Catholiques? leur Théâtre eſt-il plus honnête, & moins oppoſé que par le paſſé à l'eſprit du Chriſtianiſme?....

Le célèbre *Jean de la Placette*, le Nicôle des Proteſtans va nous l'apprendre. " On voit, dit-il, ſur nos „ Théâtres une eſpèce de coquetterie très-éloignée, „ non-ſeulement des règles du Chriſtianiſme, mais en„ core de celle de la vertu payenne.

Ainſi parlent les Dryden, les Collier, les Powei, " On y voit, dit celui-ci, la vertu avilie, la religion pro„ fanée..... les plaiſirs de la débauche mis en honneur.

C'eſt pourquoi, les Spectacles furent prohibés dans la ville d'Utrecht, le 5 d'Avril 1771. Cette défenſe fut renouvellée le 21 d'Avril 1777. " Attendu que cela tend „ à la perte des bonnes mœurs & entraîne avec ſoi, „ beaucoup de mauvaiſes ſuites.... Défenſe à tous & „ à chacun tels qu'ils ſoient, jeunes ou vieux... de „ laiſſer jouer dans leur maiſon ſoit Tragédie ou Comé„ die, ou même d'y paroître, ſous peine de deux cents „ florins.

N'eſt-ce donc pas un mal, Mon cher Chevalier, d'aſſiſter à des repréſentations qui tendent *à la perte des mœurs?*

Battez donc encore ici en retraite, Mon cher Chevalier, & dirigez enfin vos pas vers le tribunal des gens de lettres, des maîtres de l'art, & des plus zélés partiſans des Spectacles. Je conſens à vous y ſuivre. Soyons attentifs à leurs oracles.

Mr. Boileau, Deſpréaux, *l'honneur de la France*, ſelon Voltaire : Boileau, dis-je, qui *mourût couvert de gloire après avoir été l'athlète du bon goût*, mérite ſans doute ici une des premières places? écoutons d'abord *l'athlète du bon goût.* (1).

(1) Grand Vocabulaire à l'article Boileau.

„ Quoi: diſoit Deſpréaux à ſes amis, des maximes „ qui feroient horreur dans le langage ordinaire, ſe „ produiſent impunement dès qu'elles ſont miſes en „ vers ! elles montent ſur le Théâtre..... C'eſt peu „ d'y étaler les exemples qui inſtruiſent à pécher & qui „ ont été déteſtés par les payens mêmes, on en fait „ aujourd'hui des conſeils & même des préceptes.

Qui eſt-ce qui expoſe ainſi les ſentimens de Mr. *Boileau?* " c'eſt Mr. de *Valincourt*, cet homme illuſtre „ qui mourut en 1738, regretté de tous les gens de „ Lettres. La candeur & la probité formoient ſon „ caractère. Il ne ſavoit ni feindre, ni flatter. (1)

„ Mr. de St. *Evrémont*, mort en 1703. Ce célèbre „ Ecrivain, ce Seigneur d'un Jugement ſolide, qui ne „ ſe piquoit point d'une morale rigide, étoit cependant „ équitable & avoit de l'érudition. " Ce témoignage ne ſera pas ſuſpect; il eſt du Grand Vocabulaire tom. 25, pag. 425.

Quel eſt le ſentiment de cet homme équitable dans le 13.me tome de ſes ouvrages? *l'eſprit de notre religion*, dit-il, *eſt directement oppoſé à celui du Théâtre.*

„ Mr. Houdart de la Motte, mort en 1731, fut „ Auteur d'un grand nombre de pièces dans leſquel- „ les; il y a plus de raiſon, plus de profondeur, „ plus de fineſſe, que dans celles de *Boileau.*" C'eſt encore le Grand Vocabulaire qui parle, tom. 18, pag. 413.

Qu'a donc penſé des pièces de nos Théâtres, cet homme dont le mérite a ſurpaſſé celui de *l'honneur de*

(1) Grand Vocabulaire, tom. 9, pag. 138.

la France? " il abjura ſes travaux couronnés, & dé-
„ clara les maximes de ces ſortes d'ouvrages, diamétra-
„ lement oppoſées aux maximes du Chriſtianiſme."

Dans ſon ode ſur la ſuite du monde, il appelle nos Théâtres *une vive école des paſſions*. Les ſentimens de ce grand homme ſont ſi peu équivoque, que le Grand Vocabulaire eſt forcé d'avouer qu'*il penſoit comme les Théologiens ſur les dangers des Spectacles.*

L'illuſtre Henri François d'Agueſſeau, Chancelier de France, *dont la mémoire ſera toujours chère à la France*, (1) *mort en* 1751, *dit que* " les Spectacles nous ont
„ appris à ne plus rougir des paſſions.... les charmes
„ des Spectacles, ajoute-il, & les actions qui y ſont re-
„ préſentées &c..... étouffent peu à peu les remords
„ de la conſcience en appaiſant les ſcrupules, & effa-
„ çant inſenſiblement cette pudeur importune; ainſi,
„ ſoit que le Spectacle ne cauſe qu'une émotion paſſa-
„ gère qui *fauſſement* paroît innocente, ſoit qu'il excite
„ ou qu'il rappelle des paſſions plus durables... ce
„ qui fait le plaiſir des Spectacles, c'eſt ce qui en fait
„ le danger, & on peut dire... que la meilleure pièce
„ en un ſens, eſt en un autre ſens la plus mauvaiſe.

Le Grand Vocabulaire François, tom. 25 pag. 177 & 178, fait un trop bel éloge de Mr. le Duc de la Rochefoucault, Prince de Marſillac, & fils de François Ier, pour qu'il ne ſoit pas cité dans la cauſe des Spectacles. Il fut auſſi contemporain de Molière. Né en 1613, il mourut en 1680. " Sa valeur & ſon eſprit le mirent
„ au premier rang des Seigneurs de la Cour.... Sa
„ maiſon étoit le rendez-vous de tout ce que Paris &

(1) *Idem*, tom. 7, pag. 344.

„ Verſailles avoient d'ingénieux. Les *Racines*, *les Boi-*
„ *leau*, *les Sévigné*, *les la Fayette*, trouvoient dans
„ ſa converſation, des agrémens, qu'ils avoient cher-
„ chés vainement ailleurs. " Cherchons auſſi dans ſes *réflexions* & dans ſes *maximes*, ce qu'on doit penſer des Spectacles. *Entre tous les plaiſirs dangereux pour la vertu*, dit ce Prince, *entre tous ceux, qu'on a inventé, il n'y en a pas qui ſoient plus à craindre, que ceux des Théâtres. &c. &c.* Le Grand Vocabulaire pag. 178, dit, que *ce petit recueil de maximes... accoutuma à penſer*; mais accoutuma-t-il quelque contemporain de Molière à penſer, que *la pureté* & *l'utilité des Spectacles*, ne pouvoient ſe révoquer en doute?

Mr. de Fontenelle, né à Paris en 1657, & mort en 1757, ce mortel, *qu'on peut regarder comme l'eſprit univerſel, que le ſiècle de* Louis XIV *ait produit, ſelon Mr. de Voltaire. Cet homme ſupérieur à ſes ouvrages*, dit le Grand Vocabulaire tom 11, pag. 131. " Compoſa des pièces,
„ & imita beaucoup Quinault.... il a été ſans con-
„ tredit, au-deſſus de tous les ſavans, qui n'ont pas
„ eu *le talent de l'invention*. " C'eſt toujours le Grand Vocabulaire.

Laiſſons donc parler *ce premier des hommes, dans l'art de répandre des lumières*. Quelles ſont celles qu'il nous donne ſur les Spectacles du dix-ſept & dix-huitième ſiècle? " les pièces, dit-il, du Théâtre François,
„ ſont des preuves de l'ignorance des *Poëtes de notre*
„ *tems on y embellit les vices*. "

Mr. d'*Alembert*, un des plus célèbres Encyclopédiſtes, ne doit pas être ici oublié. Dans ſon éloge de Mr. Boſſuet, lu dans les ſéances publiques de l'Académie

Françoiſe, imprimé chez Moutard en 1779, dit, *que ce Prélat avoit été lui-même au Théâtre dans ſa jeuneſſe, uniquement pour ſe former à la déclamation; mais qu'il n'avoit uſé, que très-rarement, de ce dangereux moyen de s'inſtruire, & que depuis qu'il fut dans les Ordres, il y renonça pour toujours; qu'il refuſa même d'aller voir à la Cour, la Tragédie d'Eſther.* Et dans ſa réponſe à J. J. Rouſſeau, il avoue, que nos Spectacles ſont un *poiſon dangereux.*

Mr. Voltaire après s'être plaint que preſque toutes les Tragédies mêmes, ne ſont fondées que ſur des *intrigues d'amour*, & avoir parlé des nudités du Corrège, dit expreſſément que *le Public qui fréquente les Spectacles eſt aujourd'hui plus que jamais dans le goût du Corrège.*

Il a donc fallu ajoute-il, *me plier aux mœurs du tems.* Voilà aſſurément une complaiſance bien digne de lui.

Permettez qu'à toutes ces autorités, j'ajoute encore ici celle de Jean Jacques. *La Comédie*, nous dit-il, dans ſa lettre à Mr. d'Alembert, oui " *la Comédie ne nous fera* „ *pas mal, ſi plus rien ne nous en peut faire.... c'eſt un* „ *divertiſſement plus barbare que celui des Gladiateurs.*

Se peut-il quelque choſe de plus clair? qu'en penſez vous à-préſent, Mon cher Chevalier? n'eſt-ce donc pas un mal d'aſſiſter à des Spectacles *directement oppoſés à l'eſprit du Chriſtianiſme*, & où le public ne veut que les nudités du Corrège (1) n'eſt-ce pas un mal d'aller à *une vive école des paſſions*, & *où on apprend à ne plus rougir?* &c.

---

(1) *Le Corrège* eſt le nom d'un Peintre de Corregio en Modenois. Il eſt mort en 1534.

Tels ſont cependant nos Spectacles. Tel eſt notre Théâtre. C'eſt la déciſion, non de quelques *êtres ſuperſtitieux*, non de ces *eſprits qui ne penſent pas* &c.; mais des écrivains qui ont fait la gloire du ſiècle dernier & l'ornement de celui-ci. Telle eſt la déciſion même de l'Oracle des Encyclopédiſtes, du Prince de nos prétendus Philoſophes, du Héros, du Théâtre François, du Coriphé des impies, *du corrupteur de ſon ſiècle* (1), en un mot de *Voltaire*.

En eſt-ce aſſez, mon cher ami, pour vous convaincre que c'eſt un mal d'aller aux Spectacles? trop longtems partiſan de ces amuſemens toujours réprouvés par l'Égliſe, ne ceſſerez vous pas enfin *de les aimer avec le monde ſoi-diſant Chrétien?* (2) éclairé par *l'Athlète du bon goût* & par celui dont le mérite a ſurpaſſé *l'honneur de la France*.

Formé à l'école de *l'eſprit univerſel* & du *premier des hommes dans l'art nouveau de répandre des lumières :* accablé ſous le poids de l'autorité des écrivains les plus illuſtres, des Valincourt, des d'Agueſſeau, des la Rochefouchault, des Houdart, des Fontenelle &c., des Boſſuet enfin, dont les ma imes en particulier *découvrent* avec une entière évidence, *le mal que font ceux qui aſſiſtent à la Comédie, & le ſcandale qu'ils donnent*, (3) rendez, rendez enfin hommage à la vérité.

Nourri dans la Religion ſainte dont vous prétendez reſpecter & aimer les maximes; déteſtez & abjurez, comme elle, celles du Théâtre avec les *Quinault*, les *Corneilles*, les *Racines*, les *Greſſet* &c. *Elles ont fait la*

(1) Mandement de M. l'Evêque d'Amiens, en 1781.
(2) Lettre de feu M. de la Motte, Evêque d'Amiens à Mr. de Boiſſy.
(3) Le ſavant Journaliſte de 1694.

matière de leur pénitence & de leurs juſtes regrets quand ils ont ſérieuſement ſongé à leur ſalut. (1) N'eſt-il pas tems de travailler au votre, & de marcher ſur les traces de tant de braves Chevaliers qui ont été dans tous les tems & qui ſont encore aujourd'hui des modèles de vertu? voilà ce qui *me fait à moi* qui ai grande envie de vous en voir groſſir la troupe.

Daignez annoncer enfin cette agréable nouvelle à celui que vous ſavez être le plus ſincère, le plus reſpectueux & le plus dévoué de vos ſerviteurs.

SEPTIÈME LETTRE,
A. M. LE CHEVALIER ***.

MONSIEUR,

LEs ſentimens dont je viens de vous donner de nouvelles aſſurances, m'ont, dites vous, à jamais donné des droits ſur les vôtres. J'en reçois une preuve bien précieuſe par la confiance dont vous venez de m'honorer, ainſi que par le détail que je trouve dans votre derniere & charmante Epître.

Entraîné par l'exemple de beaucoup d'amis, dupe d'autrui & de vous même, vous cherchiez, ajoutez-vous, à étouffer cette voix des remords à laquelle on n'impoſe point ſilence; mais reconnoiſſant aujourd'hui qu'on a toujours tort avec ſa conſcience quand on eſt réduit à diſputer avec elle, mieux inſtruit des Loix du Sanctuaire & plus éclairé ſur *les réveries ſublimes de nos foibles eſprits forts*, vous renoncez enfin à des jeux tou-

(1) Boſſuet dans ſes maximes, pag. 6 & 7.

jours réprouvés par la légiſlation, & toujours condamnés par l'Égliſe.

L'unique regret qui vous reſte, m'écrivez vous, eſt de leur avoir prodigué tant de beaux momens & de ne pouvoir aſſez effacer le ſcandale que vous avez donné à ceux qui ont eu la foibleſſe de vous imiter. Tels ſont, Mon cher Chevalier, les ſentimens de Mr. Greſſet exprimés dans la lettre dont vous copiez les riches expreſſions, & tels ſont auſſi les vôtres.

Graces éternelles en ſoient rendues au Dieu de notre cœur.

Pénétré de la plus vive reconnoiſſance envers ce Père des miſéricordes, votre intention n'eſt pas de vous borner déſormais à repouſſer les aſſauts des partiſans du Théâtre. Vous voulez encore d'autres armes pour accabler, ſous leur poids, ceux qui ne veulent pas voir ce que la raiſon leur montre; mais ſeulement ce qui convient à leurs paſſions & à leurs préjugés. (1)

Cette réſolution, mon cher ami, eſt ſans doute bien digne d'un militaire Catholique; mais comment faire voir la lumière aux aveugles, & faire goûter la vérité aux paſſions? n'importe, dites vous encore; ſi vous n'avez pas le pouvoir de rendre la vue aux aveugles, & l'ouïe aux ſourds volontaires, vous eſpérez au moins goûter le doux plaiſir d'en faire des muets malgré eux.

Pour y réuſſir, continuez vous, il n'eſt pas néceſſaire d'être bibliothèque ambulante. Quelques principes inconteſtables, & quelques faits ſans réplique, ſuffiront pour terraſſer ceux qui auront aſſez de ſagacité pour

(1) J. J. Rouſſeau dans ſa Lettre à Mr. d'Alembert.

les ſaiſir au premier coup d'œil. L'eſſentiel eſt de les mettre à la portée de ceux & celles dont tout le ſavoir eſt de blaſphêmer tout ce qu'ils ignorent, & de braver tout ce qui s'oppoſe à leurs plaiſirs.

Suffiſamment éclairé pour avoir fait taire ceux d'entre-eux qui vouloient ſavoir de vous, ſi c'eſt un mal d'aller aux Spectacles de nos jours, vous deſirez l'être encore plus, pour les confondre, quand revenant à la charge, ils n'oſeront plus vous demander ſi c'eſt un mal d'y aſſiſter; mais *quel mal y a-t-il?*

Pour répondre à cette queſtion, mon cher ami, vous pourriez d'abord demander à votre tour avec Jean-Jacques Rouſſeau: *quel profit peut-on en retirer? quel bien y fait-on* même pour le corps? ſe peut-il un air plus empeſté & moins ſalubre que celui qu'on reſpire à la Salle des Spectacles pendant des heures entières? en eſt-il beaucoup parmi les Spectateurs, qu'on pourroit engager à aller employer le quart de ce tems, à viſiter des infirmes, à conſoler des malades & à ſoulager les membres ſouffrans de J. C.? en eſt-il beaucoup qui voudroient aller auſſi fréquemment & demeurer auſſi longtems à l'Égliſe qu'à la Comédie?

Faut-il aſſiſter à la Sainte Meſſe, même un jour de Dimanche ou de Fête? la plus courte eſt la meilleure. Un vrai Prêtre ennemi d'une précipitation auſſi choquante que ſcandaleuſe, s'aviſe-t-il d'employer à la célébration des Saints Myſtères, le tems néceſſaire pour y parler à Dieu-même, avec autant de décence & de reſpect que l'exigent les Dieux de la Terre; quel ſupplice, quel martyre! on baille, on murmure, on s'impatiente, on ſe trouve mal. Ce n'eſt qu'à la Comédie

& au jeu que le tems paroît court, & qu'on ſe trouve bien. N'eſt-ce pas avec raiſon qu'on ſe demande, après cela: quel mal y a-t-il d'aller aux Spectacles?

Pour fermer la bouche à de ſemblables Chrétiens, Mon cher Chevalier, ne ſuffiroit-il pas de leur faire obſerver, avec le grand Boſſuet &c., que " *ſans déter-* „ *miner le dégré de mal que font ceux qui vont à la Co-* „ *médie, il faut la mettre parmi les choſes les plus dan-* „ *gereuſes*, & que ſelon *tous les Théologiens, il eſt pal-* „ *pable*, qu'en aſſiſtant à ces *coupables amuſemens*, on „ s'expoſe à commettre les fautes les plus grièves &c.?

„ Qu'il faut obéir au Pape, aux Évêques qui gou- „ vernent l'Égliſe de Dieu; parce que notre Seigneur „ J. C. a dit: qui vous écoute m'écoute, & qui vous „ mépriſe, me mépriſe. (1)

„ Que l'Égliſe condamne les Spectacles, qu'elle les „ déclare contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme; qu'elle „ les a toujours regardé avec abomination & comme „ la cauſe de la corruption des mœurs, la ſource de „ toutes ſortes de péchés, & que ſon intention a tou- „ jours été d'en détourner les fidèles. &c.? (2)

J'en conviens, dites vous: ces raiſons & pluſieurs autres alléguées démontrent, d'une manière victorieuſe, que c'eſt un mal d'aller à la Comédie; mais *quel mal?* eſt-il MORTEL, ou n'eſt-il que VÉNIEL? c'eſt ſurquoi, dites vous, je deſire de plus amples éclairciſſemens.

Je n'en devine pas le motif, mon cher ami; je viens de l'apprendre. Le Chevalier ***, m'écrit-on aujourd'hui, auſſi ennemi des Spectacles qu'il en étoit jadis

(1) Leçon X du Catéchiſme.
(2) Voyez la Lettre précédente, & la huitième,

partiſan, s'eſt hier trouvé aux priſes avec une Dame qui pour faire parade d'érudition, lui répliqua qu'il étoit bien hardi de taxer de *péché mortel*, l'aſſiſtance à la Comédie. Je ſais bien, lui dit-elle, que tous les Théologiens déclarent coupable de péché véniel, ceux qui y vont; mais, ajouta-t-elle, on ne m'en citera pas un qui, depuis deux cents ans, ſe ſoit aviſé de les accuſer *de péché mortel.*

Mr. le Chevalier, continue-t-on, ne s'attendant pas à faire aſſaut d'eſprit avec une femme docteur, fut un peu déconcerté par une aſſertion auſſi poſitive; il en tira cependant parti en répliquant auſſi-tôt.... " ſi „ tous les Théologiens aſſurent qu'on ſe rend coupa- „ ble de péché véniel &c." il eſt donc faux qu'on ne puiſſe pas douter de l'utilité des Spectacles; il eſt donc faux que la Comédie ſoit une école de vertu, il eſt donc faux &c. &c.

J'ai auſſi appris avec plaiſir, que cette ripoſte auſſi heureuſe que vigoureuſe, avoit fait perdre la parole à notre Caſuiſte féminin, & que par cette eſpèce de miracle, vous étiez enfin demeuré maître du champ de bataille.

Il eſt vrai que cette prétendue ſavante vous avoit donné des armes contre elle-même. Vous vous en êtes ſervi avec ſuccès; mais vous ſentez que vous êtes toujours en dette vis-à-vis d'elle, & c'eſt pour vous en acquitter avec plus de gloire, que vous voulez être mieux inſtruit ſur *le dégré de mal que font ceux qui vont à la Comédie.*

Ne vous attendez pas, Mon cher Chevalier, que pour contribuer à votre triomphe, j'aille m'ériger en

docteur, ou parler le langage d'un Caſuiſte. Je ne me propoſe ici qu'une choſe: c'eſt de garder un profond ſilence, & de laiſſer parler non ſeulement nos maîtres & nos Juges; mais encore ce qu'il y a de plus éclairé & de plus reſpectable, ſoit dans l'Égliſe, ſoit dans la République des Lettres. Ecoutons-les, & apprenons d'eux, ce que nous devons penſer ſur l'article propoſé.

1.°

L'*Immortel* Boſſuet, *la gloire & l'ornement de l'Égliſe Gallicanne*, même ſelon Voltaire, nous inſtruira d'abord, au nom de cette même Égliſe.

L'Égliſe, dit ce grand homme, *excommuniroit les Chrétiens qui fréquentent les Théâtres, ſi le nombre des coupables étoit moins grand.*

Or, je vous le demande, l'Égliſe pourroit-elle punir un péché véniel, de la plus grande peine, & de la plus formidable de ſes foudres? n'eſt-il pas de la juſtice, de proportionner le châtiment à la coulpe? qu'en penſez-vous?

2.°

C'eſt un principe inconteſtable qu'on péche mortellement, quand *de plein gré* on ſe met, ou qu'on demeure dans une occaſion prochaine de péché mortel. Or, *l'aſſiſtance aux Comédies eſt une occaſion prochaine de péché mortel.* (1) On péche donc mortellement en aſſiſtant *de plein gré* à la Comédie.

Si, mon cher ami, vous demandez ce qu'on entend par occaſion prochaine de péché mortel, les mêmes Rituels vous répondront avec tous les Théologiens,

(1) Rituels de Toulon &c. pag. 413, 419.

„ qu'on appelle occaſion prochaine de péché mortel, „ tout ce qui nous expoſe au danger moral ou proba- „ ble de pécher mortellement.

Rien aſſurément ne nous expoſe davantage au danger moral ou probable de péché mortel, que ce qui nous y porte *par ſoi-même & de ſa nature.*

„ L'aſſiſtance aux Comédies porte au péché mortel „ par elle-même & de ſa nature. On doit donc regarder „ comme occaſion prochaine de péché mortel, l'aſſis- „ tance à la Comédie." C'eſt donc un péché d'aſſiſter à la Comédie. *Ce péché eſt donc une prévarication mortelle.*

En un mot, Mon cher Chevalier, ne direz-vous pas, avec raiſon, que la lecture des mauvais livres, les chanſons & diſcours libres, ſont autant d'occaſions prochaines de péché mortel, & qu'elles y portent par elles-mêmes ? n'en eſt-il pas de même de l'aſſiſtance à la Comédie ?

„ L'aſſiſtance à la Comédie, ainſi que la lecture des „ mauvais livres, les chanſons & les diſcours libres .... „ portent au péché mortel par elles-mêmes & de leur „ nature." Ce ſont toujours les propres termes des Rituels que nous venons de citer. (1) Cela n'eſt-il pas clair ?

Le R. P. Claude de la Croix Jéſuite, ne s'exprime pas différemment dans ſa Théologie morale, imprimée à Cologne en 1710.

" On péche mortellement, dit-il, en allant aux „ Spectacles, quand même on n'iroit que pour s'y

(1) Pag. 412, 418.

„ amuſer. Pourquoi? c'eſt, ajoute-il, que ces perſon-
„ nes s'expoſent toujours au danger probable de pécher
„ mortellement.

Le R. P. Antoine, auſſi Jéſuite, après avoir obſervé que les Auteurs & les Acteurs de nos Spectacles *péchent mortellement*, *parce que*, *par ce moyen*, *ils ſont la cauſe de la ruine de pluſieurs;* il ajoute qu'*il en eſt de même* de ceux qui par leur préſence les approuvent. (1)

C'eſt d'après ces principes, qu'Alexandre de Halés, (2) Angelus de Claviaſo, (3) Marcel Megal, (4) Van Eſpen, (5) Henno Duval, Grandin, de Blanger, de la Coſte, Pontas, & tous les Docteurs de Paris, pluſieurs fois conſultés ſur cet objet, ont conſtamment enſeigné la même Doctrine.

Un grand Seigneur faiſoit repréſenter chez lui par des perſonnes de ſon rang, les pièces de *Molière* & autres qu'on débite tous les jours ſur nos Théâtres. On avoit cependant eu ſoin de *gazer* les endroits les plus libres. Ce Seigneur inquiet ſur ce ſujet, conſulta en 1779, non-ſeulement la faculté de Théologie de Paris; mais encore tous les Paſteurs de cette capitale, pour ſavoir d'eux, ſi en conſcience, il pouvoit faire repréſenter leſdites pièces.

La réponſe fut auſſi préciſe que déciſive. M.rs les Curés déclarèrent unanimement avec tous les Docteurs, que cela ne ſe pouvoit *ſans pécher très-grièvement:* parce

(1) Tom. 1. pag. 361, édit. 1779. *Juxtà exemplar Romæ impreſſum.*
(2) En ſa ſomme au mot *Ludus.*
(3) Dans ſon inſtruction N.° 6. pag. 166.
(4) Pag. 2. tit. 17. N.° XI.
(5) *In Decal. D. 6. Q. 9. de ſexto Decal. præcepto, pag.* 210.

que, *quoique gazées, elles n'en portent pas moins au péché par elles-mêmes & de leur nature:* (per ſe & ex naturâ ſuâ).

Or, dites-moi, je vous prie: ſi ces pièces, quoique gazées & repréſentées par des non Comédiens, & non Comédiennes, ſont cependant une occaſion de péchés très-griefs, par elles-mêmes; ne ſera-ce qu'un péché véniel d'en être Spectateur, quand elles ne ſeront nullement gazées, & que les Comédiens & Comédiennes en ſeront les Acteurs & Actrices?

" Le St. Évêque d'Amiens (feu M. de la Motte) „ attentif à écarter de ſon troupeau les ſcandales qui „ corrompent les mœurs, condamnoit avec une Sainte „ liberté les divertiſſemens & les Spectacles profanes „ qu'il appelloit l'écueil inévitable de l'innocence, & „ *le péché qui damne ceux qui n'en ont point d'autre.*

Permettez que je vous faſſe encore ici une queſtion. Un péché véniel damne-t-il *ceux qui n'en ont point d'autre?*

Ne vous imaginez pas que cette Doctrine ſoit particulière aux Prélats, aux Paſteurs, aux Docteurs François & aux autres Auteurs cités, (c'en ſeroit cependant aſſez pour détruire l'aſſertion de la femme Docteur:) Tous les Théologiens du monde Chrétien, Proteſtans, Catholiques, Eſpagnols, Italiens, le Chef même de toute l'Égliſe, n'ont point d'autre ſentiment que celle de France ſur la nature des Spectacles de nos jours.

Vous ſavez, Mon cher Chevalier, ce qu'en ordonne la diſcipline des Égliſes prétendues réformées, & ce qu'en penſent, en particulier, les Auteurs & les Miniſ-

tres Anglois. (1) Inſtruiſons-nous aujourd'hui à l'école des Eſpagnols.

Deux de leurs plus fameux Théologiens: *Gonzalès* dans ſon admirable traité ſur les décrétales, ainſi que dans ſes nôtes ſur le Canon 62 d'Elvire, & le ſavant Cardinal *d'Aguirre* dans ſa grande collection des Conciles d'Eſpagne imprimée à Rome, parlant au nom de tous les Théologiens de leur nation dont ils citent les plus célèbres, ne s'expliquent pas autrement que les Boſſuet, les Fleſchier &c. &c. Leur Doctrine eſt parfaitement la même que celle des Rituels de Reims, d'Aleth, de Toulon, de Macon &c. &c., & leurs déciſions entièrement conformes à celles des Docteurs François.

Voulez-vous ſavoir quelles ſont celles des Italiens? *Delmonaco* vous parlera, non-ſeulement au nom de tous ceux de ſa nation; mais encore au nom de tous les autres.

" On ne peut douter, dit-il, qu'on ne ſe rende coupable de *péché mortel* en aſſiſtant aux Comédies de nos jours.... dire le contraire, ce ſeroit ſoutenir une propoſition indigne d'un ſimple Chrétien, à plus forte raiſon d'un Théologien: & s'éloigner d'une vérité établie par la déciſion des Souverains Pontifes, par les Canons des Conciles généraux & particuliers, & par la doctrine conſtante de tous les Théologiens. (2)

Ceci, ſans doute, n'a pas beſoin d'interprête.

---

(1) Voyez la lettre précédente & la huitième.
(2) Voyez ſon avertiſſement aux Acteurs.

Voulez vous encore une déciſion plus reſpectable? Benoît XIV mettra le comble à la conviction.

Un Italien (1) faiſant mention des Loix de l'Égliſe, qui interdiſent les Spectacles à ſes Miniſtres, s'étoit propoſé la queſtion ſuivante....

" Vu le grand nombre des Eccléſiaſtiques qui ne ſe
„ conforment pas à ces Loix, un d'eux qui n'iroit aux
„ Spectacles que par une vaine curioſité & rien de
„ plus, pécheroit-il mortellement?

A quoi Lucius répond que " ſi cet Eccléſiaſtique ne
„ peut aller à la Comédie ſans donner du ſcandale, ou
„ ſans s'expoſer au danger probable de pécher, il pé-
„ che mortellement; mais ſi au contraire, dit-il, cet
„ Eccléſiaſtique a une certitude morale, que les Spec-
„ tacles ne lui feront aucune impreſſion, il eſt plus
„ probable qu'il ne ſe rend pas coupable de péché mor-
„ tel: *à gravi culpâ abſolvit*, ſi d'ailleurs ſon exemple
„ n'eſt point un ſcandale. Ce qui paroît d'autant moins
„ à craindre, ajoute-il, que rien n'eſt plus commun
„ aujourd'hui que d'y voir des Eccléſiaſtiques.

Cette déciſion encore trop ſévère pour ceux qui ne veulent rien voir que d'innocent dans l'aſſiſtance aux Spectacles de nos jours, ne l'eſt pas encore aſſez ſelon la doctrine de l'Égliſe. Benoît XIV va lui-même en être le garant.

Ce Souverain Pontife, après avoir fait ſentir, en peu de mots, la fauſſeté des raiſonnemens de cet Écrivain, & la frivolité de ſa déciſion qu'il prouve être contraire à l'écriture, à l'autorité & à la ſaine raiſon, finit par

(1) *Lucius Ferraris.*

déclarer qu'une ſemblable doctrine eſt condamnée par tous les vrais Théologiens, *pour ne pas dire ouvertement qu'elle eſt erronée & ſcandaleuſe.* (Ne dicam apertè, erronea & ſcandaloſa.)

" Et bien loin, continue ce grand Pape, que les „ partiſans de la morale même la plus relachée exemp- „ tent, de péché mortel, les Eccléſiaſtiques qui ont „ aſſez peu de pudeur pour aller aux Spectacles, ils „ décident *unanimement* que *les Laïques mêmes* ne peu- „ vent y aſſiſter ſans ſe rendre coupables d'un péché „ très-conſidérable.

C'eſt ainſi que s'explique, non un ſimple particulier, mais le chef de l'Égliſe, un de nos plus ſavans Papes. C'eſt le Père de tous les fidèles qui les inſtruit au nom de J. C. Ce ſont tous les Théologiens qui parlent par ſa bouche: *Communi calculo docent....* Que dira ici la femme docteur? il faut avouer que ſa prétendue érudition eſt ici ſingulièrement embourbée.

Pour ſe tirer d'embarras, taxera-t-elle d'ignorance ou d'imbécillité tous ceux que J. C. a établi pour l'inſtruire? pour avoir *preſque* raiſon, accuſera-t-elle de témérité tous les Théologiens, pour avoir oſé ne pas penſer comme elle?

Combien de perſonnes plus éclairées qu'elle, ou qui devroient l'être en pareil cas, tombent dans de ſemblables écarts! combien d'eſclaves d'un malheureux reſpect humain, tiennent équivalemment ce langage auſſi indécent qu'antichrétien! combien, qui crainte de déplaire à un certain cercle de partiſans du Théâtre, n'oſent appeller bien ce qui eſt bien, & mal ce qui eſt mal! combien enfin qui, preſſés par les défenſeurs de la

vérité, ſe jettent forcément dans un déluge de déraiſons dont les moins inſtruits ſont ſouvent frappés! en voici un exemple tout récent.

Deux perſonnes de trente & quelques années, & plus inſtruites qu'on ne l'eſt pour l'ordinaire à leur âge, étant en aſſez nombreuſe compagnie; ſe trouvèrent inſenſiblement aux priſes avec un de ces complaiſans dont nous venons de parler (il étoit queſtion du mal que font ceux qui vont aux Spectacles) celui-ci d'un âge plus avancé, je ne ſais par quel motif, avoit épouſé les intérêts des partiſantes de *ces coupables amuſemens*; ceux-là auſſi zélateurs du bien, qu'ennemis d'une adulation indigne de leur caractère, continuèrent vivement l'attaque, & en attendirent en vain une réponſe ſolide. *Vous êtes encore des jeunes gens*, leur dit-on pluſieurs fois. C'eſt tout ce qu'ils en apprirent.

Comme s'il n'étoit permis de raiſonner, qu'après cinquante ans! comme s'il falloit exhiber un extrait de baptême pour prouver qu'on auroit droit de faire triompher la vérité du menſonge! comme s'il falloit avoir blanchi ſur les livres, pour oppoſer à la paſſion, les lumières de l'Égliſe & l'autorité des eſprits les plus ſublimes de l'état!

Vous êtes encore des jeunes gens, mais ceux dont nous venons de parler, ces vaſtes génies que nous avons cité, ſont-ils, ou étoient-ils des jeunes gens? le St. Évêque d'Amiens mort à 92 ans, étoit-il auſſi un jeune homme? penſoit-il différemment ſur les Spectacles de nos jours?

Quelle ſource de réflexions pour ceux qui en ſont capables! Quoi, un Souverain Pontife, de concert avec

tous les Théologiens, parlant des péchés que commettent & font reſpectivement commettre les Acteurs & les Spectateurs de la Comédie, prononce d'abord, que ce point de doctrine *eſt de la plus grande conſéquence:* graviſſimum argumentum. (1) . . . . . .

Et des victimes de l'impérieuſe vanité, des martyrs de la trop inconſtante nouveauté, des eſclaves du cuiſant deſir de plaire, des perſonnes enfin dont toute la ſoi-diſante érudition aura preſque été toute puiſée dans quelques Romans, viendront nous dire d'un ton auſſi impoſant que dédaigneux, que ce ne ſont que des momeries!

Les Auteurs les plus célèbres, les genies les plus ſublimes, les Prélats les plus éclairés, un corps de Paſteurs les plus diſtingués, une des univerſités les plus ſavantes du monde entier, nous déclarent *unanimement* que les pièces de nos Théâtres *portent par elles-mêmes & de leur nature au péché mortel;* qu'on doit les regarder comme *une occaſion prochaine de péché mortel*; & des gens, qui connoiſſent à peine une partie des devoirs du Chriſtianiſme & de leur état, nous diront froidement qu'il n'appartient qu'à un rigoriſte de vouloir inquiéter d'honnêtes-gens & troubler leurs conſciences par *des bagatelles* de cette eſpèce. Quelle ſingulière métamorphoſe! les ténèbres vont-elles donc éclairer la lumière? les enfans ſont-ils donc aujourd'hui deſtinés à donner la leçon à leur mère? & ſi tous les Théologiens, les *Fénelon*, les *Fleſchier* &c., les d'Aguire, les Pompignan, Benoît XIV &c., ſont des rigoriſtes, qui trouverons-nous déſormais pour nous inſtruire?

(1) Pièces juſtificatives.

Quoi! encore un coup, des autorités faites pour les éclairer & pour en être écouté, leur diront d'une voix unanime qu'on ne peut douter qu'*on ne ſe rende coupable d'un péché très-conſidérable, d'un péché mortel, d'une prévarication mortelle en aſſiſtant aux Spectacles de nos jours:* & des pauvres aveugles, n'écoutant que leur malheureux penchant pour ces plaiſirs funeſtes, ſoutiendront, ſans ſavoir pourquoi, qu'on ne peut douter de l'utilité des Spectacles & que tout y eſt de la plus exacte décence.

Songez, reprend ici le grand Boſſuet, *l'Oracle de ſon ſiècle*, ſelon le témoignage du Clergé de France (1) " ſongez ſi vous oſerez ſoutenir à la face du Ciel, des " pièces où la vertu & la piété ſont toujours en crainte d'être violées.... par les expreſſions les plus impudentes à qui on ne donne que les enveloppes les " plus minces; ſongez encore ſi vous jugerez digne du " nom de Chrétien, de trouver honnête *la corruption* " *réduite en pratique.*

Faites attention, je vous prie, que cette bouche d'or ne parle point ici des pièces des ſiècles reculés; mais de nos pièces à la mode, de celles de *Corneille*, de Quinault, de Racine, de Molière, de Lully. &c. &c.

" Si tout cela, ajoute-il, n'eſt pas une occaſion " prochaine de péché, où pourra-t-on la trouver? dites alors que le feu n'échauffe qu'indirectement,... " que ce n'eſt que par accident, que l'ardeur des mauvais deſirs ſort du milieu des flammes. (2)

Après le grand Boſſuet, écoutons l'éloquent Fleſchier

(1) Dans ſes doléances du 15 Juin 1788, pag. 29.
(2) Pag. 5 & 9 de ſes maximes &c.

Évêque de Niſmes, dans ſon panégyrique de St. Auguſtin en 1708: c'eſt là, dit-il, en parlant des Spectacles, " c'eſt là où le Démon forge des traits de feu qui enflamment la convoitiſe, où la mort entre par les ſens. „ C'eſt là.... où *ſous prétexte de repréſentations innocentes par elles-mêmes, on excite les paſſions les plus dangereuſes. &c.*

„ Combien, dit le ſavant Cardinal d'Aguire, combien de perſonnes fort chaſtes, qui y ſentent exciter „ des paſſions dont elles ne s'apperçoivent pas auparavant, & qui par là, donnent *inſenſiblement* accès au „ dérèglement? Eſt-il quelqu'un des Spectateurs, qui „ ne revienne avec un cœur moins chaſte de ces Spectacles où les expreſſions, les geſtes, les tours, les „ intrigues, tout, porte au faux amour? (1)

Le ſublime Fénelon enlevé à l'Égliſe, aux lettres & à la patrie en 1715. *Cet Académicien Auteur d'un excellent traité ſur l'éducation des filles* (2), n'eſt pas plus favorable aux partiſans du Théâtre, que les grands hommes dont nous venons de parler. *Quelle affreuſe école* dit-il en parlant *d'une mère qui paſſe ſa vie au jeu & à la Comédie! ſouvent encore*, ajoute-il dans ce même traité pag. 242 & 243 " on voit des parens qui, „ comme dit St. Auguſtin, mènent eux mêmes leurs „ enfans aux Spectacles publics. C'eſt ainſi qu'ils mêlent le poiſon... & accoutument l'imagination volage des enfans, au violent ébranlement des repréſentations paſſionnées & leur donnent le goût des „ paſſions. (3)

(1) Dans ſa grande collection des Conciles d'Eſpagne.
(2) Le Grand Vocabulaire François, tom. 10, pag. 341 &c.
(3) Edition de 1776 à Paris.

Et dans ſa Lettre à l'Académie Françoiſe en parlant des Spectacles, il dit : qu'*on n'y repréſente les paſſions corrompues, que pour les allumer. Quelle devroit être*, ajoute-il, *la ſévérité des nations Chrétiennes contre les Spectacles ! on n'y parle que de feux, de chaînes, de tourmens. On veut y mourir en ſe portant bien.... les Comédiens corrompent les bonnes mœurs.*

Tout cela, dit-on, prouve fort bien que les Spectacles de nos jours ſont pour l'ordinaire une occaſion prochaine de péché mortel pour un certain nombre des Spectateurs ; mais, ajoute-on, n'avouerez-vous pas auſſi qu'il en eſt, à qui la Comédie ne fait aucun mal, ni aucune impreſſion ?

C'eſt préciſément ce que diſoient autrefois à Tertullien, à St. Cyprien, à St. Clément d'Alexandrie, à St. Grégoire de Naziance & à St. Chriſoſtôme, tous ceux qui couroient aux Spectacles de leurs tems. En étoient-ils moins coupables ?

„ Quoi ! leur répondoit ce dernier : un regard jetté
„ avec trop de curioſité ſur une femme qu'on rencon-
„ tre par haſard, eſt quelquefois capable de bleſſer
„ l'ame ; & vous, vous ne craindrez pas de paſſer plu-
„ ſieurs heures à contempler fixement des femmes qui
„ ſe parent avec tout le ſoin poſſible ; qui ſe ſont exer-
„ cées toute leur vie à remuer les paſſions, & qui n'ou-
„ blient rien pour plaire aux Spectateurs ? êtes vous
„ donc de fer ou de pierre, pour ne recevoir aucune
„ impreſſion de la vue, de la parure, du chant & des
„ geſtes des Acteurs & des Actrices ? êtes-vous plus
„ ſages que ces grands hommes, qui à la vue d'une
„ femme ont été renverſés ? comment éviterez-vous

„ cet écueil, vous, qui n'êtes appliqués qu'à regarder „ ces objets dangereux? (1)

Tertullien & les autres ne leur répondoient pas différemment. Les partiſans des Spectacles modernes ſont forcés de convenir de la ſolidité de leurs raiſons; mais parlent-ils avec plus de ſincérité, & ſont-ils plus innocens que ceux qu'ils condamnent avec les peres?

Je l'avoue, nous diſent-ils encore aujourd'hui comme au tems de St. Chriſoſtôme &c., *les Spectacles ne me font point la moindre impreſſion.*

Mais n'eſt-ce pas parce qu'ils vous en ont trop fait, qu'ils ne vous en font plus? n'eſt-ce pas pour vous être trop familiariſé avec ces mortelles impreſſions, que vous ne vous en appercevez plus? (2). Que penſez vous d'un malade qui ne ſent plus ſes maux? ſon état en eſt-il moins dangereux?

„ Quand on dit que la Comédie ne fait faire aucun „ péché (3) à certaines perſonnes, a-t-on oublié qu'il „ y a des choſes qui ſans avoir des effets marqués, „ mettent dans les ames de ſecrètes diſpoſitions très- „ mauvaiſes, quoique leur malignité ne ſe déclare pas „ toujours d'abord? *tout ce qui nourrit les paſſions eſt* „ *de ce genre.* On n'y trouveroit que trop de matière „ à la confeſſion, ſi on cherchoit en ſoi-même les cau- „ ſes du mal. Qui ſauroit connoître ce que c'eſt en „ l'homme, qu'un certain fond de joie ſenſuelle, & je „ ne ſais quelle diſpoſition inquiète & vague au plaiſir „ des ſens, qui ne tend à rien & qui tend à tout, con-

(1) Dans ſon Homélie contre les Spectacles, pag. 399.
(2) *Ab aſſuetis non fit paſſio.*
(3) Rituel de Toulon &c. pag. 422 & 423.

„ noîtroit la ſource ſecrète des plus grands péchés.

„ C'eſt ce que ſentoit St. Auguſtin au commence-
„ ment de ſa jeuneſſe emportée. *Je n'aimois pas encore;*
„ *mais j'aimois à aimer:* il cherchoit quelques pièges
„ où il prit, & où il fut pris.... il fut pris ſelon ſon
„ ſouhait; & c'eſt alors qu'il fut énivré du plaiſir de
„ la Comédie où il trouvoit *l'image de ſes misères,*
„ *l'amorce & la nourriture de ſon feu.*

„ Son exemple & ſa doctrine doivent nous faire com-
„ prendre, à quoi eſt bonne la Comédie; comme elle
„ ſert à entretenir ces ſecrètes diſpoſitions du cœur
„ humain, ſoit qu'elle y ait déjà enfanté l'amour ſen-
„ ſuel, ſoit que ce mauvais fruit ne ſoit pas encore
„ éclos.....

„ Quiconque voudra être de bonne foi, reconnoîtra
„ bientôt la foibleſſe des raiſons ſur leſquelles les par-
„ tiſans du Théâtre s'appuyent pour méconnoître les
„ crimes dont les Spectacles ſont la ſource.

„ Si l'on ne connoît des maux des hommes, que
„ ceux qu'ils ſentent... on eſt trop mauvais Médecin
„ de leurs maladies. Dans les ames comme dans les
„ corps, il y en a qu'on ne ſent pas encore; parce qu'el-
„ les ne ſont pas déclarées; & d'autres qu'on ne ſent
„ plus, parce qu'elles ſont tournées en habitude, ou
„ qu'elles ſont extrêmes & tiennent de la mort où on
„ ne ſent rien.

„ Lorſqu'on blâme les Comédies comme dangereu-
„ ſes, les gens du monde diſent tous les jours qu'ils
„ ne ſentent point ce danger. Pouſſez-les un peu plus
„ avant, ils vous en diront autant des nudités; & non-
„ ſeulement de celles des tableaux; mais encore de cel-

„ les des perſonnes. Ils ne ſentent rien, diſent-ils, &
„ on peut les croire ſur leur parole... ils n'ont garde
„ de ſentir le poids de l'eau, quand ils en ont au-deſſus
„ de la tête. Et pour parler auſſi à ceux qui commen-
„ cent... on ne ſent le cours d'une rivière, que lorſ-
„ qu'on s'y oppoſe. Si on s'y laiſſe entraîner, on ne
„ ſent rien: ſi ce n'eſt, peut-être, un mouvement aſſez
„ doux d'abord, & vous ne ſentez le mal qu'il vous
„ fait, que quand vous vous noyez.

Je vous plains d'autant plus, diſoit St. Chriſoſtôme, *que vous ne connoiſſez pas votre maladie.*

Mais enfin, quelles ſont donc ces perſonnes à qui les Spectacles de nos jours ne font aucune impreſſion, dit Mr. Boſſuet? " Ce ſont ſans doute, continue-t-il, *des*
„ *gens invulnérables* qui peuvent paſſer des jours en-
„ tiers à entendre des chants & des vers paſſionnés
„ ſans en être émus. (1)

Buzembaum lui-même qu'on a ſi ſouvent accuſé d'une morale trop relachée en certains points, décide nettement que les Spectacles ſont une occaſion prochaine de péché mortel, de même que tous ceux que nous avons cités; & déclare auſſi clairement qu'eux, que ceux qui y aſſiſtent de plein gré, ſont coupables *de péché mortel.*

Direz-vous après cela, qu'il eſt contraire au bon ſens d'aſſurer que les Spectacles ſont une occaſion prochaine de péché mortel? oſerez-vous ſoutenir qu'il eſt évident que nos Théâtres ne portent pas au péché mortel par eux-mêmes & de leur nature? ce ſeroit avancer que tout ce qu'il y a de plus reſpectable à tous égards dans

(1) Dans ſes maximes pag. 40.

l'Égliſe & dans les différens Royaumes, extravague & fait violence à la raiſon.

Suppoſons pour un moment que leur autorité ne ſoit pas auſſi déciſive qu'elle l'eſt en effet. Suppoſons encore en conſéquence qu'il n'eſt que *douteux*, ſi la Comédie eſt une occaſion prochaine de péché mortel. &c.... Ne péche-t-on pas mortellement quand on fait une action avec le doute, ſi elle eſt mortelle ou non?

3.°

Diſons plus. " Quand on s'abuſeroit aſſez pour croire „ qu'on n'a rien à craindre des impreſſions du Théâtre, „ & qu'on n'y fait aucun mal; on ne peut ſe défen- „ dre de celui qu'y font les Acteurs: & comme com- „ plices, ſelon St. Paul, ils ne méritent pas moins „ d'être punis que les Acteurs, diſent les ordonnan- „ ces de Toulon.

„ N'eſt-ce pas un aſſez grand mal, dit encore St. Chri- „ ſoſtôme, d'être aux autres un ſujet de ſcandale, & „ de les attirer par votre exemple à ces repréſenta- „ tions? comment donc êtes-vous innocent, puiſ- „ que vous êtes coupable des crimes des autres, „ & que les déſordres qui s'y commettent, tombent „ ſur vous? (1)

Les Spectacles ne vous font aucun mal, reprend M. l'Évêque d'Arras. Vous n'en recevez aucune impreſſion; " mais comptez-vous pour rien, dit-il, le mau- „ vais exemple que vous donnez? en y aſſiſtant, vous „ coopérez à la perte de vos frères, pour qui J. C. eſt „ mort comme pour vous.

(1) Homil. de David & Saül.

„ Ces gens ignorent, dit le grand Boſſuet, que „ quand ils ſeroient tellement à l'épreuve, qu'ils n'au- „ roient rien à craindre par eux-mêmes, ils auroient „ encore à appréhender le ſcandale qu'ils donnent aux „ autres: ſuivant ce que dit St. Paul: *pourquoi ſcanda- „ liſez-vous votre frère infirme? ne perdez point par votre „ exemple, celui pour qui J. C. eſt mort.* (1)

Oui, dit Mr. Maſſillon. " De quelque innocence „ dont un Chrétien puiſſe ſe flatter en rapportant de „ ces lieux, ſon cœur exempt d'impreſſion; il en ſort „ ſouillé: puiſque *par ſa ſeule préſence*, il a participé „ aux œuvres de Satan. (2)

„ Les partiſans du Théâtre n'en ſont pas plus fon- „ dés à en prouver l'innocence par l'expérience.... „ Ceux qui aſſiſtent à la Comédie ſont en quelque „ manière plus coupables que les Comédiens mêmes, „ parce qu'en les autoriſant par leur préſence, ils en „ ſont la véritable cauſe.

4.°

Si, comme nous ne pouvons en douter, les parti- ſans des Spectacles ſont ſi grièvement coupables en les autoriſant *par leur préſence*, le ſeront-ils moins en y coopérant *par argent?*

Comptez-vous pour rien, dit M. de Rochechouart, *l'argent dont vous faites un ſi mauvais emploi?*

" N'eſt-ce donc rien de payer le luxe des Actrices, „ d'entretenir par là, leur corruption, de les aider à „ expoſer leur cœur en proie &c.?

---

(1) Dans ſes maximes. &c.

(2) Dans ſon diſcours ſur le petit nombre des Elus.

„ On ne peut douter, diſent les conférences d'An-
„ gers, (1) que ceux qui concourent à la Comédie,
„ qui fourniſſent aux Acteurs & Actrices, les moyens
„ d'exercer leur profeſſion, ne péchent *très-grièvement*,
„ ſuivant cette maxime de St. Paul: que ceux qui font
„ le mal, & ceux qui l'autoriſent par leur conſente-
„ ment, ſont devant Dieu, coupables du même péché.

„ Les Acteurs & les Actrices, dit le Père Antoine,
„ en parlant des Spectacles, péchent *mortellement*,
„ parce que par ce moyen, ils ſont la cauſe de la ruine
„ de pluſieurs. Il en eſt de même de ceux qui y coopè-
„ rent, *en payant la récompenſe à ceux qui les repré-*
„ *ſentent*.

„ Ces perſonnes péchent *mortellement*, dit encore le
„ Père de la Croix. Pourquoi? parce qu'elles cooperent
„ au péché mortel des Comédiens qui ſont eux-mêmes
„ cauſe des péchés que commettent les Spectateurs.

„ Vous ne vous croiriez pas innocent, dit M. l'Évê-
„ que d'Arras, ſi vous fourniſſiez à une créature impu-
„ dique, les moyens d'entretenir ſon mauvais com-
„ merce; & vous croiriez l'être en donnant lieu ſoli-
„ dairement avec tous les autres qui aſſiſtent aux Spec-
„ tacles, à entretenir les Acteurs dans un état qui ſûre-
„ ment les damne?

„ Non, dit Mr. le Marquis de Pompignan, un Au-
„ teur élevé dans la morale chrétienne, ne ſauroit
„ ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ... con-
„ tribuer à l'entretien des Acteurs, ſans partager le
„ mal qu'ils cauſent & qu'ils font.

---

(1) Pag. 516.

En effet, un particulier qui en paye un autre pour faire un aſſaſſinat, n'eſt-il pas reputé coupable du même crime? un Chrétien qui de plein gré, avec connoiſſance de cauſe & ſans aucune néceſſité réelle engage par argent vingt ouvriers à travailler les jours de Dimanches & Fêtes, n'eſt-il pas cenſé commander cette tranſgreſſion de la Loi, & les péchés de ces vingt ouvriers?

Ce principe eſt tellement fondé ſur les droits naturel, divin & civil, qu'il n'eſt ni Théologien, ni Juriſconſulte qui puiſſe en diſconvenir. Il eſt donc hors de doute qu'on eſt cenſé commander un péché mortel, quand de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, on paye le prochain pour le commettre. Voici ce qu'il faut néceſſairement en conclure.....

On eſt cenſé commander un crime, quand de plein gré & par argent, on engage le prochain à une action qu'on ſait qu'il ne peut faire ſans crime.

On ne peut douter que les Comédiens ne peuvent exercer leur profeſſion ſans faire un crime. On leur commande donc ce crime, quand de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, on les paye pour les engager à exercer leur profeſſion.

N'eſt-ce pas préciſément ce que font ceux qui vont aux Spectacles *en payant la récompenſe aux repréſentans?*

Ainſi raiſonnent le grand Boſſuet, le ſublime Fénelon, l'éloquent Fleſchier &c. &c., St. François de Sales, le célèbre d'Agueſſeau &c., & Jean Jacques lui-même.

Ne me dites pas, mon cher ami, que tout ceci regarde les perſonnes abonnées, & que vous ne l'êtes pas. Quelle différence en effet, y a-t-il entre les non abon-

nés & les abonnés ? c'eſt que ceux-ci, ſoit qu'ils ſe trouvent au Parterre, ou qu'ils ne s'y trouvent pas, ils n'en payent ni plus ni moins, & que les non-abonnés ne payent les Comédiens que quand ils vont les entendre. Mais cela empêche-t-il qu'ils ne coopèrent (en payant comme les abonnés); à la perte de leurs frères pour qui J. C. eſt mort? ne donnent-ils pas autant de ſcandale, que les abonnés? ne contribuent-ils pas comme eux à l'entretien. &c. &c.

" Mais *que penſer de ceux qui vont rarement à la* „ *Comédie? . . . nous ne les excuſerons pas* plus que ceux „ dont nous venons de parler. Pourquoi? c'eſt, diſent „ les Conférences d'Angers, qu'ils forment & aug- „ mentent l'aſſemblée des Spectateurs, & que s'il n'y „ en avoit pas un certain nombre, le Théâtre ſeroit „ bientôt abandonné. (1)

Que dirons nous de ceux qui, quoique *non abonnés*, n'arrivent jamais à la Comédie avant qu'on ait commencé? il eſt manifeſte qu'ils n'engagent, ni ne déterminent les Acteurs à exercer leur infame profeſſion: puiſque ces malheureux ſont en action avant que ces Spectateurs ſoyent rendus à la Salle des Spectacles.

Le R. P. de la Croix, qui dans l'endroit cité nous propoſe cette objection, en donne ainſi la ſolution.

Je ſais, dit-il, que parmi ceux qui coopèrent *au péché mortel* des Comédiens, les uns s'y trouvent les premiers à l'heure indiquée, & forment une aſſemblée ſuffiſante pour faire ouvrir la ſcène; les autres n'y arrivent qu'après qu'on a commencé.

---

(1) Page 516.

„ Cela n'empêche pas, ajoute ce Théologien, que
, ces derniers ne ſoient coupables de péché mortel :
, *peccant mortaliter*. La raiſon en eſt, que quand même
, on avoueroit qu'ils ne coopèrent point aux crimes
, des Acteurs en les déterminant à jouer, il n'en eſt
, pas moins vrai que dès lors qu'ils aſſiſtent aux Spec-
, tacles, ils ſont cenſés les approuver *par leur préſen-*
, *ce*, *par leur bienveillance*, *par leurs applaudiſſemens*,
, *encore plus particulièrement en payant la récompenſe*
, *à ceux qui jouent* : & par-là-même ils coopèrent poſi-
, tivement à leurs péchés.

Pour faire ſentir la vérité de cette déciſion, le Père le la Croix fait la ſuppoſition ſuivante....

„ Dix ouvriers ſont occupés à traîner une groſſe
, poutre. Un onzième qui les rencontre, ſe joint à eux
, & la tire avec eux : il eſt bien certain que ce on-
, zième ouvrier coopère poſitivement à l'action des
, dix autres. Si cependant ce onzième n'étoit pas venu
, dans le tems que les autres travailloient, ils n'au-
, roient pas moins continué & achevé leur beſogne
, ſans lui. Il en eſt de même de ceux qui arrivent après
, que la Comédie eſt commencée. S'ils n'y avoient pas
, été, les Comédiens auroient, ſans eux, péché mor-
, tellement, & les ſeuls Spectateurs qui y étoient pen-
, dant leur abſence, auroient auſſi coopéré ſeuls aux
, péchés des Acteurs ; mais dès que les plus tardifs
, ſont préſens, ils coopèrent auxdits péchés auſſi poſi-
, tivement que les premiers : parce que c'eſt égale-
, ment pour eux, & pour leur argent que la Comé-
„ die ſe joue.

A cet éclairciſſement, il auroit pu en ajouter pluſieurs autres, par exemple:

Trois forcenés ſe jettent ſur un homme pour lui donner la mort & s'emparer de ſa bourſe. Un paſſager qui s'en apperçoit va ſe joindre à eux pour tuer cet infortuné mortel & avoir quelque part à ſa dépouille. Direz vous que ce paſſager eſt innocent? ſoutiendrez vous qu'il n'a pas poſitivement coopéré à cet aſſaſſinat? n'eut-il même porté qu'un foible coup, & fait une bleſſure légère à l'aſſaſſiné, il n'en ſeroit pas moins jugé coupable de l'aſſaſſinat.

Les trois autres aſſaſſins n'avoient cependant pas beſoin de ce quatrième pour ôter la vie à leur victime. Quand même il ne ſe ſeroit jamais approché d'eux, l'attaqué n'en auroit pas moins perdu la vie.

Dira-t-on qu'un Prédicateur ne prêche point pour ceux qui arrivent après que le Sermon eſt commencé?

Un brigand qui s'apperçoit que pluſieurs autres mettent le feu à une métairie, & qu'ils travaillent à la réduire en cendre, va ſe joindre à eux & faire comme eux.... Dira-t-on qu'il ne coopère pas directement & poſitivement à ce crime parce qu'il n'y étoit pas des premiers, & parce que ceux-ci n'auroient pas moins exécuté leur deſſein?

Il eſt très facile de faire l'application de ces exemples, aux perſonnes qui vont à la Comédie.

Ceux qui y arrivent avant qu'elle ſoit commencée & qui par leur préſence & leur nombre ſuffiſant ont déterminé les Comédiens à faire leurs perſonnages, coopè-

ent à leurs crimes; & ceux qui y vont plus tard, n'en ont pas pour cela innocens, comme nous venons de le dire, *nam etiam propter hos & horum pecuniam agunt Comœdi.*

Ce Théologien après avoir dit que les ſimples Laïques péchent mortellement en allant aux Spectacles, décide que les Eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers qui ne rougiſſent pas d'y paroître, péchent encore d'une manière plus énorme; à cauſe que le ſcandale qu'ils donnent eſt plus grand.

" Ne me dites pas, ajoute-il, que depuis que pluſieurs d'entre-eux, ont coutume d'aller à la Comédie, ce n'eſt plus un ſcandale de les y voir. Car, dit-il, plus il y a de prévaricateurs en ce genre, plus le ſcandale augmente. Pourquoi? c'eſt que plus les Laïques y remarquent de ces perſonnes, plus ils ſe perſuadent qu'à leur exemple, il leur eſt permis de s'y trouver. Et c'eſt préciſément pourquoi *ceux qui ne raiſonnent point, ou qui aiment à ſe laiſſer tromper*, vont plus librement voir & entendre *ce qui les rend certainement coupables de péché mortel.*

5.°

On péche mortellement, ſelon la doctrine chrétienne, toutes les fois qu'on n'empêche pas une prévarication mortelle, ſur tout quand on peut l'empêcher ſans aucun inconvenient & ſans courir aucun riſque. Par exemple: vous ſavez que quelques étrangers ſe ſont réunis pour faire brûler la maiſon d'un de vos amis, lui enlever ce qu'il a de plus précieux & empoiſonner & aſſaſſiner ſes enfans en ſe donnant la mort à eux-mêmes. Pouvant les empêcher, ſans courir aucun riſque, vous ne

les empêchez pas. N'êtes vous pas dès-lors cenſé coupable de tous leurs forfaits? que ſeroit-ce donc, ſi au lieu de les empêcher ſelon votre pouvoir, vous alliez augmenter le nombre de ceux qui les autoriſeroient & les engageroient par leur préſence à commettre toutes ces horreurs?

A la place de cette troupe, ſubſtituons celle de nos Acteurs & de nos Actrices.....

Vous ſavez que ces incendiaires dont tout l'art ſe réduit *à exciter*, *à éveiller*, *à allumer & enflammer les paſſions corrompues*, ſont dans votre ville en poſſeſſion d'un Théâtre *où ils forgent*, & *d'où il ſort ſans ceſſe des traits ardens qui mettent en feu tout le parterre.*

Vous êtes bien avertis que *les filles de Babylone en qui la pudeur eſt éteinte*, y tiennent *une vive école de vices & d'impureté; une école de mauvaiſes mœurs, plus dangereuſes que les livres mêmes où on fait profeſſion de les enſeigner.* Une école enfin *où on apprend à ne plus rougir.*

On vous prévient que ces créatures uniquement *occupées à y attaquer ſecrètement, à effacer inſenſiblement la pudeur des cœurs innocens & à leur préſenter la coupe empoiſonnée de la volupté*, les font boire avec les autres à la ſource des plaiſirs meurtriers.

On vous certifie, & vous ne pouvez en douter; qu'après avoir *offenſé la vertu des uns, corrompu celle des autres, étouffé peu à peu les remords de leur conſcience*, & dérobé ainſi à J. C. une partie de ſon troupeau, ces *Miniſtres de ſatan* ſe donnent la mort à eux-mêmes

en *réuniſſant tous leurs efforts pour établir le règne du Démon ſur les ruines de celui de J. C.* (1).

Et vous, parfaitement inſtruit de ces incendies, de ces larcins & de ces aſſaſſinats ſpirituels, vous dis-je, qui pouvez en arrêter le cours ſans aucun riſque: non ſeulement vous ne vous y oppoſez pas; mais vous autoriſez vous même ces forcenés par votre préſence &c. Et vous demanderez après cela: *quel mal ai-je fait?*

Mais, dit-on encore; il ne dépend pas de moi, qu'il y ait des Spectacles, je ne ſuis pas abonné. Ce n'eſt pas pour moi qu'on joue la Comédie, & très-certainément je ne la ferois pas ceſſer en ceſſant d'y aller. En quoi donc & comment puis-je l'empêcher?

Ces réflexions qui jadis vous paroiſſoient ſi déciſives, comme encore aujourd'hui à bien d'autres: n'ont cependant aucune apparence de ſolidité, votre propre aveu, me ſuffira pour vous en convaincre.

Rappellez vous, mon cher ami, qu'un jour revenant de votre campagne, il vous prit envie d'aller aux Spectacles, & que la porte de la Salle vous en fut d'abord refuſée. On vous donna pour raiſon, qu'il y avoit trop de monde, ajoutant que ce n'étoit pas pour vous qu'on jouoit. A peine ce petit compliment fut-il ſorti de la bouche de ce mal-adroit, que vous faiſant connoître par le ton doucereux d'un militaire irrité, & l'embelliſſant de quelques gros mots les plus ronflans, vous lui répliquates: & pour qui donc.... joue-t-on aujour-

(1) MM. Fleſchier, Fénelon, Boſſuet, Maſſillon, les Evêques de Toulon, de Macon, de Montpellier, d'Arras, d'Amiens &c. le poëte des mœurs, tom. 3, pag. 212. MM d'Agueſſeau, Houdart de la Motte, Nougaret, le Cardinal le Camus &c. &c.

d'hui ? n'eſt-ce pas pour tous ceux qui payent ? l'argent des autres vaut-il mieux que le mien, & à ce titre, en eſt-il un dans le Parterre qui ait plus de droit que moi ?

Tel étoit autrefois votre langage, Mon cher Chevalier. Vous aviez raiſon, & je n'avois pas tort en vous diſant que, par là, vous aviez très-bien prouvé que c'étoit pour vous comme pour les autres qu'il y avoit eu Comédie ce jour là.

Permettez qu'à cette obſervation j'ajoute la ſuivante... il n'eſt perſonne dans nos Provinces, qui pour l'ordinaire, ne puiſſe dire qu'il ne dépend pas de lui, que les Comédiens montent ſur le Théâtre ; parce que la Comédie n'a pas moins lieu ſoit qu'il y aille, ſoit qu'il n'y aille pas ; mais ſi ce n'eſt pas pour vous qu'il y a des Spectacles, ſi ce n'eſt pas pour Mr. * *, comme il l'aſſure, ni pour Madame ***, ni pour ceux qui tiennent le même langage ; faudra-t-il dire que la Comédie ne ſe joue pour perſonne ?

La Comédie n'eſt ſans doute pas pour les abſens, *& non abonnés* qui ne veulent pas y aller ; mais elle ſe joue toujours pour l'aſſemblée, & conſéquemment pour tous ceux qui la compoſent. (1)

Qu'un partiſan des Spectacles ne demande donc plus en quoi & comment il pourroit empêcher les Spectacles. Si vous en exceptez ceux qui ſont commandés pour y maintenir la police, il n'eſt aucun particulier qui ne puiſſe dire, avec raiſon, que ſa préſence n'y eſt pas néceſſaire ; & qu'on s'y paſſera bien de lui, de ſes enfans &c., mais que ce particulier commence par s'*in-*

(1) Nam propter hos & eorum pecuniam agunt Comœdi.

terdire à lui-même, *ces impertinentes récréations* (1); qu'il les défende à ſes enfans & à tous ceux à qui il a droit de commander; alors, il aura fait ſon devoir, & empêché la Comédie ſelon ſon pouvoir.

Que chacun, comme il y eſt obligé, en faſſe de même; on ſe trouvera bien-tôt à l'aiſe dans le parterre. N'y auroit-il qu'un nombre un peu conſidérable qui ſuivroit le bon exemple, c'en ſeroit aſſez pour faire plier bagage aux troupes Comédiennes, & bannir, bien loin de nous, tous les maux dont elles ſont en grande partie les cauſes. S'il n'y avoit point, ou que peu de Spectateurs, il n'y auroit ni Comédiens, ni Spectacles.

" Ne ſoyons donc plus ſurpris de ce que les Chré-
„ tiens qui ſont vraiment pénétrés des ſentimens de la
„ religion; & qui ſe ſont quelquefois permis d'aller à
„ la Comédie, ne peuvent ſe la juſtifier. Ils ſentent
„ bien que c'eſt un mal qu'ils ont fait; & ceux qui
„ approfondiſſent d'avantage les choſes, & qui ont eu
„ plus d'occaſions de connoître *la ſituation préſente*
„ *du Théâtre*, conviennent qu'il n'eſt pas poſſible de
„ l'excuſer. (2)

En effet, ſi nous faiſons ici un petit réſumé de tout ce que nous venons d'entendre, n'eſt-il pas certain.....

1.° Que ceux qui de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, vont aux Spectacles, ſe mettent dans l'occaſion prochaine de péché mortel?

Suppoſons même, pour un moment, qu'il y ait de ces *gens invulnérables* à qui la Comédie ne feroit aucun mal; s'enſuivroit-il de là qu'elle ne feroit pas une

(1) S. François de Sales.
(2) Conférences d'Angers, pag. 511 & 512.

occaſion prochaine de péché mortel pour tous les autres? dans ce cas, nos prétendus invulnérables ne ſeroient pas encore excuſés de péché mortel; puiſque par leur exemple ils autoriſeroient plus foibles qu'eux, à ſe mettre dans *l'occaſion prochaine de péché mortel.*

2.° N'eſt-il pas démontré que ceux qui de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, autoriſent par leur préſence, *une prévarication mortelle*, péchent mortellement? n'eſt-ce pas le crime des Spectateurs?

3.° N'eſt-il pas inconteſtable qu'on péche mortellement, quand de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, on engage le prochain, même par argent, à une action, ſachant qu'il ne peut la faire ſans pécher mortellement? (1) n'eſt-il pas inconteſtable que les Comédiens ne peuvent exercer leur profeſſion ſans pécher mortellement? (2)

On péche donc mortellement quand de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, on leur donne de l'argent pour les engager à exercer leur profeſſion.

N'eſt-ce pas ce que font ceux qui de plein gré & de propos délibéré vont à la Comédie *en payant la récompenſe aux repréſentans?* comment donc pourroit-on les excuſer?

Remarquez, je vous prie, que ceux qui de plein gré & avec connoiſſance de cauſe, aſſiſtent à nos Spectacles, ſe rendent triplement coupables. 1.° Envers Dieu qu'ils offenſent. 2.° Envers les Comédiens qu'ils engagent aux crimes dont ils ſont les complices. 3.° Envers les autres Chrétiens leurs frères, en les autoriſant

(1) Leçon XIII. du Catéchiſme de Cambrai.
(2) Voyez page 111.

par leur préſence, & les engageant par leur mauvais exemple à ſuivre & imiter leur criminelle conduite. De quels maux n'eſt-elle pas la ſource dans l'intérieur des familles, dans les enfans, dans les domeſtiques, & quels ravages ne fait-elle pas dans toutes les facultés de leurs ames!

Parmi les plus ſavans adorateurs du Théâtre, s'en trouvera-t-il enfin un, qui répondra à ces raiſonnemens que Mr. Greſſet appelle *motifs ſans réponſe?*

On ne peut donc *douter qu'on ne ſe rende coupable de péché mortel en aſſiſtant aux Comédies de nos jours.*

Et qui eſt-ce qui nous le dit, qui eſt-ce qui nous l'apprend & qui nous le certifie? ce ſont tous les Princes de l'Égliſe, *tous les Théologiens, même de la morale la plus relachée* &c. &c. la choſe eſt *palpable*, dit Benoît XIV. Qui oſera, ou plutôt qui pourra les démentir?

Ne ſoyons donc plus ſurpris, Mon cher Chevalier, de ce que le grand Boſſuet traite cette matière avec tant de zèle & de force. " Qui que vous ſoyez, dit-il „ dans ſa lettre au prétendu Théologien dont nous „ avons parlé. Qui que vous ſoyez Laïque, ou non, prê„ tre ſéculier ou régulier qui plaidez la cauſe des Théâ„ tres, *vous n'éviterez pas le jugement de Dieu.*

Comment donc une mère Chrétienne pourra-t-elle s'y excuſer d'avoir mené elle même ou d'avoir laiſſé aller ſa fille aux Spectacles, au riſque, ou d'y perdre ſon innocence ou, d'apprendre au moins dans cette pernicieuſe école, ce que juſques là, elle étoit aſſez heureuſe d'ignorer? dit M. l'Évêque d'Arras.

L'auteur de l'excellent traité de *l'éducation Chrétienne*

des enfans (1), après avoir employé 23 pages dans ſon avis à ſa ſœur, ſur les Spectacles, conclut en ces termes.....

" Il faut donc ma ſœur, inſpirer à vos enfans, de „ l'horreur contre la Comédie; parce qu'elle eſt un „ divertiſſement dangereux & indigne d'un Chrétien: „ il le faut; parce qu'il eſt bien difficile qu'ils n'y ſouil„ lent, en même tems, leurs yeux, leurs oreilles & „ leur ame.... il le faut; parce qu'encore qu'il n'y ait „ rien que de feint dans ces repréſentations, on ne „ laiſſe pas de prendre part à la joie des amans du „ Théâtre lorſque, par leurs artifices, ils font réuſſir „ leurs impudiques deſirs, & ſe rendent criminels en „ ſe laiſſant toucher d'une compaſſion folle pour celui „ qui s'afflige dans la perte qu'il a fait d'une volupté „ pernicieuſe, & d'une félicité miſérable. Il le faut en„ fin; parce qu'*on ne prend point de plaiſir dans les Co„ médies, ſi l'on n'y eſt touché des avantures qui y ſont „ repréſentées*, & dont cependant on eſt d'autant plus „ touché, que l'on eſt moins guéri de ſes paſſions. De „ ſorte que plus vos enfans vous témoigneront d'ar„ deur pour la Comédie, moins devez vous leur per„ mettre d'y aller; parce que cet empreſſement même, „ eſt une marque de l'inclination qu'ils ont au luxe, „ à la pompe.... à la moleſſe, à l'oiſiveté, aux arti„ fices & aux déguiſemens qui éclatent ſur les Théâ„ tres & que vous devez vous efforcer de bannir de „ leur cœur.... vous avez de la bonté pour eux ſi „ vous ne les écoutez pas; *mais vous êtes cruelle ſi vous „ les exaucez*. Heureux les enfans dont les parens écou-

(1) Imprimé à Bruxelles chez François Foppens au St. Eſprit.

„ tent de ſi ſages maximes, plus heureux encore ceux „ qui les ſuivent!

Le fameux Ricoboni, Auteur & Acteur du Théâtre Italien ſur lequel il a paru pendant grand nombre d'années, ne s'explique pas différemment en 1743 dans la préface de ſon traité intitulé: *de la réformation du Théâtre.....*

" Les principes de corruption, dit ce Comédien, „ reçoivent une nouvelle force des Spectacles publics, „ où les pères & les mères ont l'imprudence de con„ duire leurs enfans. Or, continue Ricoboni, quelles „ atteintes ne doivent pas donner, à leur innocence, „ le nombre infini de *maximes empeſtées* qui ſe débitent „ dans les Tragédies &c.? *les expreſſions & les images* „ *licencieuſes* que préſentent les Comédies? *ils ne les* „ *effacent jamais de leur mémoire.*

„ Combien donc ſe rendent coupables, des pères „ foibles, des mères imprudentes, des guides indignes „ de l'être, qui en y conduiſant leurs enfans, leur pré„ ſentent eux-mêmes la coupe empoiſonnée du plaiſir „ & de la volupté. Hélas n'y boiront-ils pas aſſez-tôt „ ſans eux, leurs paſſions ne s'éveilleront-elles pas „ aſſez d'elles-mêmes? faut-il encore les faire naître „ d'avance ou les irriter? *ſont-elles donc leur mère pour* „ *aider à les ſéduire?* (1)

A quoi ne doivent pas s'attendre ces mères qui auront ſacrifié malheureuſement leurs enfans à l'idole du plaiſir & de la volupté? dit Mr. l'Évêque d'Arras.

(1) Le Comte de Valmont, tom. 2, pag. 106. & ordonnances de Toulon.

" Quel jugement terrible n'auront pas à craindre
„ *dans leurs derniers momens*, les pères & mères qui,
„ par leur exemple, auront inſpiré à leurs enfans, le
„ goût & l'amour du Théâtre ! obligés encore plus
„ que les autres à s'interdire la fréquentation des Spec-
„ tacles.... ne ſe rendent-ils pas coupables devant
„ Dieu, de toutes les ſuites qu'elle peut avoir à l'égard
„ de leurs enfans? & n'eſt-ce pas ſur eux principale-
„ ment, que tombe la malédiction lancée par J. C.,
„ contre ceux qui ſont une occaſion de chûte pour les
„ petits & pour les foibles? (1)

La ſeule penſée m'en fait frémir. Que le Ciel daigne toucher les coupables ſur un ſujet auſſi important. Ce ſont vos vœux, Mon cher Chevalier: ce ſont auſſi ceux de votre ami fidèle & tout dévoué ſerviteur. ***

HUITIÈME LETTRE.

A M. LE CHEVALIER. ***.

MONSIEUR,

PLUS éclairé, que par le paſſé, ſur les Spectacles, vous ne pouvez plus comprendre comment on peut s'en former une idée avantageuſe, ou délibérer ſur le parti qu'on doit prendre à leur égard.

Pour peu, dites vous, qu'on faſſe taire la paſſion, ou qu'on veuille être de bonne foi, on eſt forcé d'avouer que, depuis le tems de *Molière* juſqu'à nos jours, l'É-

(1) Poëte des mœurs, tom. 3, pag. 214 &c.

gliſe n'a ceſſé de les condamner comme contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme.

Vous avez raiſon, mon cher ami; ſa doctrine ſur ce ſujet, eſt trop fréquemment, & trop ſolemnellement expoſée, pour pouvoir être ignorée de quiconque veut la connoître.

Elle eſt clairement conſignée cette doctrine. 1.° Dans les écrits des Souverains Pontifes. 2.° Dans les Rituels. 3.° Dans les Ordonnances Synodales. 4.° Dans les Mandemens des plus ſaints & des plus ſavants Prélats de toutes les nations catholiques. 5.° Dans le concours unanime de tous les Théologiens François, Eſpagnols, Italiens. 6.° Dans les ſermons des Orateurs Chrétiens, 7.° Dans tous les livres deſtinés plus particulièrement à éclairer l'eſprit, & à former le cœur de la jeuneſſe. 8.° Enfin, dans l'aveu même de ceux qui ſont les plus intéreſſés à nier le fait.

Les diſputes que le Théâtre occaſionne, ne partagent que l'Égliſe & les gens du monde, dit J. J. Rouſſeau à Mr. d'Alembert. Celui-ci bien loin de le nier, en convient dans ſa réponſe pag. 326, ainſi que les Collaborateurs du Vocabulaire tom. 18, pag. 413.

Il eſt donc manifeſte, de l'aveu même de Mrs. les Encyclopédiſtes, que les Spectacles modernes ſont condamnés & réprouvés au Tribunal de la vraie Égliſe.

Il n'eſt pas moins vrai que les ennemis de l'Égliſe ne leur ſont pas plus favorables, comme nous l'avons déjà vu, & comme nous le ferons encore obſerver.

C'eſt enfin, un fait notoire que leur cauſe eſt perdue au Parlement de Paris.

Voilà donc les Spectacles modernes condamnés au Tribunal de l'Égliſe, à celui de ſes ennemis & à celui du premier Parlement de France.

Après cela, ajoutez-vous, qui pourra concevoir comment Mrs les Encyclopédiſtes ont oſé en impoſer juſqu'à aſſurer que *l'utilité de la Comédie ne peut ſe révoquer en doute?* tom. 3, pag. 669.

Je ne vous le diſſimulerai pas, mon cher ami, j'en ai jadis été ſurpris comme vous; mais j'ai ceſſé de l'être, depuis qu'une longue expérience m'apprend tous les jours, que l'opiniâtreté & l'illuſion ſont les filles des paſſions, & que celles-ci tiennent avec elles la grande fabrique de l'erreur, du menſonge & de toutes ſortes de paradoxes.

Ce qui m'étonne davantage, c'eſt que non contens de ſe trouver en contradiction avec l'Égliſe, avec ſes ennemis, avec le Parlement de Paris, ces Meſſieurs ſe ſoient mis dans le cas de l'être avec leurs propres aveux, avec les Génies les plus ſublimes & dont ils font les plus beaux éloges; avec les Maîtres de l'art & les plus fameux Apologiſtes du Théâtre; avec les Auteurs les plus intéreſſés à ſoutenir ſa cauſe; & qu'ils aient enfin eu le ſecret de nous faire connoître le poiſon des Spectacles par où ils prétendoient nous en prouver la pureté & l'utilité.

Si on leur demande depuis quand les Spectacles ſont ſi épurés qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaſte ne puiſſe entendre; ſi on veut ſavoir depuis quand l'utilité de la Comédie ne peut ſe révoquer en doute: ils vous diſent ſans héſiter, que c'eſt *au tems de Molière, depuis*

le tems de Molière, & telle qu'elle a été traitée par Molière.

Mais ſi j'ouvre le même troiſième volume, j'y vois preſque à la même page, que l'*Égliſe excommunie les Comédiens & leur refuſe la ſépulture eccléſiaſtique.*

Mr. d'Alembert un des Principaux Encyclopédiſtes, après nous avoir vanté l'utilité des Spectacles ſoit dans le troiſième volume de l'Encyclopédie en 1753, ſoit dans l'article Génève tom. 7, ſoit enfin dans ſa réponſe à Jean Jacques Rouſſeau, nous déclare dans la même réponſe, que *les Spectacles ſont des divertiſſemens factices inventés & mis en uſage par l'oiſiveté..... un aliment néceſſaire à notre frivolité* (1) & dans ſon éloge de Mr. Boſſuet en 1779 (c'eſt-à-dire 16 ans après) il nous dit que la Comédie eſt *un moyen dangereux de s'inſtruire*, dans la même réponſe à Jean Jacques, pag. 336, j'y lis ce qui ſuit. " Vos Paſteurs diront qu'ils ne reconnoiſſent „ pas l'Égliſe Romaine pour leur juge; mais ils ſouffri- „ront apparemment, que je la regarde comme le mien.

Depuis quand n'eſt-il donc pas permis de douter de la pureté & de l'utilité des Spectacles que l'Égliſe interdit aux fidèles?

Depuis quand n'eſt-il plus permis de douter de l'utilité *d'un moyen dangereux pour s'inſtruire*, & qui n'a d'autre ſource que *l'oiſiveté* & *notre frivolité?*

Depuis quand enfin peut-on regarder comme *juge*, une Égliſe dont on mépriſe l'autorité, & qu'on accuſe de cruauté & de barbarie?

Mais laiſſons ces Meſſieurs aux priſes avec leurs propres contradictions, & voyons s'ils s'accordent mieux

(1) Pag. 281 & 328.

avec les Auteurs les plus célèbres du dernier ſiècle & de celui-ci. Qu'ont-ils penſé des prétendues pureté & utilité des pièces, depuis le tems de Molière?

Quel jugement en a porté Nicole, en particulier, ce célèbre écrivain & contemporain de Molière? qu'en dit-il dans ſes eſſais de morale tom. 3 en 1658? *la Comédie*, écrit-il, *eſt une école & un exercice de vices.* Le métier de Comédien, *eſt un emploi indigne d'un Chrétien; ceux qui l'exercent, ſont obligés de le quitter.... cette profeſſion eſt contraire au Chriſtianiſme.*

En 1660 Mr. Bourdelot, Avocat au Parlement de Paris, fit imprimer une lettre contre *les déſordres de la Comédie.*

En 1666 M. Armand de Bourbon, Prince de Conti, âgé de 37 ans, après avoir obſervé, tant à la Cour qu'à la Ville, les effets du Théâtre, dit, que *l'inſtruction* n'eſt point la fin d'une pièce de Théâtre; *cette fin*, ajoute ce Prince, *n'eſt véritable, ni dans l'intention du Poëte, ni dans celle du Spectateur...* " Le deſir de „ plaire eſt ce qui conduit le premier; le ſecond eſt „ conduit par le plaiſir d'y voir peintes les paſſions „ ſemblables aux ſiennes. La Comédie peignant les „ paſſions d'autrui, émeut notre ame de telle manière, „ qu'elle fait naître les notres, qu'elle les nourrit, „ qu'elle les échauffe, qu'elle les rallume, même lorſ„ qu'elles ſont éteintes.

En 1672 Mr. Voiſin, Conſeiller du Roi, n'écrit pas avec moins de véhémence, contre les Spectacles de ſon tems.

En 1674 M. Samuel Chapuzeau, ancien Apologiſte des Spectacles, & auſſi contemporain de Molière, aſſu-

e, dans ſon Théâtre François, imprimé à Lion, pag. 40 & 131, que, depuis 1642, notre Théâtre s'étoit encore *beaucoup licencié, que le goût l'emportoit ſouvent ſur la raiſon... On veut*, dit-il, *de l'amour, & en quantité, & de toutes les manières. &c. &c.* (1)

Mr. Fleſchier, né en 1632, *cet Orateur célèbre, reçu à l'Académie Françoiſe en* 1673, ſelon le Vocabulaire François, tom. 10 pag. 554, cet homme, *qui, par ſes Oraiſons Funèbres, balança la réputation de Boſſuet*, dit, *que le Théâtre eſt l'art de corrompre les cœurs, que c'eſt-là, où le Démon forge les traits de feu, qui enflamment la convoitiſe &c.* Je ne finirois pas, ſi je voulois rapporter en détail, toutes les réclamations faites contre les Spectacles, pendant que vivoit Molière, ainſi qu'après ſa mort. La ſeule année 1694 nous préſente neuf écrits de la dernière force.

Les Comédies de Molière ſont plus pernicieuſes, qu'utiles au perfectionnement des mœurs, dit Mr. de Saint Pierre, en 1730. Telles ſont toutes celles qu'on ne ceſſe de donner tous les jours; celles de Scarron, Monfleuri, Baron, Dancourt, Poiſſon, Dufreſny &c.

Mr. Simonet, dans ſa diſſertation ſur la Comédie, en 1732, dit, " *que notre Théâtre, tout épuré, qu'on* „ *prétende qu'il ſoit, eſt très-dangereux à fréquenter*; „ parce que ſi les pièces préſentent quelque fois des „ leçons de vertu, on n'en rapporte cependant que „ les impreſſions du vice.

Selon Mr. *Tart*, autre Apologiſte des Théâtres, *notre Théâtre ne ſe réformera pas ſur la paſſion de l'amour.*

(1) Voyez auſſi le Prince de Marſillac pag. 99.

Bayle lui-même, qu'on ne mettra certainement pas au nombre *des dévots &c.* dit, dans un des volumes de ſa République des lettres, au mois de Mai 1684. Qu'il ne croit nullement, que la Comédie ſoit propre à corriger les crimes & les vices.... On peut même *aſſurer*, dit-il, *que rien n'eſt plus propre à inſpirer la coquetterie, que les pièces de Molière &c. &c.*

Faiſons ici le ſacrifice des Journaux de Verdun depuis 1756 juſqu'à 1775. Du Journal Chrétien, depuis la même année juſqu'à 1774. Du Journal des beaux Arts, année 1769 & 1771. Du Journal Encyclopédique, 1769. Du Journal des Savans depuis 1756 juſqu'à 1775. Des feuilles hebdomadaires des mêmes années, & dans leſquelles nous liſons expreſſément, *que les Spectacles ſont contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme.*

Écoutons encore les plus récens Apologiſtes du Théâtre.

Mr. Nougaret un des plus zélés, prétend qu'ils ſont *l'école des mœurs*; mais il nous en donne des preuves toutes contraires. *On ſait*, dit-il, dans le même ouvrage, " *qu'on ne peut faire réuſſir une pièce, qu'en flattant les paſſions des cœurs corrompus.* Peut-être même „ qu'en recherchant la mécanique de celles de nos piè„ ces, qui ont fait le plus de bruit, on trouvera que „ c'eſt en elle *un fond de libertinage*, qui produit dans „ la repréſentation, je ne ſais quelle eſpèce d'illuſion „ & d'enſorcellement. " *La Comédie & la Tragédie*, dit encore Mr. Nougaret, " mettent toujours l'amour „ en jeu, mais le Spectacle moderne, c'eſt-à-dire le „ Théâtre Italien, met l'indécence en action: tout „ dans les Drames de ce Théâtre, conſpire à faire rou„ gir la pudeur.

Et ces Mrs. oſeront avancer que *nos pièces ſont tellement épurées qu'il n'y a rien.* &c.

Mr. Dorat, autre maître tout récent de l'art, & grand Amateur du Théâtre, nous dit, dans ſes réflexions ſur l'art dramatique :

1.° *Qu'on va aux Spectacles, pour y retrouver ſes penchans & ſes vices.* 2.° *Que notre Théâtre n'eſt nullement un aſyle ouvert à la raiſon & aux bienſéances.*

En 1776 paroît le payſan perverti; quoique l'Auteur y faſſe aſſez connoître ſon goût pour les Spectacles, il ne peut cependant s'empêcher d'avouer, *que les Spectacles exaltent les paſſions, & par là corrompent les mœurs.*

Si nous conſidérons de plus près, les Comédies d'aujourd'hui, dit Van Eſpen, telles qu'elles ſe repréſentent, il ſera aiſé de voir que les raiſons pour leſquelles les Saints Pères ont jugé autrefois ne pas convenir aux Chrétiens... militent pour celle-ci. (1)

Au N.° XII, il ajoute, que les Spectacles d'aujourd'hui, tels qu'ils ſe repréſentent au Pays-Bas, ſont ſemblables à ceux que les SS. PP. ont condamné, & qu'on ne les croit imparfaits que lorſqu'ils ne ſont point mêlés de choſes impures ſous des termes équivoques.

Cela prouve-t-il qu'ils ſoient bien épurés & bien utiles? mais Mon cher Chevalier, quel ſera votre étonnement de voir les impoſteurs confondus par eux-mêmes?

Ouvrons l'Encyclopédie, non pour en étudier les erreurs, mais pour en lire les paradoxes.

La politeſſe gaſe les vices, eſt-il dit pag. 669, tom. 3; *mais c'eſt une eſpèce de draperie légère, à travers laquel-*

(1) *Part.* 2. *titulo* 17. N.° XI.

le, les grands maîtres ſavent bien deſſiner le nud. Et à la pag. 671, Mrs. les Encyclopédiſtes nous invitent à ſuivre l'exemple des Anglois, qu'ils nous repréſentent comme *une nation ſage & éclairée.* Voyons donc de quelle nature ſont les pièces de cette nation ſi *ſage.* Elle-même nous l'apprendra.

Sous Charles II, qui ſuccéda à Cromwel, vers 1660, *on vit l'Écriture-Sainte tournée en ridicule, la vertu mépriſée, & la Religion publiquement jouée ſur les Théâtres de Londres.* C'eſt ce que nous apprenons de Guillaume Law, dans ſon livre intitulé.... *Raiſons qui démontrent pleinement, que les plaiſirs du Théâtre ſont abſolument illicites. Seconde édition à Londres* 1726.

Jean Dryden, l'un des plus fameux Poëtes de la nation Angloiſe, ſe livra du tems de Molière, à toute la licence de ſon Pays. Toutes ſes pièces ne reſpirent & n'offrent qu'obſcénités, mais dès l'année 1688, ayant eu le bonheur de reconnoître ſes écarts, il ſe repentit des ouvrages, qu'il avoit fourni au Théâtre, & déclara qu'il ne connoiſſoit rien de plus dangereux, que les Spectacles.

Jerémie Collier, écrivain Anglois, qui, ſelon le Dictionnaire hiſtorique, par une ſociété de gens de lettres, édition de 1772, *réuniſſoit l'eſprit du Chrétien, avec la politeſſe du Gentilhomme. Cet homme profond a enrichi ſa nation de pluſieurs ouvrages eſtimables, dont deux critiques du Théâtre Anglois ſont du nombre.* L'un parut en 1698, ſous ce titre; *de l'impureté & de l'impiété du Théâtre Anglois.* Eſt-ce là ce que nous devons imiter? l'autre eſt de 1699. *Réflexions ſur la Comédie ancienne & moderne. Les mœurs*, dit-il, *& la Religion n'ont*

point de plus grands ennemis, que les Poëtes dramatiques; & après avoir prouvé que le vice eſt ſubſtitué à la vertu, diſtingué, applaudi &c., il ajoute: *c'eſt un fait que les choſes ſe paſſent ainſi ſur notre Théâtre.* Il fait enſuite l'énumération des pièces Angloiſes, & en montre la corruption. Je ſupprime le portrait de ces pièces, par reſpect pour l'innocence de ceux qui liront ceci. Mr. Collier continue..... *quel eſt l'homme raiſonnable, qui puiſſe enviſager d'un œil tranquille, tant de déſordres inouis?*

Enfin, dit encore un Anglois de ce ſiècle, auteur des diſſertations ſur Tacite, nous pouvons dire, que la poſtérité ne peut rien ajouter à notre diſſolution: *ce qu'elle peut faire de pis, eſt de nous imiter.*

Ce qui augmente la ſurpriſe, c'eſt que bien loin que Mrs. les Encyclopédiſtes infirment ce que les Anglois nous diſent eux-mêmes de la corruption de leurs Théâtres, ils nous en donnent eux-mêmes la garantie. Ne m'en croyez pas, liſez vous-même l'Encyclopédie tom. 3 pag. 668. En parlant du Théâtre Anglois, on y dit ce qui ſuit:... *Dans lequel la vraiſemblance eſt rigoureuſement obſervée, aux dépens, même de la pudeur.* Ce n'eſt pas tout: liſez encore ce qu'ils diſent des nôtres: *le Comique obſcène eſt encore ſouffert ſur nos Théâtres, par une ſorte de preſcription.* C'eſt donc encore un uſage & une Loi, de repréſenter des obſcénités ſur nos Théâtres. Je dis *une Loi*, parce que, comme je le vois au même endroit, *les uſages ſont des Loix.*

Mr. d'Alembert dans ſa réponſe à Mr. Jean Jacques Rouſſeau, nous repréſente comme une nation dans laquelle les *Citoyens* ſont rares, *les amis* inconſtans,

les Pères injuſtes, *les enfans* durs, *les femmes* fourbes & infidèles, c'eſt-à-dire une nation corrompue, & c'eſt pour ces raiſons, qu'il prétend, qu'il nous faut *d'autres plaiſirs, que ceux du chaſte amour*; & il dit au même endroit, *qu'il eſt perſuadé, que chez une nation corrompue, le Théâtre eſt un nouveau moyen de corruption.*

Cela voudroit-il dire, que la Comédie eſt aujourd'hui tellement épurée, qu'il n'y a rien, que l'oreille la plus chaſte ne puiſſe entendre? & de ſemblables aveux ſeroient-ils faits pour prouver la pureté & l'utilité de nos Théâtres?

Ecoutons encore Mrs. les Encyclopédiſtes. Ils ſe plaignent amèrement du *peu de conſidération qu'on a pour les Comédiens*; ces hommes, ſelon eux, nous ſont non ſeulement utiles; mais même *néceſſaires*. Pourquoi? c'eſt parce que *ceux qui occupent nos Théâtres François*, diſent-ils pag. 671 tom. 3, *ſont les organes des premiers génies, des hommes les plus célèbres de la nation, Corneille, Racine, Molière, la Chauſſée, Voltaire &c.*

Nos Comédiens, dit le Grand Vocabulaire tom. 6 pag. 256, " ſont les organes de ces hommes illuſtres, de „ ces génies rares, qui feront à jamais l'honneur de „ la France; les Corneille, les Racine, les Molière, „ les Voltaire &c. Tels ſont les hommes, qui nous ſont „ aujourd'hui néceſſaires.

Comme ces Mrs, avoient auparavant décidé, Encyclopédie tom. 3 pag. 669, *que l'utilité de la Comédie, telle qu'elle eſt aujourd'hui, ne peut ſe révoquer en doute*, ils ſe ſont apparemment imaginés, que par reſpect pour cet oracle, perſonne n'auroit oſé en examiner la prétendue vérité; ou (ce qui eſt plus vraiſemblable), ils ont

cru, que pluſieurs aimeroient mieux les croire, que ſe donner la peine d'entrer en diſcuſſion. Quoiqu'il en ſoit, en nous défendant de douter de *l'utilité de la Comédie, telle qu'elle eſt aujourd'hui*, ils nous prouvent, que nous devons la regarder comme une école de lubricité, où l'on ne peut aller, ſans ſe déshonorer devant Dieu. En effet, demandons à ces génies rares, ce que nous devons penſer de leurs pièces & de leurs organes; quel jugement en ont-ils porté eux-mêmes?

Jean Racine, né en 1639, & mort en 1699, nous parle encore dans ſes écrits. Ecoutons-le: c'eſt un Père Chrétien, qui veut inſtruire ſon fils, & faire ſervir à ſon inſtruction, les écueils, dont-il connoiſſoit le danger. Voici comme il s'exprime, dans une lettre à Louis Racine ſon fils.....

" Vous ſavez ce que je vous ai dit des Opéra & des „ Comédies, on doit en jouer à Marly: le Roi & la „ Cour.... auroient une mauvaiſe opinion de vous, ſi „ vous aviez ſi peu d'égards pour moi & pour mes ſen- „ timens. Je ſais que vous ne ſerez pas déshonoré devant „ les hommes en allant aux Spectacles; mais *comptez-* „ *vous pour rien, de vous déshonorer devant Dieu?*

„ Cet homme illuſtre, & devenu ſans peine, mais „ malheureuſement pour lui, le Prince des Poëtes.... „ fit long-tems retentir les Théâtres, des applaudiſſe- „ mens, qu'on donnoit à ſes pièces... Mais déteſtant „ dans l'amertume de ſon cœur, les applaudiſſemens „ profanes, qu'il ne s'étoit attirés, qu'en offenſant „ Dieu, il en auroit fait une pénitence publique, s'il „ lui eut été permis. " *Ce ſont les termes de Mr. Tronchon dans ſon Epitaphe.*

C'eſt à Pierre *Corneille*, né en 1606, & mort en 1684, qu'on doit, ſelon le Grand Vocabulaire tom. 7 pag. 50 & 51, *non ſeulement la Tragédie & la Comédie; mais... l'art de penſer.* Nous apprendra-t-il à penſer, que nos Théâtres ſont tellement épurés &c., & qu'on ne peut douter de leur utilité? point du tout. Il s'eſt reproché mille & mille fois, d'avoir travaillé pour le Théâtre.

„ *Corneille, du Théâtre abjurant les maximes,*
„ *Eut voulu n'en avoir jamais ſouillé ſes rimes.* (1)

Mr. Fagan eſt forcé d'en convenir, dans ſes obſervations, en 1751, ainſi que Mr. Iraïl. *Corneille & Racine ont eu raiſon*, dit le premier, *de gémir d'avoir paſſé leur vie dans une occupation condamnée. N'eſt-il pas bien cruel*, dit-il encore en Apologiſte du Théâtre, *que les Auteurs de Cinna, d'Héraclius, de Phédre; aient été fondés à verſer des larmes d'un juſte repentir?* & Mr. Boſſuet ſe ſert du témoignage de Racine lui-même, pour prouver que ſes pièces, & celles de Corneille, *ſont pernicieuſes à la pudeur.*

Quelles ont été les pièces de Quinault, né en 1635. *de ce rare génie, aujourd'hui mis par la poſtérité, ſur la même ligne, que Mr. Deſpréaux?* ſelon le Grand Vocabulaire tom. 24, publié en 1772 pag. 58 & 59. Quinault; *ce père de la Poéſie lyrique, s'eſt* auſſi *repenti* d'avoir travaillé pour les Spectacles, *& a baigné de ſes pleurs, les lauriers, qu'il dévoit plus au génie qu'au travail.* Mr. Deſpréaux, l'athlête du bon goût, traite d'*lubriques* les pièces de Quinault; & Mr. Boſſuet atteſte à la face de l'univers, de l'avoir vu pleurer ſur ſes propres ouvrages. *Songez*, dit-il pag. 6 de ſes maximes

(1) Mr. Lebrun connu par ſes Odes.

&c. *ſi vous jugez digne du nom Chrétien, de trouver honnête la corruption réduite en maximes, dans les Opéra de Quinault.... Pour moi*, ajoute-il, *je l'ai vu cent fois, déplorer ces égaremens.*

Quelles ont été les pièces de Mr. Houdart dont-il a déjà été parlé? quel jugement en a-t-il porté lui même? *il abjura ſes travaux &c.*

Nous ne devons pas paſſer ici ſous ſilence, les maximes de Mr. *Greſſet* ſur cette matière. Interrogeons *ce véritable homme de lettres, cet Auteur plein de raiſon, de grâces & de goût, cet Académicien du bon ton* (1). En un mot ce Poëte célèbre, dont le Théâtre François ſe glorifie d'avoir & de repréſenter les pièces comme celles *de Racine, de Corneille &c.* Qu'en a-t-il penſé, qu'elle idée a-t-il voulu qu'on eut de ſes propres ouvrages?

" L'unique regret qui me reſte, dit-il en parlant de
„ ſes pièces, c'eſt de ne pouvoir point aſſez effacer le
„ ſcandale que j'ai pu donner à la Religion par ce genre
„ d'ouvrage; & de n'être point à portée de réparer le
„ mal que j'ai pu cauſer. Le moyen de réparation au-
„ tant qu'il eſt poſſible, dit-il à M. l'Évêque d'Amiens,
„ dépend de votre agrément pour la publicité de cette
„ lettre; j'eſpère que vous voudrez bien permettre
„ qu'elle ſe répande, & que les regrets ſincères que
„ j'expoſe ici à l'amitié, aillent porter mon apologie
„ par-tout où elle eſt néceſſaire.....

„ Tout fidèle, quel qu'il ſoit, quand ſes égaremens
„ ont eu quelque notoriété, doit en publier le déſaveu,
„ & laiſſer un monument de ſon repentir.

(1) Tome 8 de l'année Littéraire 1774.

„ Les gens du bon air, les demi-raisonneurs... „ peuvent à leur aise se moquer de ma démarche; je „ serai trop dédommagé de leur petite censure, & de „ leurs froides plaisanteries, si les gens sensés & ver- „ tueux si les écrivains dignes de servir la religion, „ si les ames honnêtes & pieuses que j'ai pu scandaliser „ voient mon humble désaveu.....

„ Si quelqu'un de ceux qui veulent bien s'intéresser „ à moi, est tenté de condamner le parti que j'ai pris „ de ne plus paroître dans cette carrière; qu'avant de „ me désapprouver il accorde un regard aux principes „ qui m'ont déterminé; après avoir apprécié dans la „ raison ce phosphore qu'on nomme l'esprit, ce rien „ qu'on appelle renommée, ce moment qu'on nomme „ la vie: qu'il interroge la Religion qui doit lui parler „ comme à moi; qu'il contemple fixement la mort, „ qu'il regarde au delà & qu'il me juge.... Le tems „ vole, la nuit s'avance, le rêve va finir.

Il est donc inconteſtable que ces grands hommes ont abjuré leurs propres ouvrages, qu'ils ont regardé leurs propres pièces comme *lubriques*, & qu'ils en ont fait *la matière de leur pénitence* & de leurs justes regrets, quand ils ont sérieusement *songé à leur salut* (1). Ce sont cependant ces pièces, que nous représentent *aujourd'hui* nos Comédiens; Mrs. les Encyclopédistes ne nous permettent pas d'en douter.

Eh! depuis quand regarde-t-on, comme des Comédies épurées, des pièces *lubriques*, *une vive école des passions*, *& des maximes*, *qui feroient horreur dans le langage ordinaire?* ce sont en particulier, les expressions

(1) Bossuet, maximes &c. pag. 6 & 7.

Deſpréaux l'athléte du bon goût ſelon le Grand Vo-
bulaire ; de *l'honneur de la France*, ſelon Voltaire.

Depuis quand regarde-t-on comme utiles, & même
éceſſaires à la patrie, les organes de la *lubricité*, &
u Comique obſcène &c.? Depuis quand enfin mérite-t-on
es louanges. & devient-on eſtimable, en faiſant pro-
ſſion de repréſenter des pièces, que leurs Auteurs,
s hommes les plus celèbres de la nation, ont deteſté,
omme *diamétralement oppoſées aux maximes du Chriſtia-
ſme, & pernicieuſes à la pudeur?* Ce n'eſt donc pas
utilité de la Comédie, mais ſon poiſon, ſes dangers,
ſes ſuites fâcheuſes, *qu'on ne peut révoquer en doute.*

St. Auguſtin étoit aſſurément, un génie rare, un
omme des plus célèbres ; croyez-vous, que ceux, qui
roient les *organes* de ſes déſordres, dont il a fait pé-
tence ; de ſes écarts, qu'il a pleuré pendant le reſte
ſa vie ; de ſes erreurs, qu'il a retracté ; croyez-
ous, dis-je, que de tels organes fuſſent bien utiles,
bien dignes de conſidération ?

Mrs. les Encyclopédiſtes prétendent encore, non-
ulement nous convaincre de la pureté & de l'utilité
nos pièces de Théâtre par celles de *Molière*, mais
core de perſuader que les Comédiens qui en ſont les
ganes, devroient à ce titre, jouir d'une certaine con-
ération ; mais peut-il venir dans l'idée que des hom-
es ſont *utiles, eſtimables & néceſſaires, parce qu'ils
nt les organes de Molière*, de cet *Auteur qui remplit
us les Théâtres des équivoques les plus groſſières dont on
a jamais infecté les oreilles d'un Chrétien?*

Qui pourroit encore révoquer en doute l'utilité & la
reté des pièces de Voltaire, un des plus hardis blaſ-

phémateurs de nos jours? prenez, par exemple, *son temple du goût*. Il vous défendra d'exclure quelque plaisir que ce soit.... *Vous êtes des plaisirs, il n'en est point qu'on doive exclure.* Quelle horreur! en voulez-vous d'autres échantillons? voyez les pages 140, 141.

Personne n'ignore, dit M. l'Évêque d'Amiens, dans son Mandement publié le jour de Pâques, dans tout son Diocèse, l'année 1781, " personne n'ignore, que par-
„ mi les mauvais livres, dont la France est inondée..
„ beaucoup d'ouvrages du Sr. Voltaire tiennent le pre-
„ mier rang, & ont opéré une affreuse corruption
„ Nous en avons eu une preuve éclatante, qu'on n
„ peut se rappeller sans effroi. Ces ouvrages formè
„ rent, il y a quelques années, une société de jeune
„ gens, qui affichèrent hautement, dans le Diocèse
„ d'Amiens, les impiétés & les débauches les plu
„ abominables, & conduisirent l'un d'eux sur l'éch
„ faud, & de là, au bûcher où il fut brulé avec
„ *Dictionnaire Philosophique*, qu'il avoit pris pour so
„ corps de doctrine: ces impies se vantoient d'être l
„ Disciples de Voltaire, & d'avoir puisé dans ses
„ vres, leurs sentimens & leur conduite.... En effe
„ personne n'a plus malignement saisi, que cet abom
„ nable Auteur, l'art de séduire. Quoiqu'il soit quc
„ ques fois échappé à Voltaire de rendre des homm
„ ges à la Religion, il n'y a rien de si sacré, qu'il n'
„ blasphémé. Il a bouleversé tous les principes d
„ mœurs, & a rompu tous les liens, qui attachent
„ hommes à Dieu, à leurs Supérieurs, à leurs égaux.
„ Dans la Poésie, il a souvent prostitué son talent
„ l'impiété, & aux obscénités les plus infames...
„ Voltaire impie acharné, qui a abusé de tous ses
„ . . . . . .

„ lens, pour ſe rendre le corrupteur de ſon ſiècle, &
„ dont la mort auſſi déteſtable que la vie, l'a fait rejet-
„ ter avec horreur de la ſépulture Chrétienne, qu'on
„ n'a pu lui procurer, que par ſubtilité, dans un pays
„ éloigné &c. &c.

Un tel homme, mon cher ami, n'étoit-il pas fait pour épurer nos Théâtres?

Quel honneur pour les Comédiens de nos jours, & quel bonheur pour la France, de les avoir pour organes de ce rare génie!

Qui, après-cela, ſera aſſez téméraire pour oſer douter de l'utilité de nos Spectacles?

Vous venez de le voir, mon cher ami, j'ai conſenti (par abondance de droit) à faire juger leur cauſe par tout autre tribunal, que par ceux auxquels il appartient d'en connoître & de prononcer. Je pouvois, ſans doute, exclure celui des Poëtes Dramatiques, & de tous ceux qui ſont attachés aux Théâtres *par goût*, *par intérêt*, *ou par paſſion*.

On ſent en effet, avec Mr. de Boiſſy, ancien Auteur du Mercure, que ces ſortes de perſonnes ont beſoin de *lettres de créance*, pour être reçues à faire l'apologie des Spectacles, cependant bien loin de les récuſer, comme j'étois en droit de le faire, je les ai, pour ainſi dire, établi juges dans leur propre cauſe, en acceptant pour arbitres, non *des eſprits ſuperſtitieux*, non *des eſprits qui ne penſent pas* &c. &c.; mais des écrivains, qui ont fait la gloire du ſiècle dernier, & l'ornement de celui-ci, des Auteurs, dont-ils font eux-mêmes le plus bel éloge, *des lumières de l'Égliſe de France*, des Magiſtrats *illuſtres*, *dont la mémoire ſera chere à la France*,

des Académiciens *célèbres & du bon ton.* Les Nicole, les Prince de Conti, de Marsillac, les Fleschier, les Fénelon, les Bossuet, les Daguesseau, les Pompignan, les Valaincourt, les Despréaux, les Gresset, les Lebeau, les Fontenelle, les Racine, les St. Evremont, les Houdart de la Motte, les Simonet, les la Placette, les Jean Jacques Rousseau &c. &c.

Les plus fameux Apologistes, & les plus zélés adorateurs du Théâtre, les Yart, les Nougaret, les Chapuzeau, les Dorat, les Champigneulles, les Corneille, les Quinault &c. &c., Bayle lui-même & Riccobini. Enfin Mrs. les Encyclopédistes, les d'Alembert, les Marmontel, les Voltaire & leurs clients.

Se peut-il une composition plus honnête, s'en peut-il une plus favorable aux partisans des Spectacles? leur cause cependant en est-elle meilleure? en est-elle moins perdue à leur tribunal qu'à tous les autres?

Dira-t-on que ces *hommes universels*, ces *génies rares*, & ces *esprits sublimes* n'ont point assez de science pour juger cette affaire.

Si cette cause est si obscure & si impliquée, qu'ils n'aient pas assez de lumières pour décider de son *utilité* &c. Il est donc faux qu'on ne puisse pas la révoquer en doute; puisque *les lumières de la France*, & les *Athlétes du bon goût*, n'en ont point assez pour l'assurer.

Mais si ces hommes aussi *célèbres* que *sublimes* ne peuvent être récusés; il est donc démontré que la Comédie, telle qu'elle est aujourd'hui, & telle qu'elle a été depuis Molière, *est une école où on apprend à ne plus rougir du vice, &c.* Ces Messieurs étoient donc bien

éloignés de croire qu'elle ſoit ſuffiſamment épurée, & que ſon utilité ne puiſſe ſe révoquer en doute.

Oſera-t-on encore répéter qu'*il n'y a que des imbéciles qui condamnent la Comédie & qui trouvent mauvais qu'on y aille?*

Mais s'il n'appartient qu'à des imbéciles de réprouver les Spectacles, il faudra donc accuſer d'imbécilité l'Égliſe Catholique, en particulier celle de France, dont-ils ſont les échos; il faudra donc auſſi regarder comme imbéciles les tribunaux ſéculiers & tous les grands hommes que nous venons de citer? mais comment accorder *les lumières & les génies les plus rares de l'Égliſe & de l'État*, avec l'ignorance & l'imbécilité?

Si parmi eux on ne trouve que des imbéciles, où l'eſprit eſt-il donc réfugié, où faudra-t-il le chercher? Si parmi les partiſans du Théâtre, il en eſt qui ſoient plus éclairés que tous les Théologiens, que tous les Princes de l'Égliſe, que l'Égliſe elle-même; s'il en eſt parmi les eſclaves de la Comédie qui ſoient moins imbéciles & plus éclairés que tous ceux dont leurs coriphés ont fait les plus brillans éloges, pourquoi donc cachent-ils ſi bien leurs talens, qu'on ne peut pas même s'en douter? pourquoi ſont-ils aſſez cruels pour laiſſer ainſi tous les imbéciles dans l'erreur? pourquoi ont-ils aſſez peu de charité pour ne pas communiquer leurs lumières à ceux que J. C. a établis pour éclairer le monde? (1)

Si on vouloit décerner un prix au plus imbécile, qui pourroit y avoir plus de droit que celui qui par tout ne croit voir que ſes ſemblables?

---

(1) Vos eſtis lux mundi.

Quoiqu'il en ſoit *des imbéciles;* il n'en eſt pas moins vrai que les Spectacles ſont condamnés à tous les tribunaux dont-il a été fait mention ſans en excepter même celui de la ſeule raiſon.

Je pourrois, ſur ce dernier article, m'en tenir à ce qui a été dit juſqu'à préſent; mais il me ſemble que vous auriez peut-être encore quelque choſe à deſirer, ſi je n'entrois pas ici dans un détail un peu circonſtancié.

Jean Jacques dans ſa lettre à Mr. d'Alembert, n'a traité la matière des Spectacles que par la raiſon ſeule. Permettez que, marchant ici ſur ſes traces, je conſidere d'abord le Théâtre en lui-même, & relativement aux choſes repréſentées. Nous l'examinerons enſuite relativement aux perſonnages repréſentans. Ce ſera preſque toujours Jean Jacques qui vous parlera.

1.°

Des Spectacles conſidérés en eux-mêmes.

Nos Comédies & nos Tragédies *mettent toujours l'amour en jeu.* On y *veut de l'amour de toutes les manières.* Le *deſir de plaire eſt ce qui conduit le Poëte*, & on ne peut plaire, on ne peut faire réuſſir une Pièce *qu'en flattant les cœurs corrompus.* Le public n'y *veut que les nudités du Corrège.* Que vous en ſemble, Mon cher Chevalier? ſemblables pièces dont nous avons parlé ailleurs, ſont-elles bien propres à nous inſtruire? C'eſt la demande que ſe fait J. Jacques. *Les Spectacles ſont-ils bons*, &c. Écoutons ſa réponſe page 35 & ſuivantes.

" Demander, dit-il, ſi les Spectacles ſont bons
" ou mauvais en eux-mêmes, c'eſt examiner un rap-
" port, avant que d'avoir fixé les termes. Les Specta-

„ cles ſont faits pour les peuples, & ce n'eſt que par
„ leurs effets ſur lui, qu'on peut déterminer leurs qua-
„ lités abſolues." Or, quels ſont ces effets?

„ L'effet général du Théâtre, eſt de donner une
„ nouvelle énergie à toutes les paſſions. Il purge celles
„ qu'on n'a pas, & fomente celles qu'on a. Ne voilà-
„ t-il pas un remède bien adminiſtré?

„ Qu'apprend-t-on dans Phèdre & dans Œdipe,
„ ſinon que l'homme n'eſt pas libre & que le Ciel le
„ punit des crimes qu'il lui fait commettre?

„ Qu'apprend-t-on dans Médée, ſi ce n'eſt juſqu'où
„ la fureur de la jalouſie peut rendre une mère cruelle
„ & dénaturée.

„ Qu'apprend-t-on dans *le Feſtin de Pierre*, dans *le*
„ *Tartuffe*, & autres pièces de Molière, ſinon à com-
„ mettre les vices les plus abominables?

„ *Cette Comédie*, diſent les Docteurs de Sorbonne,
„ en parlant du *Feſtin de Pierre*, eſt très-pernicieuſe
„ & pleine d'impiété. Non ſeulement elle repréſente les
„ vices les plus horribles; mais elle apprend à les com-
„ mettre. Celui qui y fait le perſonnage d'Athée, s'y
„ moque de Dieu ouvertement, & ſon fripon de valet,
„ qui fait ſemblant d'y prendre le parti de la Religion,
„ s'en acquitte d'une manière ſi impertinente & ſi ba-
„ dine, que tous ſes diſcours ſont une nouvelle déri-
„ ſion.... comme il n'y a rien qui ſoit plus rempli d'ob-
„ ſcénités & d'impuretés, on peut dire qu'elle porte
„ ſur le front ſa condamnation.

„ Quoi de plus infame que les ſollicitations du Tar-
„ tuffe? ſuivez la plupart des pièces du Théâtre Fran-

„ çois, vous trouverez preſque partout des monſtres „ abominables, des actions atroces &c.

„ On friſſonne à la ſeule idée des hommes dont on „ pare la ſcène Françoiſe.... je le ſoutiens, les maſſa- „ cres des gladiateurs n'étoient pas ſi barbares, que „ ces affreux Spectacles... *Tout eſt mauvais & per-* „ *nicieux dans la Comédie.* Plus elle eſt agréable, plus „ ſon effet eſt funeſte aux mœurs.

„ Pour le prouver, ajoute Jean-Jacques, prenons le „ Théâtre dans ſa perfection. C'eſt-à-dire à ſa naiſſance. „ On convient, & on le ſentira chaque jour davantage, „ que Molière eſt le plus parfait auteur comique dont „ les ouvrages nous ſoient connus; mais qui peut diſ- „ convenir auſſi que *le Théâtre de ce même Molière*, „ des talens duquel je ſuis plus admirateur que perſon- „ ne, *ne ſoit une école de vices & de mauvaiſes mœurs*, „ *plus dangereuſe que les livres même, où l'on fait pro-* „ *feſſion de les enſeigner.*

„ Voyez avec quel ſcandale cet homme renverſe les „ rapports les plus ſacrés. Combien il tourne en déri- „ ſion les reſpectables droits des pères ſur les enfans, „ des maris ſur leurs femmes, des Maîtres ſur leurs „ ſerviteurs.

„ C'eſt un grand vice d'être avare, & de prêter à „ uſure; mais n'en eſt-ce pas un à un fils de voler ſon „ père, de lui manquer de reſpect &c.? & quand ce père „ irrité lui donne ſa malédiction, de répondre, d'un air „ goguenard, qu'il n'a que faire de ſes dons? ſi la plai- „ ſanterie eſt excellente, en eſt-elle moins puniſſable? „ & la pièce où l'on fait aimer le fils inſolent qui l'a fai- „ te, en eſt-elle moins une école de mauvaiſes mœurs?

Continuons de lire la Lettre de Jean-Jacques, page 91.

„ J'aurois trop d'avantage ſi je voulois paſſer de „ l'examen de Moliere à celui de ſes ſucceſſeurs, qui „ n'ayant point ſon génie, n'en ont que mieux ſuivi ſes „ vues intéreſſées, en s'attachant à flatter une jeuneſſe „ débauchée &c.... Ce ſont eux qui ont introduit „ ces groſſières équivoques, non moins proſcrites par „ le goût que par l'honnêteté.

„ C'eſt une choſe incroyable qu'avec l'agrément de „ la police, on joue publiquement au milieu de Paris, „ une Comédie où dans l'appartement d'un oncle qu'on „ vient de voir expirer, ſon neveu, l'honnête homme „ de la pièce, s'occupe avec ſon digne cortège, des „ ſoins que les loix payent de la corde; & qu'au lieu „ des larmes que la ſeule humanité fait verſer en pareils „ cas aux plus indifférens même, on égaye, à l'envi, „ de plaiſanteries barbares, le triſte appareil de la mort. „ Les droits les plus ſacrés, les plus touchans ſenti- „ mens de la nature, ſont joués dans cette odieuſe „ ſcène.

„ Oſons le dire ſans détour. (c'eſt toujours Jean- „ Jacques.) Qui de nous eſt aſſez ſûr de lui, pour ſup- „ porter la repréſentation d'une telle Comédie, ſans „ être de moitié des tours qui s'y jouent?... Belle in- „ ſtruction pour la jeuneſſe où les hommes faits ont „ bien de la peine à ſe garantir de la ſéduction du vice.

„ Les Auteurs concourent, à l'envi, à donner une „ nouvelle énergie & un nouveau coloris à l'amour.

„ L'intérêt de la ſcène eſt uniquement fondé ſur „ cette paſſion dangereuſe. Depuis *Moliere* & *Corneille*,

„ on ne voit plus réuſſir aux Théâtres, que *des Ro-*
„ *mans* ſous le nom de pièces dramatiques.

„ D'une action fort honnête faire un exemple de cor-
„ ruption, voilà l'effet des amours permis du Théâtre.

„ Je ſerois curieux de trouver quelqu'un, homme ou
„ femme, qui s'oſat vanter d'être ſorti d'une repréſen-
„ tation de *Zaïre*, bien prémuni contre l'amour.

„ Qu'on peigne l'amour comme on voudra; il ſé-
„ duit, ou ce n'eſt pas lui... Admirant l'amour honnê-
„ te; on ſe livre au criminel.

„ De ces conſidérations diverſes, je crois qu'on peut
„ conclure, (c'eſt encore J. Jacques, page 114.) que
„ l'*effet moral du Spectacle & des Théâtres ne ſauroit*
„ *jamais être bon, ni ſalutaire en lui-même.* Puiſqu'à
„ ne compter que leurs avantages, on n'y trouve au-
„ cune ſorte d'utilité réelle ſans inconvéniens qui la
„ ſurpaſſent.... *Le Théâtre qui ne peut rien pour corri-*
„ *ger les mœurs, peut beaucoup pour les altérer.*

„ Les continuelles émotions qu'on y reſſent, nous
„ énervent, nous affoibliſſent, nous rendent plus in-
„ capables de réſiſter à nos paſſions.

2.°

Des Spectacles conſidérés relativement aux perſonnes repréſentantes.

„ Outre ces effets du Théâtre relatifs aux choſes re-
„ préſentées, il en a d'autres non moins néceſſaires,
„ qui ſe rapportent directement à la ſcène & aux per-
„ ſonnages repréſentans.

„ Pour prévenir les inconvéniens qui peuvent naître
„ de l'exemple des Comédiens, dit Jean-Jacques à Mr.

„ d'Alembert, vous voudriez qu'on les forçât d'être „ honnêtes gens.... des Spectacles & des mœurs! „ voilà, ajoute Jean-Jacques, qui formeroit vraiment „ un Spectacle à voir, d'autant plus que ce ſeroit pour „ la première fois.

„ Mais quels ſont les moyens que vous nous indi- „ quez pour contenir les Comédiens? *des loix ſevères* „ *& bien exécutées.*

„ C'eſt au moins avouer qu'ils ont beſoin d'être con- „ tenus & que les moyens n'en ſont pas faciles. Des „ loix ſévères? la première eſt de n'en point ſouffrir. „ Si nous enfreignons celle-là, que deviendra la ſévé- „ rité des autres? les loix n'ont nul accès au Théâtre.

„ Les choſes de mœurs & de juſtice univerſelle, ne „ ſe règlent pas comme celles de juſtice particulière „ & de droit rigoureux.... *Défendre au Comédien d'être* „ *vicieux, c'eſt défendre à l'homme d'être malade....*

„ Je demande (1) comment un état dont l'unique „ objet eſt de ſe montrer au public pour de l'argent, „ conviendroit à d'honnêtes femmes, & pourroit com- „ patir en elles, avec la modeſtie & les mœurs? a-t-on „ beſoin de diſputer ſur les différences morales des „ ſexes, pour ſentir combien il eſt difficile, que celle „ qui ſe met à prix en repréſentation, ne s'y mette „ bientôt en perſonne, & ne ſe laiſſe jamais tenter de „ ſatisfaire des deſirs qu'elle prend tant de ſoin d'ex- „ citer?

„ Quoi... ces jeunes perſonnes audacieuſes, ſans „ autre éducation qu'un ſyſtême de coquetterie & des

(1) Page 180 &c.

„ rôles amoureux... ſans ceſſe entourées d'une jeu-
„ neſſe ardente, & téméraire, au milieu des douces
„ voix de l'amour & du plaiſir, réſiſteront à leur âge,
„ à leur cœur, aux objets qui les environnent, aux
„ diſcours qu'on leur tient, aux occaſions toujours re-
„ naiſſantes, & à l'or auquel elles ſont d'avance à de-
„ mi-vendues! il faudroit nous croire une ſimplicité
„ d'enfant pour vouloir nous en impoſer à ce ſujet. Le
„ vice a beau ſe cacher dans l'obſcurité, ſon emprein-
„ te eſt ſur les fronts coupables. L'audace d'une fem-
„ me eſt le ſigne aſſuré de ſa honte. C'eſt pour avoir
„ trop à rougir qu'elle ne rougit plus; & ſi quelquefois
„ la pudeur ſervit à la chaſteté, que doit-on penſer de
„ la chaſteté, quand la pudeur même eſt éteinte?

„ Je n'ai jamais vu, ni oui dire, qu'il y ait eu quel-
„ ques exceptions.... l'actrice eſt toujours la premiè-
„ re à parodier ſon rôle, & à détruire ſon propre ou-
„ vrage. Elle quitte en atteignant la couliſſe, la mo-
„ rale du Théâtre auſſi bien que ſa dignité; & ſi on
„ prend des leçons de vertu ſur la ſcène, on les va bien
„ vite oublier dans les foyers.

„ Après ce que j'ai dit, je n'ai pas beſoin d'expli-
„ quer encore comment le déſordre des Actrices en-
„ traîne celui des Acteurs, ſurtout dans un métier qui
„ les force à vivre entre-eux dans la plus grande fami-
„ liarité.... ſans parler des intrigues de galanterie &c...
„ j'en ai déjà trop dit pour vous & pour les hommes
„ raiſonnables; je n'en dirois jamais aſſez pour les
„ gens prévenus " *qui ne veulent pas voir ce que la rai-ſon leur montre, mais ſeulement ce qui convient à leurs paſſions, ou à leurs préjugés.*

Ce terrible cri, contre les Spectacles, ne vient pas de ce que nos Adorateurs du Théâtre veulent bien appeller *dévots enthouſiaſtes, êtres ſuperſtitieux, eſprits qui ne penſent pas, & gens ſans conſéquence ;* mais d'un grand connoiſſeur, d'un faiſeur de pièces, d'un admirateur de Molière &c. *Je n'ai jamais manqué volontairement*, dit-il, *une repréſentation de Molière.*

Ne faudroit-il pas auſſi le placer parmi nos *imbéciles?*

S'il avoit été poſſible de répondre d'une manière ſatisfaiſante à ſa lettre, perſonne, ſans doute, n'auroit été plus en état de le faire, que Mr. d'Alembert.

Mr. Jean-Jacques Rouſſeau lui avance & ſoutient quatre choſes.... la première eſt que le déſir de plaire eſt ce qui conduit les Poëtes qui travaillent pour le Théâtre. *J'en conviens avec vous*, dit Mr. d'Alembert.

Jean-Jacques ſoutient en ſecond lieu que *l'intérêt de la ſcène eſt uniquement fondé ſur l'amour*, & que tous les Auteurs concourent à donner une nouvelle énergie à cette paſſion dangereuſe; parce que le *moyen d'intéreſſer & de plaire dans la Tragédie & la Comédie eſt toujours l'amour.* En cela il eſt encore d'accord avec tous les ſoi-diſant *imbéciles.*

„ Parmi les pièces de la Chauſſée qui paſſent unani-
„ mement pour être *les moins impures, en eſt-il une*
„ *ſeule, dont l'amour ne ſoit le mobile?* dit l'Auteur de
„ *l'eſſai ſur la Comédie moderne.*

„ De plus de quatre cents Tragédies qu'on a don-
„ nées au Théâtre depuis qu'il eſt en poſſeſſion de
„ quelque gloire en France, dit Voltaire, il n'y en a pas
„ dix qui ne ſoient fondées ſur une intrigue d'amour.

Mr. d'Alembert ne penſe pas différemment. *L'amour* dit-il *cette paſſion, le grand mobile des actions des hommes, eſt en effet le reſſort preſque unique du Théâtre François.* Racine ayant mis dans Phédre *Hippolite amoureux*, Arnaud le lui reprocha, ſa réponſe fut: *eh! Mr., ſans cela, qu'auroient dit les petits maîtres?* ainſi, ajoute Mr. d'Alembert, " c'eſt à la frivolité de la nation que Racine „ a ſacrifié la perfection de ſa pièce... l'amour, con- „ tinue-t-il, ce ſentiment excluſif & impérieux, veut-être „ ſur le Théâtre comme dans nos cœurs, y régner ſeul „ & ſans partage. Auſſi avoue-t-il au même endroit, que „ l'amour règne dans toutes les Tragédies de Corneille.

La troiſième choſe que Jean-Jacques objecte à Mr. d'Alembert, eſt que *tout eſt pernicieux* dans ces intri- „ gues d'amour &c.

„ Quoiqu'il en ſoit, dit celui-ci (1), nous avons „ trop beſoin de plaiſirs, pour nous rendre difficiles „ ſur le nombre, ou ſur le choix.... ſans doute tous „ nos divertiſſemens forcés, factices, inventés & mis „ en uſage par l'oiſiveté, ſont bien au-deſſous des plai- „ ſirs ſi purs que devroient nous offrir les devoirs de „ citoyen, d'ami &c. &c." mais, ajoute-il, pour en goûter de plus chaſtes, il nous faudroit des mœurs plus intègres.

Jean-Jacques reproche enfin à Mr. d'Alembert, le luxe, la diſſipation, & les déſordres des Comédiens & Comédiennes.

Bien loin de prendre leur défenſe, d'Alembert avoue que *leur Chaſteté eſt plus expoſée que celle des femmes du*

(1) Page 69.

monde (1) " mais, dit-il, quand elles voyent que d'un
„ côté on ne leur fait aucun gré de ſe priver d'amans ;
„ & que de l'autre, il eſt permis aux femmes du mon-
„ de d'en avoir ſans être moins conſidérées, comment
„ ne chercheroient-elles par leur conſolation dans des
„ plaiſirs qu'elles s'interdiroient à pure perte ?

O ames Chrétiennes, qu'elle eſt l'amertume de votre cœur en entendant ſemblable morale ! ſe peut-il rien de plus antichrétien ?

De tels perſonnages ſont-ils faits pour inſpirer le goût de la vertu ? les pièces dont ils ſont les Acteurs ſont-elles de nature à conſerver la pudeur des auditeurs ? en conſéquence de tout ce que nous venons de dire, n'eſt-il pas démontré que la cauſe des Spectacles modernes eſt condamnée ſous tous reſpects au tribunal de la raiſon ?

La raiſon ne nous dit-elle pas 1.° qu'une autorité qui ne peut-être injuſte, cruelle & ſacrilège, ne peut ni condamner des Spectacles utiles aux Chrétiens, ni ſouffrir qu'on les décrie dans les Chaires de vérité, ni qu'on excommunie leurs Acteurs innocens, & qu'on leur refuſe après la mort, la ſépulture Eccléſiaſtique ?

2.° La même raiſon ne nous fait-elle pas voir qu'on péche mortellement, quand de propos délibéré & avec connoiſſance de cauſe, on fait une choſe par elle défendue ſous peine de mort ou d'excommunication, lorſqu'on peut s'en abſtenir ſans pécher, ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs ?

3.° N'eſt-il pas notoire que les Comédiens exercent de plein gré une profeſſion qu'ils ſavent leur être dé-

(1) Page 281.

fendue ſous peine d'excommunication, & qu'ils pourroient y renoncer ſans pécher, ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs? la raiſon dès lors ne nous dit-elle pas qu'ils péchent mortellement en exerçant leur profeſſion?

4.° La raiſon ne nous crie-t-elle pas qu'un Chrétien péche mortellement, quand par ſon exemple, par ſes conſeils, ou par ſes applaudiſſemens, & de plein gré, il engagele prochain à une action, ſachant qu'il ne peut la faire ſans péché mortel? à plus forte raiſon, ſi on l'y excite par argent?

5.° La raiſon ne vous fait-elle pas ſentir que quiconque de plein gré &c., donne une récompenſe au prochain pour commettre un crime, eſt cenſé le commander?

6.° La raiſon ne nous apprend-t-elle pas, qu'on ne peut de plein gré contribuer à entretenir des frères dans un état habituel de damnation?

7.° La raiſon ne nous prouve-t-elle pas qu'on ne peut ſans pécher mortellement, ſe mettre ou demeurer dans une occaſion prochaine de péché mortel?

8.° La raiſon ne nous démontre-t-elle pas, qu'une cauſe qu'on ne défend que par des injures, par des calomnies, par des menſonges, par des blaſphêmes & par des faits controuvés, ou inconſéquens; ne peut-être reputée que comme très-ſuſpecte?

9.° Suppoſons pour un moment (quoique le contraire ſoit inconteſtable), ſuppoſons dis-je, qu'il ſoit ſeulement douteux ſi c'eſt un mal d'aller aux Spectacles; la raiſon ne nous dicte-t-elle pas (quand il eſt queſtion d'agir) qu'en fait de mœurs, il faut prendre le parti le

plus ſûr, & qu'on commet un péché mortel, quand en faiſant une action, on doute ſi elle eſt mortelle, ou non?

10.° Un Chrétien ſait " que tout ce que nous faiſons, doit être d'une telle nature, que nous puiſſions du moins le rapporter à J. C. & le faire pour ſa gloire. Or, ſur ce *principe inconteſtable de la morale chrétienne*, vous n'avez qu'à décider.

„ Pouvez-vous rapporter à la gloire de J. C. les plaiſirs des Théâtres?... & avant que d'y entrer, pouvez-vous lui dire, que vous ne vous propoſez dans cette action, que ſa gloire & le deſir de lui plaire?

„ Quoi! continue le célèbre Maſſillon. Les Spectacles tels que nous les voyons aujourd'hui, plus criminels encore par la débauche.... des créatures infortunées qui montent ſur le Théâtre, que par les ſcenes paſſionnées qu'elles débitent, ſeroient des œuvres de J. C.! J. C. aimeroit une bouche, d'où ſortent des airs laſcifs!.... ces blaſphêmes me font horreur.

„ Or, ſi ce ne ſont pas des œuvres de J. C. c'eſt-à-dire, qui ne puiſſent du moins être rapportées à J. C. Ce ſont donc *des œuvres de Satan*, dont tout Chrétien doit s'en abſtenir. " C'eſt toujours Mr. Maſſillon dans ſon diſcours ſur le petit nombre des élus.

11.° La raiſon ne nous défend-t-elle pas enfin de nous occuper de *coquetteries*, *d'équivoques*, *d'intrigues*, *d'amour*, & de tout ce qui peut nourrir en nous le feu de la convoitiſe?

Si penſer ainſi, eſt le partage des imbéciles &c., j'en accepte volontiers le brévet avec Louis Racine, & re-

nonçant aux partiſans du goût du Corrège, je ne ceſſerai de répéter avec un nouveau zele:

Ah ! périſſe notre art, que nos lyres ſe taiſent,
Si les ſons de l'amour, ſont les ſeuls qui nous plaiſent.
Ce feu toujours couvert d'une trompeuſe cendre,
S'allume au moindre ſouffle, & cherche à ſe répandre.
Gardons-nous d'irriter ce perfide ennemi :
Dans le cœur le plus froid, il ne dort qu'à demi.

Je ſens que cette morale trouble & inquiète à l'excès ceux qui voudroient pouvoir allier le Sanctuaire avec le Théâtre; mais ſi cette doctrine leur paroît ſi déſagréable, trouveront-ils plus doux l'oracle ſorti de la bouche de J. C. même? *malheur à vous qui êtes eſclaves de vos plaiſirs.* Et s'il leur eſt ſi dur d'être arrachés à une ſatisfaction fugitive, que ſeroit-ce donc d'entendre la ſentence qui exclura pour toujours, du vrai bonheur, ceux qui lui auront préféré les trompeuſes délices de la terre?

Je conçois que les Idoles du ſiècle & de ſes cruels plaiſirs n'aiment pas ceux qui leur en découvrent les dangers (1). Je ſais par expérience, qu'on offenſe ſouvent ceux, dont on contrarie les penchans & dont on demande des ſacrifices néceſſaires (2). Je n'ignore pas enfin, que c'eſt s'attirer le blâme, même du plus grand nombre qu'on appelle poli & honnête, que d'expoſer au grand jour, des vérités qui ne ſont pas de leur goût (3). C'eſt ce qu'a éprouvé en particulier l'Apôtre St. Paul. Tous ceux qui, depuis lui, ſe ſont déclarés pour la morale de J. C. n'ont eu d'autre ſort. Il en ſera de même juſqu'à la fin des ſiècles (4).

(1) Oderunt redarguentem. (2) Offendit omne quod nolumus.
(3) Inimicus factus ſum vobis, verum dicens.
(4) Omnes qui piè volunt vivere in *Chriſto Jeſu &c.*

„ Je suis à charge à ceux dont j'épouse les intérêts, „ disoit autrefois, St. Augustin. Il suffit que je veuille „ leur être utile, pour leur déplaire. Quoi ! ajoutoit-il, „ le desir que j'ai de votre salut, doit-il donc être le „ sujet de votre indignation? n'est-ce pas contre ceux „ qui vous séduisent, que vous devez vous armer „ d'une sainte colère, ou plutôt n'est-ce pas contre „ vous même?

Ah ! des faux plaisirs du monde infortunées victimes, ouvrez les yeux à la lumière qui veut vous éclairer. Cessez, cessez de vous étourdir & de vous faire illusion. Le tems est court, tous les momens en sont précieux, n'attendez pas le dernier pour dire avec Mr, *le Brun:*

Qu'à jamais le Théâtre se ferme,
Les dogmes qu'il contient, les leçons qu'il renferme,
Loin de nous corriger, de nous rendre meilleurs,
Séduisent l'innocence, & corrompent les mœurs.

Et vous, dont le souffle du monde n'a point encore empoisonné l'aimable candeur de vos tendres années, nourris dans le sein de l'Église, vous faisant gloire d'en écouter les leçons, & d'en aimer les maximes; ne craignez rien tant que celles du siècle, & des ennemis de votre innocence. Ne cessant de porter le joug du Seigneur, vous ne cesserez d'en goûter les chastes délices. Et bien loin d'aspirer à celles des mondains, vous leur direz toujours avec Louis Racine:

Heureux dans sa jeunesse,
Qui prévoit les remords de la sage vieillesse;
Mais plus heureux encore qui sait les prévenir,
Et commence ses jours, comme il veut les finir.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE
Des Questions importantes.

CAMBRAI.

STATUTS du Synode de Cambrai en 1311, confirmés dans celui de 1550, & renouvellés en 1781, Pag. 89, Tit. 8.

NULLUS *fidelis amovendus est à Communione, nisi sit excommunicatus, aut alio notorio crimine notatus, videlicet meretrices publicæ*, mimi, *histriones.*

Rituel de Cambrai, pag. 62, n.° 6, de l'Édition de 1779.

Ad publicam Communionem non admittantur manifesti & publici peccatores, quales sunt usurarii, meretrices, & publicè infames, *quamvis fuerint sanctissimè confessi, nisi publicè pœnitentiam egerint, aut de ipsorum emendatione* Publicè *constet.*

COPIE DE LA LETTRE
De MM. les Vicaires-Généraux à MM. les Curés de Cambrai.

" Messieurs les Vicaires-Généraux de l'Archevêché de
" Cambrai, le Siège vacant, ne peuvent dissimuler la dou-
" leur qu'ils ressentent de voir qu'à leurs yeux, une Trou-
" pe de Comédiens vienne ici s'établir pour donner leurs
" Spectacles publics, & troubler par-là le recueillement &
" la dévotion des fidèles dans ce saint tems de Carême; no-
" tamment dans une année sainte de Jubilé, qui invite les
" Chrétiens à des œuvres de mortification particulière pour
" mériter de participer aux graces qui y sont attachées:
" qu'on ne sauroit pourtant mériter, que par une vraie &

, sincère pénitence, & *par la fuite des occasions qui portent , au péché.* POURQUOI, & à ces causes, ils enjoignent à , tous & à chaque Curé des Paroisses de cette Ville, aussi , bien qu'à tous Prédicateurs, de lire avant leurs Prônes, ou , Sermons, les présentes, chaque Dimanche de ce Carême, , & de faire valoir à leur peuple les motifs ici allégués.

,, Fait en notre Assemblée le 9 Mars mil sept cent soixan-e-quinze.

Par Ordonnance,

Signé, SCULFORT.

Rituel d'Arras de 1757.

Première partie, pag. 132.

Peccatores publici, quales sunt excommunicati..... & lii publicâ criminum infamiâ notati, arcendi sunt a sacrâ nensâ; præcipiente Domino J. C.

Nolite dare Sanctum canibus.

Seconde partie, pag. 130.

Ab Ecclesiasticâ sepulturâ sint rejiciendi: videlicet Judæi.... Item publicè excommunicati. Item Comœdi, *aliique peccato-es publici qui notoriè habentur tales.*

Rituel de Paris, tom. 1, page 204.

Ab Eucharistiæ participatione publicè arcendi sunt..... conditione seu professione publicâ infames, quemadmodum Illis-riones & Comœdi.

Rituel du même Diocèse, tom. 2, pag. 427.

Quibus deneganda est Ecclesiastica sepultura?

Voici la réponse, pag. 428 & 429.

Iis, is honor denegandus est, qui diem extremum clauserunt extrà sinum Ecclesiæ.... quales sunt excommunicati similiter denunciati.

Mandement du Cardinal DELCI, en 1770.

Ne vos, fideles mei, ab illis seduci patiamini, qui in anima-

rum regimine minùs versati, *Theatralia oblectamenta promovent, afferentes, hujusmodi esse Sanctorum Patrum declamationes adversùs eorum temporum Spectacula proditas, hodiernis verò minimè convenientes... id unum referam, quod de ipsis hujus generis oblectamentis censuerunt* 36 *inter Cardinales, Archiepiscopos atque Episcopos ditionis Ecclesiasticæ, duobus circiter ab hinc mensibus, ab ipsis subscripto, cui nos etiam libenter subscripsimus, in quo sic habent.... & nos infrà &c. unanimi consensione censemus, Comœdias... magnum divinæ offensæ periculum præ se ferre, nec modicum vitio incitamentum præbere, & valdè periculosam, & morum corruptelæ occasionem exhibere....*

François Delmonaco.

Inspectores Comœdiarum... non peccare mortaliter, est propositio Christiano homine indigna, nedùm Theologo, Patrum Doctrinæ directè opposita, Theologorum omnium & Scholasticorum placitis minimè consona.

Contrà verò hæc: Comœdiarum nostri temporis inspectores mortali peccato illigari, est propositio certissima, Summorum Pontificum responsis, Conciliorum & Canonum Oraculis egregiè consona, Patrum sententiis, Scholasticorum Doctrinis omninò conveniens.

Benedictus XIV.

De Synodo Diœcesanâ.

Tom. 3. L. XI. Cap. X. pag. 138. n.° 13.

Hoc cæteroquin gravissimum argumentum *copiosè pertractavimus in nostrâ institutione* 37 *&* 76. *Ubi plura in Comœdiarum detestationem accumulavimus.*

Item Cap. XI. & Institutione XIV.

Baccanalium diebus ad profana Spectacula visenda convocantur, quibus vel inaudita crudelitas in Tragediis exprimitur, vel amores in Comœdiâ parùm honesti....

Ouvrage de Paul Rulfo, imprimé en 1770.

Theatrum modernum bonis moribus exitiosum, populorum insuper politicæ felicitati contrarium. Dissertatio Theologica quam reipublicæ litterariæ communicat Paulus Rulfus, *sacræ Theologiæ Doctor & sacræ ejusdem facultatis professor* (1) *&c.*

---

(1) Voyez le Journal Ecclésiastique du mois d'Août 1774, & le premier vol. du Journal des Savans, du mois de Décembre même année.

Mr. Marc Aurelius Balbis, Evêque de Novarre, ayant invité, dans un de ſes Synodes, ſes Coopérateurs à travailler avec zèle pour préſerver ſes Diocèſains de la paſſion du Théâtre qu'on peut appeller le fléau des mœurs, *Paul Rulfo* compoſa l'Ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Verùm, dit-il, *potiſſimam ſcribendi cauſam dedere perſpecta ſemel ampliſſimi..... Novarienſis Epiſcopi vota..... ipſe enim coercendæ, & quantùm in ipſo eſt, eliminandæ corruptilæ deſiderio flagrans, & caſus de Spectaculis Theatralibus in Kalendario Novarienſi, more recepto exhibendi & Parochorum diſcuſſioni exhibendi, & ejus, quam tradendam ſuſcipio, doctrinæ & ſententiæ exarandæ auctor fuit.*

Le Chapitre 12 du livre 1.er de cet ouvrage contient une chaîne de temoignages bien propres à établir la doctrine de l'Egliſe Catholique à l'égard des Spectacles. Il termine ce Chapitre en rapportant que près de quatre cens Curés du Diocèſe de Novarre ayant été conſultés en 1769, ſur cette importante matière, avoient décidé d'une voix unanime qu'il falloit abſolument en condamner la fréquentation.

Hujus certè noſtræ Diœceſis Novarienſis Parochi fermè numero quadringenti, propoſito ſuperiori anno in eorumdem congregationibus caſu, datis etiam ad Secretariam Epiſcopalem reſponſis, magnâ ſententiarum conſentione ac votis communibus *intollerandum, & periculo plenum ac multimodè noxium ſpectaculorum abuſum cenſuerunt, validiſque rationibus confirmarunt.*

Lucius Ferraris.

Si Comœdiæ audiantur, ob ſolam vanam curioſitatem, abſque periculo probabili lapſûs, probabilius eſt non eſſe peccatum mortale ceſſante ſcandalo, quod modo videtur ceſſare, quià frequentiſſimum eſt Clericis, Comœdiis intereſſe.

Sentiment de Benoit XIV.

De Synodo Diœceſanâ, pag. 136. n.° 12.

Nimis porrò laxa, ne dicam apertè, erronea & ſcandaloſa eſt doctrina *quam tradit Lucius Ferraris.*

Pag. 137. *Quocircà etiam mollioris ethices ſectatores ejuſmodi Comœdias damnant, & nedùm Clericos, ſed Laicos eas aſpicientes, vix unquam gravem culpam evadere*, communi calculo docent.

R. P. DE LA CROIX, *Theol. Moral. Lib.* 2, *de Charitate*, pag. 196, n.° 237 & 239.

Quamvis actio poneretur sine illis, tamen adhuc positivè concurrerent ut ponatur; undè sicuti qui se adjungeret aliis decem trahentibus lignum, dicitur cooperari actioni licet illi decem sufficienter traxissent, ita & hi, nam etiam propter hos & eorum pecuniam agunt Comœdi.

Ibidem n.° 240. *Clerici nunc accedentes ad tales Comœdias peccant* insuper *ratione gravis scandali.*

Nec refert quod multi accedant per quod nunc à scandalo Clericos excusare volunt ... nam vel ideò graviùs peccant: quia quò plures Clerici ibi à Laicis videntur, eò magis confirmantur ut & ipsi intersint liberiùs; sicque incauti vident & audiunt per quod certò peccant mortaliter.

Arrêt du Parlement de Paris, *Du 22 Avril 1761.*

Ce jour, les gens du Roi sont entrés, & Mr. *Omer Joly de Fleury*, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit: que Mr.... *Dains*, Bâtonnier des Avocats, demandoit d'être entendu.

Lui mandé & entré avec plusieurs anciens Avocats, ayant passé au banc du Barreau,... a dit:

Messieurs,

La discipline de notre Ordre, l'honneur de notre profession..., & notre zèle pour la Religion ne nous ont pas permis de garder le silence... au sujet d'un Livre pernicieux qui a pour titre: *Liberté de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication*, & qui est terminé par une consultation signée *Huerne de la Môthe* ..... ouvrage scandaleux.

La question touchant l'*excommunication encourrue par le seul fait d'Acteur de la Comédie*.... Cette question, disons-nous, est.... décidée audacieusement en faveur des Comédiens, par la consultation, fondée uniquement sur les faux principes avancés dans deux mémoires à consulter & sur des maximes odieuses, hazardées.... notamment dans sa lettre à l'Actrice, conçue en termes les plus scandaleux...

ous oſerions aſſurer qu'à chaque page.... il y a des pro-
s indécens, ou des erreurs ou des impiétés. J'en citerai
ulement quelques traits.

On annonce que l'ouvrage eſt fait *pour tous les citoyens qui
ont ſi ſouvent beſoin, ſur-tout dans les temps de nuage &
bſcurité que les conteſtations du Clergé élèvent fréquemment
ntre la liberté du citoyen fidèle, en le rendant eſclave d'une
mination arbitraire.*

Le début audacieux découvre l'application fauſſe & injus-
uſe, qu'on entend faire.... au ſujet de l'excommunica-
on contre les Comédiens. . . . . .

Enfin on tire une fauſſe conſéquence de cette maxime
aie en matière criminelle, *non bis in idem*. . . . . .

Ainſi l'infamie, prononcée par la loi contre les Comé-
ens, les mettroit à couvert de l'excommunication de la
rt de l'Egliſe.

La mémoire du vénérable Prélat, qui a gouverné ce Dio-
ſe pendant nombre d'années.... eſt calomnieuſement of-
nſée. Son refus du Sacrement de Mariage aux Comédiens,
traité de *Scandaleux*, ainſi que celui de la ſépulture de
Eglife. . . . . .

Les momens précieux de la Cour ne me permettent pas,
eſſieurs, de faire l'analyſe du ſecond Mémoire à conſul-
:..... c'eſt une critique indécente de tout ce qui con-
mne la Comédie & frappe ſur les Acteurs; Ce n'eſt qu'un
ſu de propoſitions ſcandaleuſes, de principes erronés.....

On oppoſe ce qui eſt toléré dans les Etats du Pape, par
pport aux Comédiens, aux uſages de l'Egliſe de France,
leur égard.....

On fait une comparaiſon *blaſphématoire* de la Comédie,
n ſeulement avec les Panégyriques des Saints dans la
aire, mais encore avec les cérémonies de l'Egliſe.....

Outre ces blaſphêmes, les maximes vicieuſes ſur les mœurs
nt pouſſées juſqu'au point de dire que la conduite des Co-
édiennes, qui vivent *en concubinage* avec celui qu'elles
nent, n'eſt pas déshonorante, qu'elle eſt ſeulement irrégu
re.... & qu'elle eſt tolérée, dans nos mœurs.....

Voilà, Meſſieurs, le précis. . . . . .

C'eſt pour remplir le vœu de l'Ordre des Avocats, qu j'ai l'honneur de dénoncer à la Cour le livre intitulé : *Liberté de la France*, &c.

Ledit Bâtonnier entendu,

Les gens du Roi, &c. ont dit.... qu'ils n'héſitoient pas requérir que le vœu unanime des Avocats ſur la perſonne d l'Auteur qu'ils rejettent de leur ſein fut confirmé par l'autorité de la Cour, & que le livre fut flétri. . . . . .

Examen fait dudit Imprimé, la matière ſur ce, miſe en délibération.

La Cour ordonne que le livre en queſtion ſera lacéré & brûlé par l'*Exécuteur de la haute-juſtice*, au pied du grand eſcalier du palais; fait défenſes à tous Imprimeurs &c. Ordonne en outre que ledit *François-Charles Huerne de la Mothe* ſera & demeurera rayé du tableau des Avocats.

PIÈCE juſtificative pour la 3.me LETTRE.

LETTRE *de MM. les Curés de la Principauté de Liége à leur Évêque.*

MONSEIGNEUR, de tous les tems, les Curés dans le cas urgens eurent recours à leurs Evêques pour en être ſécondés, & c'eſt ce qui amène aujourd'hui les Curés de votre Ville, à vos pieds, Monſeigneur, pour intéreſſer votre Religion & réclamer votre appui: il doit être connu à Votre Alteſſe, combien l'hiſtrioniſme a gagné dans notre Cité, depuis la fatale érection du Théâtre, c'eſt-là l'époque de la décadence des mœurs & du libertinage, Ce Théâtre même dont l'innocence & la Sainte pudeur ont eu également à ſouffrir, & contre lequel le zèle des Paſteurs éclairés par des faits multipliés, ne ceſſe de ſe récrier, ne ſuffit pas aujourd'hui à l'inſatiable volonté. Il s'eſt élevé depuis un an, au milieu des calamités publiques, une jeuneſſe effrénée; qui, montée d'abord ſur des traiteaux dans un grenier, s'eſt exercée dans l'art funeſte de fomenter les paſſions & d'attirer le feu dévorant de l'impureté: enhardie par les applaudiſſemens de l'imbécile frivolité, cette troupe d'efféminés fut bientôt partagée en deux bandes, d'où va ſe provigner, dit-on, une troiſième branche. Les Comédiens de profeſſion ont accueil

... & couronné celui d'entre-eux qui réuſſiſſoit le mieux
ns le mimiſme: & le lâche n'a pas rougi de figurer ſur
ır théâtre: l'honneur Liégeois en a gémi; mais l'infamie
e l'antique & loyale vertu des bons citoyens, que l'Egliſe
ême & les SS. Pères ont attaché à cette odieuſe profeſ-
n eſt déjà tellement effacée dans l'eſprit de nos jeunes
ns, que l'on peut préſager indubitablement qu'avant l'an-
e révolue, toutes ces troupes ſe trouveront indiſtincte-
ent confondues & mêlées, & que Liége ne ſera plus qu'une
ceſtueuſe Corinthe: quoique le bonheur & la tranquillité
blique ſoient intimement liés à la religion & aux mœurs:
us ne parlerons pas, Monſeigneur, des maux temporels
i réſulteront infailliblement de cette licence: le luxe, la
néantiſe le dépériſſement du commerce, la ruine des fa-
lles, les vols domeſtiques, les alliances flétriſſantes, les
vorces, la ſcélérateſſe, &c.... Nous laiſſons tous ces ob-
s à l'animadverſion du Gouvernement politique, qui ne
ut qu'en être allarmé; & faiſant abſtraction de la perſon-
du Prince que nous révérons, nous n'enviſageons ici que
lle du reſpectable Pontife qui nous a confié le ſoin d'une
rtion du troupeau dont-il a à répondre.

C'eſt ſous cet unique point de vue que nous avons l'hon-
ur de lui obſerver que les Spectacles ſont une ſource de
andale, de débauches, de diviſions de familles & de proſ-
ution: que tous les devoirs de Chrétiens, de Paroiſſiens,
parens, d'époux, y ſont foulés aux pieds; que les Saints
urs y ſont profanés, que les crimes les plus honteux n'y
roiſſent plus que des foibleſſes, & pour dire en un mot,
ıe le vice y eſt arboré pour ſervir d'exemple, & que la
inte Loi de Dieu, que Dieu lui-même n'eſt plus qu'un ob-
t de riſée, d'inſultes, de blaſphêmes; ce groupe fait fré-
ir: il n'eſt cependant pas ſurchargé, & nous pouvons en
miniſtrer les preuves les plus complettes de faits dans le
tail le plus grand: il eſt donc plus que tems, à l'approche
la ſolemnité de Pâques, d'oppoſer une puiſſante digue à
débordement funeſte: on y joue des pièces proſcrites ail-
urs: *Figaro*, *Tarrare*, *l'inconſéquent* & d'autres vilainies &
ıpiétés ſemblables. *Les ſacrés Canons & nos principes Théolo-
ens, excluent de la participation des Sacremens, les Comédiens
profeſſion qui refuſent de renoncer au Théâtre.* Ne doit-on
ıs regarder cette Troupe naiſſante ſous un aſpect auſſi infâ-
e, non moins dangereux & plus contagieux, encore? &
eſt-il pas expédient, pour la gloire de notre Dieu, pour la
nſolation des parens déſolés, pour le maintien des mœurs,

TABLE
DES
QUESTIONS IMPORTANTES
SUR LA COMÉDIE.

I. *Faut-il cesser d'écrire contre la Comédie parce qu'on ne cesse pas d'y aller?* pag. 2.

II. *Pourquoi a-t-elle eu & a-t-elle encore tant de partisans?* 3.

III. *Pourquoi la tolère-t-on?* 5.

IV. *Pourquoi le Pape la souffre-t-il à Rome &c.?* 7.

V. *Est-il vrai que lui-même y assiste?* 10.

VI. *Peut-on s'autoriser de l'exemple & des qualités de ceux qui y vont?* 13.

VII. *Un Confesseur peut-il, sans pécher, permettre à ses pénitens d'aller à la Comédie?* 22.

Peut-il lui-même y aller? 11.

VIII. *Un pénitent pourroit-il, sans se rendre coupable, profiter de cette indulgence?* 22, 45, 51, 97.

IX. *Les Spectacles de nos jours sont-ils plus épurés que ceux des siècles passés?* 36, 106, 160.

X. *Les Spectacles sont-ils avantageux à la société?* 42, 178.

XI. *Est-il permis d'aller aux Spectacles, uniquement pour y trouver compagnie & s'y délasser?* 45.

XII. *Les Spectacles de nos jours sont-ils propres à former la jeunesse &c.?* 54.

XIII. *Les Comédiens de nos jours sont-ils encore notés d'infamie?* 58.

XIV. *Sont-ils encore dans les liens de l'excommunication?* 71.
XV. *Péchent-ils mortellement en exerçant leur profession?* 82.
XVI. *Les Comédiens Italiens sont-ils auſſi excommuniés?* 85, 90.
XVII. *Eſt-ce un mal d'aller aux Spectacles?* 97.
XVIII. *Quel mal y a-t-il? eſt-il bien vrai qu'on ne péche pas mortellement en y aſſiſtant? n'appartient-t-il qu'à un imbécile d'aſſurer le contraire?* 124, 168.
XIX. *Les particuliers qui n'auroient rien à appréhender des impreſſions du Théâtre, pourroient-ils y aſſiſter ſans pécher?* 111, 137, 143.
XX. *Que doit-on penſer de ceux qui ne vont jamais à la Comédie avant qu'elle ſoit commencée?* 146.
XXI. *Les parens chrétiens, qui auront mené leurs enfans aux Spectacles, ou qui leur auront permis d'y aller, ſeront-ils jugés innocens au jugement de Dieu?* 155.
XXII. *N'appartient-t-il qu'à des ignorans, ou à des rigoriſtes d'improuver les Spectacles? par quels tribunaux ſont-ils condamnés?* 177.
XXIII. *Pièces juſtificatives?* 192.

Fin de la Table.

ERRATA.

Pag. 12. *lign.* 30. *les pages* 15, 108. *&* 120 *des queſtions importantes, liſez les pages* 15, 79 *&* 88.
. . 96. . . 30. (2) *Voyez la* 1.re *lettre pag.* 47. *liſez* 34.
. . 154. . . 30. (2) *Voyez pag.* 111. *liſez* 82.
. . 174. . . 5. *Voyez les pages* 140, 141, *liſez* 103 *&* 104.
. . 181. . . 1. *La lettre de J. Jacques pag.* 91. *liſez* 67.
. . 182. . . 12. *C'eſt encore J. J. page* 114. *liſez* 84.
. . 186. . . 30. *Pag.* 69. *liſez* 53. *& ſuivante.*

BINDING SECT. FEB 16 1970

PN
2051
P37
1789

Parisis, abbé
Questions importantes sur la comédie de nos jours

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 30 22 02 014 0